



Intégration de la
conservation de la
biodiversité à l'exploitation
du pétrole et du gaz



Initiative Énergie et Biodiversité

EBI

BP • ChevronTexaco • Conservation International • Fauna & Flora International
IUCN • The Nature Conservancy • Shell • Smithsonian Institution • Statoil

Note aux lecteurs

Ce rapport, publié par l'Initiative Énergie et Biodiversité (EBI), est le résultat d'un effort de collaboration entre les représentants des neuf compagnies et organismes de conservation membres de l'Initiative. Les opinions exprimées dans celui-ci ne représentent pas nécessairement les opinions de chaque membre de l'EBI.

Les membres de l'EBI reconnaissent l'existence d'un débat public continu autour de la conservation de la biodiversité et des opérations d'exploitation du pétrole du gaz. Bien que l'EBI n'ait pas pour vocation de résoudre tous les problèmes soulevés dans ce débat, nous sommes convaincus que les produits et le processus de l'EBI apporteront une contribution significative à un dialogue constructif pour accompagner ce débat. Nous vous remercions de nous faire part de vos commentaires et opinions au sujet de ce document ou de tout autre produit de l'EBI.

Illustration

COUVERTURE KINETIK
INTÉRIEUR Kristen Pironis

Provenance des photographies

Toutes les photos ©Conservation International, sauf mention contraire
À PARTIR DU HAUT Haroldo Castro, Piotr Naskrecki, ©BP

Remerciements

De nombreuses personnes de l'industrie de l'énergie et du secteur de la conservation ont apporté leur temps et leurs compétences à cette initiative. Nous exprimons notre reconnaissance aux personnes suivantes pour leur temps, leur engagement et leurs conseils :

Plusieurs consultants ont contribué à l'EBI sous la forme de recherches, de rédaction, de relecture et de facilitation. Nous remercions Terry Thoem de nous avoir aidé à maintenir le cap lors de nombreuses réunions grâce à ses compétences de facilitation diplomatiques, mais fermes. Et nous aimerions remercier particulièrement Amy Sweeting et Paul Mitchell pour leur aide dans le cadre de la rédaction, de la relecture et de l'intégration des produits finals de l'EBI.

Le Center for Environmental Leadership in Business (CELB) de Conservation International (CI) a rassemblé l'EBI et assuré la gestion du projet et le soutien administratif. Le CELB est une division de CI, créée en partenariat avec la Ford Motor Company. Nous aimerions spécialement remercier Laury Saligman, Jason Anderson, Nenita DeGuzman et Maggie Bowne pour leur soutien.

De plus, tous les membres de l'EBI—BP, ChevronTexaco, CI, Fauna & Flora International, l'Union mondiale pour la santé (UICN), Shell International B.V., Smithsonian Institution, Statoil et The Nature Conservancy, ont mis à disposition du temps de leur personnel, des ressources et des installations pour les besoins de l'Initiative.

La Bank of America a financé la traduction et le formatage de ce rapport en français. Ce soutien permettra une dissémination plus étendue de ce rapport dans le monde.

Enfin, nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont fourni des opinions et des commentaires concernant les produits de l'EBI, qui ont assisté à notre atelier de travail des parties prenantes, qui ont relu les documents finals ou qui ont offert un autre soutien à l'Initiative.

Intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz

Initiative Énergie et Biodiversité

EBI

BP • ChevronTexaco • Conservation International • Fauna & Flora International
IUCN • The Nature Conservancy • Shell • Smithsonian Institution • Statoil

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Conclusion	3
Recommandations	4
Introduction	5
1. Énergie et biodiversité	7
1.1 La biodiversité et le défi pour la société	7
1.1.1 Le risque potentiel de l'exploitation du pétrole et du gaz	10
1.2 Le défi pour l'industrie de l'énergie	11
1.3 Le défi pour les organismes de conservation	12
1.4 Défi et réponse	14
2. Intégration de la biodiversité dans l'analyse de rentabilisation	16
2.1 La prise en compte de la biodiversité affecte les performances spécifiques au projet	17
2.2 Les performances affectent la réputation d'une compagnie	17
2.3 La réputation affecte l'accès aux ressources de l'entreprise	18
2.3.1 Accès aux territoires et aux ressources potentielles de pétrole et de gaz	18
2.3.2 Accès aux capitaux	19
2.3.3 Accès au capital humain et intellectuel	20
2.4 La nécessité d'études complémentaires	20
3. Intégration de la biodiversité aux systèmes de gestion et aux opérations	22
3.1 Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental	22
3.1.1 Intégration d'aspects de la biodiversité dans un SME basé sur la norme ISO 14001	23
3.1.2 Intégration des questions de biodiversité dans un SMHSE basé sur les directives de l'PÉA	25
3.2 Intégration de la biodiversité aux processus d'évaluation de l'impact environnemental et social	28
3.2.1 Aspects de la biodiversité à chaque étape du processus EIES	30
4. Atténuation des impacts	34
4.1 Impacts primaires et impacts secondaires	34
4.2 Gestion des impacts	36
5. Décider où travailler	38
5.1 Considérations de biodiversité et gestion des risques	38
5.1.1 Zones protégées	39
5.1.2 Zones de conservation prioritaires	41
5.1.3 Confirmation des valeurs de biodiversité et détermination des réponses appropriées	41
6. Mesure des impacts et actions sur la biodiversité	43
6.1 Types d'indicateurs	44
6.2 Méthodologie pour l'élaboration d'indicateurs	46

7. Contribution bénéfique à la conservation de la biodiversité	47
7.1 Types de programmes de conservation	48
8. Conclusion	51
8.1 Recommandations	51
Glossaire	53
Acronymes.....	55
Annexe A : Compagnies et organisations participantes.....	56
Annexe B : Histoire de L'EBI	58

ENCADRÉS

Encadré 1 : Questions clés pour l'organisation.....	6
Encadré 2 : Biodiversité et le bien-être humain.....	7
Encadré 3 : Le système de catégories de gestion des zones protégées de l'UICN.....	8
Encadré 4 : Définition des zones à haute valeur de biodiversité	10
Encadré 5 : Cycle de vie d'un projet de pétrole et gaz.....	13
Encadré 6 : Le rôle des gouvernements nationaux	15
Encadré 7 : Conditions concernant les capitaux privés	19
Encadré 8 : Importance de l'évaluation des risques	22
Encadré 9 : Politique des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.....	25
Encadré 10 : Aspects potentiels de la biodiversité à inclure dans les programmes de formation et de sensibilisation	28
Encadré 11 : Importance de la participation des parties prenantes	29
Encadré 12 : Usage du terme « secondaires »	34
Encadré 13 : Introduction d'espèces exotiques	35
Encadré 14 : Restriction du développement dans les zones protégées	40
Encadré 15 : Détournement des pipelines pour conserver la biodiversité	41
Encadré 16 : Élaboration d'indicateurs de biodiversité : Exemple hypothétique	45
Encadré 17 : Compensations et opportunités	47

FIGURES

Figure 1 : Produits de l'Initiative Énergie et Biodiversité	5
Figure 2 : Croissance des zones protégées de 1872 à 2003.....	9
Figure 3 : Intégration de considérations de biodiversité dans la politique, les opérations et les systèmes de gestion d'une compagnie : deux voies possibles	17
Figure 4 : Cycle de management ISO 14001.....	23
Figure 5 : Processus SMHSE du modèle PÉA	26
Figure 6 : Présentation générale des principales étapes d'une EIES applicables à la biodiversité	31
Figure 7 : Déforestation le long d'une route et d'un pipeline construits pour l'exploitation pétrolière au Guatemala	37
Figure 8 : Intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site : un cadre de soutien de décision	39
Figure 9 : Méthodologie pour développer des indicateurs de biodiversité au niveau d'un projet et au niveau de la compagnie.....	43

TABLEAUX

Tableau 1 : Relation entre les produits de l'EBI et le processus SME de la norme ISO 14001	24
Tableau 2 : Relation entre les produits de l'EBI et le processus SMHSE et du PÉA	27
Tableau 3 : Exemples d'indicateurs	44
Tableau 4 : Options d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité	48

RÉSUMÉ

De plus en plus, les zones d'intérêt pour l'exploitation du pétrole et du gaz sont également reconnues et appréciées pour leurs ressources en biodiversité. La biodiversité, le réseau complexe de gènes, espèces, écosystèmes et processus écologiques qui soutient la vie sur la Terre, fournit à la société humaine nourriture, médicaments, ressources naturelles, services écologiques et bienfaits spirituels et esthétiques. Cependant, cette biodiversité est menacée aujourd'hui par les activités humaines plus qu'elle ne l'a jamais été. Bien que les opérations concernant le pétrole et le gaz ne constituent souvent pas la menace la plus importante pour la biodiversité dans une région, elles peuvent avoir une gamme étendue d'impacts négatifs sur les écosystèmes. Dans certains cas, les activités des compagnies peuvent aussi apporter une contribution positive à la conservation de la biodiversité. Face à la demande croissante d'énergie et à la probabilité que le pétrole et le gaz seront utilisés pour satisfaire une grande partie de cette demande au cours des prochaines décennies, il est à craindre que le risque posé par les projets de développement énergétique à la biodiversité continue à augmenter.

La juxtaposition des besoins énergétiques et des valeurs de la biodiversité a conduit à des choix difficiles, à la fois pour l'industrie de l'énergie et pour les organismes de conservation. Pour les compagnies d'énergie, la difficulté consiste à trouver un moyen de satisfaire la demande publique en fournissant en abondance et à bas prix des produits dérivés du pétrole et du gaz et, en même temps, de répondre aux attentes de la société en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, y compris la protection de la biodiversité. Beaucoup des plus grandes compagnies s'aperçoivent que l'inclusion de la conservation de la biodiversité dans leurs prises de décisions, politiques et opérations leur confère des avantages stratégiques, opérationnels, financiers et de réputation. Pour les organismes de conservation, la difficulté consiste à être la voix de la conservation de la biodiversité tout en travaillant avec l'industrie pour trouver l'équilibre entre les menaces potentielles que représente l'exploitation du pétrole et du gaz et les opportunités de mise à profit de l'influence, de l'expérience et des ressources des compagnies d'énergie pour les efforts de conservation.

Pour résoudre ces problèmes, plusieurs des plus grandes compagnies d'énergie et des organismes de conservation se sont unis pour former l'Initiative Énergie et Biodiversité (EBI, de l'anglais Energy and Biodiversity Initiative), afin de produire des directives, des outils et des modèles pratiques pour intégrer la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz. Ce rapport présente un résumé de l'analyse et des conclusions de l'EBI à ce jour. Bien que ce rapport et d'autres produits de l'EBI portent spécifiquement sur la biodiversité, il est important de noter que la conservation

de la biodiversité comprend une partie intégrante des objectifs d'un développement durable. Il y a beaucoup d'autres questions importantes concernant le développement énergétique et ses impacts environnementaux et sociaux, y compris les droits des peuples autochtones, la dépendance des communautés locales envers la biodiversité, les chevauchements entre les terres désignées pour une protection légale et les terres appartenant ordinairement à des peuples autochtones ou utilisées par ceux-ci, le rôle des gouvernements, l'impact des déversements de pétrole associés au transport et la contribution de l'utilisation des combustibles fossiles à un changement de climat global. Bien que nous ayons choisi d'aborder uniquement dans cette Initiative les questions concernant la biodiversité, nous reconnaissons que la biodiversité ne peut pas et ne doit pas être considérée de façon isolée, mais peut seulement être gérée correctement si elle est prise en compte en conjonction avec d'autres aspects et domaines potentiels d'impact d'un développement à long terme, y compris des considérations sociales et économiques, la pollution et les problèmes de santé.

Mission et membres de l'EBI

L'Initiative Énergie et Biodiversité (EBI) a été créée pour développer et promouvoir des pratiques d'intégration de la conservation de la biodiversité dans les activités d'exploration et de production du pétrole et du gaz. L'Initiative a pour mission d'être une force positive pour la conservation de la biodiversité en rassemblant les principales compagnies d'énergie et les organismes de conservation dans le but de partager leurs expériences et exploiter leur capital intellectuel pour générer une dynamique et influencer les interlocuteurs clés.

Les neuf membres de l'EBI sont les suivants :

BP
ChevronTexaco
Conservation International
Fauna & Flora International
IUCN - The World Conservation Union
The Nature Conservancy
Shell
Smithsonian Institution
Statoil

Les efforts de l'EBI ont porté sur six questions importantes concernant l'avenir de l'exploitation du pétrole et du gaz :

- *Quelle est l'analyse de rentabilisation d'une intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz ?*

De nombreuses compagnies ont commencé à intégrer la conservation de la biodiversité à leurs pratiques et opérations internes pour des raisons commerciales pratiques, ainsi que pour des raisons morales, parce qu'elles considèrent que cela relève simplement du bon sens. Cependant, face à un marché énergétique où la concurrence est de plus en plus sévère, les dirigeants se voient contraints de définir les arguments pour la conservation de la biodiversité en termes des risques et avantages qu'elle présente. La motivation commerciale de base pour considérer la biodiversité comme une composante explicite des performances environnementales globales est de minimiser les risques pour les activités de l'entreprise. La prise en compte des problèmes de biodiversité au niveau de chaque projet peut aider une compagnie à réduire le risque opérationnel et à exécuter ses projets plus efficacement, améliorant ainsi à la fois la réputation de la compagnie et son accès à des ressources commerciales essentielles, telles que des terres, des ressources en pétrole et en gaz, des capitaux, des employés et la disposition du public à son égard. À l'inverse, de mauvaises performances sur le terrain peuvent se traduire par d'onéreux retards du projet et nuire à la réputation d'une compagnie sur les questions de biodiversité, conduisant potentiellement à une perte d'accès aux ressources nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme de l'entreprise.

- *Comment les compagnies peuvent-elles intégrer les considérations de biodiversité à leurs opérations et systèmes de gestion ?* Les produits de l'EBI sont conçus à partir de systèmes déjà amplement utilisés au sein de l'industrie, notamment le système de management environnemental (SME) et le processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES). Les considérations pertinentes concernant la biodiversité peuvent être intégrées aux composantes et étapes spécifiques d'un SME, à la fois au niveau d'un projet et au niveau de la compagnie, ainsi qu'à un processus EIES intégré qui évalue les impacts à l'aide d'une approche à grande échelle de l'écosystème. Dans certains pays, le processus d'évaluation des impacts est géré par des organismes gouvernementaux, tandis que dans d'autres, la responsabilité principale du développement de l'EIES incombe au secteur privé. Dans tous les cas, une EIES devra examiner la combinaison de normes, exigences, mises à exécution et processus EIES existants ayant trait à la biodiversité, qui peuvent aider ou non à assurer que les impacts sur la biodiversité d'un nouveau projet d'exploitation de pétrole ou de gaz seront réduits à un niveau acceptable. Une EIES est essentiellement une norme de procédure, et la réalisation d'une EIES ne garantit pas de bonnes performances sur les questions de biodiversité, ni que le niveau de l'impact sera acceptable. Dans tous les cas, l'engagement de la compagnie d'énergie à adhérer à un standard élevé de management environnemental jouera un rôle important pour déterminer l'effet final à long terme de l'exploitation sur la biodiversité. Comme dans tout autre domaine, toute action ou activité destinée à gérer et à préserver la biodiversité doit être basée sur un processus d'évaluation des risques éprouvé et transparent ; ce n'est que dans

les cas où il y a des problèmes significatifs de biodiversité que des pratiques de gestion approfondie de la biodiversité seront nécessaires.

- *Quels sont les impacts négatifs potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité, et quelles sont les pratiques que les compagnies peuvent adopter sur leurs sites opérationnels pour atténuer ces impacts ?*

Un projet d'exploitation de pétrole ou de gaz peut avoir des impacts négatifs (à la fois primaires et secondaires) sur la biodiversité sur le site d'un projet et aux alentours de celui-ci. Bien que les effets à terme des impacts primaires et secondaires sur la biodiversité soient largement similaires, ils diffèrent en cause, en portée, en échelle, en intensité et en limites de responsabilité. Les impacts primaires résultent spécifiquement des activités du projet, et sont normalement limités à la zone et à la durée de vie du projet, et peuvent souvent être réduits au moyen de bonnes pratiques opérationnelles. À l'inverse, les impacts secondaires ne résultent généralement pas directement des activités du projet, mais sont plutôt le résultat des décisions et activités d'autres personnes déclenchées par la présence du projet. Par exemple, la déforestation résultant de l'accès accru octroyé aux bûcherons le long d'un pipeline constitue un impact secondaire. Bien qu'il soit difficile de déterminer à qui incombe la responsabilité d'évaluer et d'atténuer les impacts secondaires, ceux-ci sont tout aussi susceptibles d'arrêter ou de perturber un projet que les impacts primaires. Les impacts secondaires ne sont généralement pas entièrement sous le contrôle opérationnel de la compagnie d'exploitation de pétrole ou de gaz et, dans de nombreux cas, peuvent dépasser les impacts primaires du projet. Par conséquent, il est important pour les compagnies d'identifier le risque d'impacts secondaires dès les premières phases de planification d'un projet et de travailler étroitement avec les gouvernements, communautés et autres parties prenantes locales pour aborder les causes sous-jacentes des impacts secondaires, par exemple par le biais d'une participation à la planification stratégique de l'aménagement du territoire et aux plans de développement régionaux intégrés.

- *Comment les compagnies peuvent-elles tenir compte des critères de biodiversité lorsqu'elles décident de l'endroit où elles travailleront ?* Une compagnie d'énergie désireuse de mener des activités d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures dans une zone ayant également une valeur élevée en biodiversité a besoin d'une procédure claire pour l'aider à déterminer si les risques inhérents aux opérations dans une certaine zone (à la fois pour la biodiversité et pour les opérations et la réputation de la compagnie) sont inacceptables. La première étape consiste à déterminer si la zone a été identifiée comme ayant une valeur particulièrement élevée de biodiversité, en raison soit d'une désignation légale en tant que zone protégée, soit d'un autre type de classification par un gouvernement ou une organisation non gouvernementale. Les activités concernant les hydrocarbures sont interdites par la loi dans de nombreux types de zones légalement protégées, et beaucoup d'organismes de conservation estiment qu'aucune activité d'extraction ne devrait avoir lieu dans des zones protégées. En règle générale, les compagnies doivent essayer d'éviter ces zones. Cependant, les gouvernements peuvent autoriser les compagnies d'exploitation du pétrole et du gaz à opérer dans certaines zones protégées. Dans

tous les cas, il est important de comprendre parfaitement les lois et politiques pertinentes et d'évaluer soigneusement l'importance des impacts potentiels. Une compagnie peut décider que le risque qu'elle encourrait, en termes d'opérations et de réputation, est trop élevé pour qu'elle opère dans une zone, indépendamment de la légalité de l'activité. Dans des zones qui ne sont pas légalement désignées comme protégées, mais qui sont identifiées comme ayant une valeur élevée de biodiversité, il est important de comprendre les critères utilisés au moment de la désignation, de confirmer la valeur de la biodiversité locale et de déterminer quelles zones spécifiques ont la priorité la plus élevée de conservation. Pour tous les cas de développement, un processus EIES minutieux doit être suivi pour déterminer le risque d'impacts primaires et secondaires sur la biodiversité, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du projet, même si une région d'intérêt n'a été ni légalement protégée, ni identifiée comme ayant une valeur élevée de biodiversité. À n'importe quel stade du processus de décision, une compagnie peut conclure que les risques pour la biodiversité sont trop importants et choisir de ne pas poursuivre le projet. Si une compagnie décide de poursuivre dans une zone où il existe des risques potentiels pour la biodiversité, il pourra être de l'intérêt de la compagnie d'aller au-delà des exigences légales minimum pour la conservation de la biodiversité et d'incorporer un ensemble plus substantiel d'actions de gestion, comprenant des mesures d'atténuation, des compensations et des investissements dans des opérations qui sont bénéfiques à la conservation de la biodiversité.

- *Comment une compagnie peut-elle mesurer l'impact d'un projet spécifique sur la biodiversité et les performances globales de la compagnie en relation avec la biodiversité ?* Le développement d'un système permettant de mesurer et de contrôler les effets de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité permettra à une compagnie de mieux comprendre, prévoir, prévenir et signaler les impacts, de gérer ses activités, et de développer, contrôler et affiner ses pratiques et politiques à cet égard. Les impacts sur la biodiversité, qu'ils soient négatifs ou positifs, peuvent être évalués à l'aide d'indicateurs qui fournissent une mesure des changements dans le milieu environnant. Compte tenu des différences inhérentes à chaque projet et à chaque compagnie, il n'existe aucune mesure universelle unique pour évaluer les impacts sur la biodiversité. Cependant, une méthode commune d'évaluation des risques peut être utilisée pour obtenir des indicateurs d'effets sur la biodiversité à la fois au niveau du projet et au niveau de la compagnie.
- *Comment les compagnies peuvent-elles aller au-delà de la minimisation des impacts et prendre des mesures bénéfiques à la biodiversité ?* Pour les compagnies qui opèrent dans des zones à haute valeur de biodiversité, l'intégration de considérations sur la biodiversité au processus de décision ne consiste plus simplement à atténuer leurs impacts négatifs. Sous l'effet d'une pression publique croissante et de leur propre sens de la responsabilité d'entreprise, certaines compagnies vont au-delà de l'atténuation des impacts pour

entreprendre des investissements bénéfiques à la conservation de la biodiversité. Ces investissements, qui peuvent comprendre des contributions financières à la gestion de zones protégées, un appui pour la recherche scientifique ou le renforcement des capacités du gouvernement, sont particulièrement importants dans des pays où les capacités et les ressources disponibles pour la protection de l'environnement sont limitées. Dans certains cas, l'aptitude d'une compagnie à éviter les incursions humaines ou d'autres activités nuisibles peut donner lieu à une biodiversité plus saine à l'intérieur des limites d'une concession qu'à l'extérieur de celle-ci. Les compagnies doivent travailler en collaboration étroite avec les représentants du gouvernement et toute autre partie prenante pour évaluer soigneusement la situation économique, environnementale et sociale locale dans la zone d'un projet, afin d'identifier et de développer les programmes et stratégies les plus efficaces pour bénéficier à la conservation de la biodiversité.

CONCLUSION

Ce document et les produits qui l'accompagnent fournissent des recommandations sur la manière d'effectuer l'intégration des considérations sur la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz. L'EBI estime qu'il est dans l'intérêt de l'industrie de l'énergie et de la société de travailler continuellement à la réalisation de cette intégration. Chaque compagnie a son propre ensemble de valeurs, principes et politiques, chacune se situe à un point différent sur la voie de l'intégration de la biodiversité à ses systèmes et opérations, et chacune progressera à un rythme différent pour arriver à une prise en considération efficace des questions de biodiversité. Les compagnies opèrent aussi dans différentes parties du monde et rencontrent un large éventail d'approches à la réglementation des impacts environnementaux de l'exploitation du pétrole et du gaz. Par conséquent, chaque compagnie devra adapter ses procédures existantes en se basant sur un processus de priorisation des besoins, ainsi que des risques et avantages potentiels. Ceci comprend les compagnies de l'EBI, pour lesquelles ceci est également encore un « travail en cours ». Chacune démarre d'un point différent pour développer ses politiques ses programmes internes relatifs à la biodiversité. Dans ces conditions, chaque compagnie a des besoins et priorités différents pour aborder les recommandations individuelles ci-dessous, et il est probable qu'aucune ne les mettra toutes en œuvre dans leur intégralité. En outre, bien que les compagnies d'énergie puissent apporter leurs compétences, leur influence et leurs ressources à la conservation de la biodiversité, elles ne peuvent pas résoudre à elles seules les problèmes mentionnés ci-dessus, et cela ne devrait pas être attendu d'elles. À l'inverse, l'intégration de la biodiversité aux activités d'exploitation du pétrole et du gaz exigera un effort de collaboration entre les compagnies, les organismes de conservation, les gouvernements, les communautés et les autres parties prenantes.

Recommandations

Pour encourager les progrès d'intégration de la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz, l'EBI recommande que :

1. Les compagnies et les organismes de conservation considèrent la conservation de la biodiversité comme une partie intégrante d'un développement durable.
2. Les compagnies d'énergie se familiarisent avec la Convention sur la diversité biologique, comprennent ses implications pour leur industrie et contribuent à sa mise en œuvre.
3. Les compagnies d'énergie et les organismes de conservation travaillent ensemble en partenariat pour intégrer la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz.
4. Les compagnies d'énergie et les organismes de conservation partagent les informations sur la biodiversité et mettent ces informations à la disposition du public, dans la mesure du possible.
5. La participation des parties prenantes qui comporte des considérations sur la biodiversité commence le plus tôt possible et se poursuit pendant toute la durée de vie du projet. Cette participation est particulièrement importante lors de l'évaluation des impacts, de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des opportunités bénéfiques à la conservation de la biodiversité.
6. Lorsque le développement du projet se poursuit, cela ait lieu, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un plan général de conservation et de développement durable sur une échelle géographique appropriée. Les compagnies d'énergie et les organismes de conservation devront participer avec les autres parties prenantes clés au processus de planification spatiale / régionale d'aménagement du territoire dirigé par le gouvernement pour établir des priorités pour la conservation de la biodiversité et un développement économique durable.
7. Les compagnies d'énergie intègrent des considérations relatives à la biodiversité dans leurs Systèmes de management environnemental.
8. Des processus intégrés d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) soient exécutés pour tout nouveau projet majeur de développement. Les impacts potentiels sur la biodiversité devront être complètement évalués et analysés lorsque l'analyse préliminaire et l'étude de portée des impacts, ou des étapes ultérieures d'évaluation, déterminent que le projet peut avoir des impacts significatifs sur la biodiversité. Un processus EIES :
 - Commence le plus tôt possible et se poursuit de façon itérative pendant tout le cycle de vie du projet.
 - Examine tous les niveaux pertinents de la biodiversité.
 - Aborde à la fois les impacts primaires et secondaires en tenant compte des changements écologiques, sociaux et économiques.
 - Analyse et apporte une réponse à l'interaction entre les questions environnementales et les questions sociales.
9. Les compagnies respectent l'intégrité des zones protégées. Elles doivent comprendre que, bien que certains gouvernements permettent l'exploitation du pétrole et du gaz dans certaines zones protégées, ceci peut poser des risques significatifs pour la biodiversité. Lorsqu'elles opèrent dans des zones de ce type, les compagnies doivent d'abord prendre des mesures pour éviter les impacts résultant de leurs opérations, puis atténuer ou, le cas échéant, compenser les impacts inévitables.
10. Les compagnies réalisent que des zones à haute valeur de biodiversité existent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Lorsqu'elles envisagent d'opérer dans des zones de ce type, les compagnies doivent évaluer des solutions alternatives en termes de lieux, de routes et de solutions techniques. Si elles choisissent d'opérer dans des zones à haute valeur de biodiversité, les compagnies doivent employer un ensemble complet d'actions de gestion, comprenant des mesures d'atténuation et de compensation, ainsi que des investissements dans des opportunités bénéfiques pour la conservation de la biodiversité.
11. Bien que des indicateurs de biodiversité ne soient pas nécessaires pour chaque projet ou activité, les compagnies développent et utilisent des indicateurs de biodiversité aux niveaux organisationnels appropriés.
12. Les compagnies cherchent des opportunités d'apporter des contributions positives à la conservation.

INTRODUCTION

Les grandes compagnies d'énergie perçoivent de plus en plus l'importance d'intégrer la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz. Pour développer et promouvoir des pratiques de conservation de la biodiversité afin d'atteindre cet objectif, plusieurs de ces compagnies se sont jointes à des organismes de conservation de premier rang pour former l'Initiative Énergie et Biodiversité (EBI), un partenariat conçu pour produire des directives pratiques, des outils et des modèles pour améliorer les performances environnementales de l'exploitation des ressources énergétiques, minimiser le préjudice porté à la biodiversité et maximiser les opportunités de conservation aux endroits où sont développées les ressources de pétrole et de gaz.

Ce document résume les conclusions de l'EBI. Bien que les produits de l'EBI soient destinés principalement à être utilisés par l'industrie de l'énergie, ils seront également utiles aux organismes de conservation, aux gouvernements, aux communautés et à tout autre partie désireuse d'assurer l'intégration efficace des considérations de biodiversité à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz (voir la figure 1).

Bien que ce rapport s'intéresse particulièrement à la relation entre la biodiversité et les activités en amont de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz, il est clair que l'intérêt public vis-à-vis de l'environnement n'est pas limité à sa

Membres de l'EBI

Chacune des quatre compagnies d'énergie et des cinq organismes de conservation qui constituent l'Initiative Énergie et Biodiversité a une envergure mondiale et a pris part de plusieurs manières à des efforts de collaboration entre l'industrie et des groupes de conservation.

Les membres de l'EBI sont les suivants :

BP
ChevronTexaco
Conservation International
Fauna & Flora International
IUCN - The World Conservation Union
The Nature Conservancy
Shell
Smithsonian Institution
Statoil

valeur de biodiversité. Il n'a pas été possible d'aborder tous les thèmes complexes relatifs au développement de l'énergie et

FIGURE 1 : PRODUITS DE L'INITIATIVE ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ

Les produits de l'EBI décrits ci-dessous comprennent ce rapport imprimé, ainsi qu'un certain nombre de guides supplémentaires, articles de discussion et ressources qui se trouvent sur le CD au dos de ce document et en ligne à l'adresse www.TheEbi.org. Au sein de chaque produit, il y a des liens vers des sujets et discussions pertinents dans d'autres guides, articles de discussion et ressources.

Rapport de l'EBI : Intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz

Guides	Articles de discussion	Resources
Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental)	Negative Secondary Impacts from Oil and Gas Development (Impacts secondaires négatifs de l'exploitation du pétrole et du gaz)	Good Practice in the Prevention and Mitigation of Primary and Secondary Biodiversity Impacts (Bonnes pratiques de prévention et d'atténuation des impacts de primaires et secondaires sur la biodiversité)
Integrating Biodiversity into Environmental and Social Impact Assessment Processes (Intégration de la biodiversité aux processus d'évaluation de l'impact environnemental et social)	Opportunities for Benefiting Biodiversity Conservation (Opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité)	Sources d'informations en ligne sur la biodiversité
Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site)		Conventions internationales
Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Actions (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation)		Glossaire
		Présentation PowerPoint sur l'intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz

à l'environnement ; il n'est pas non plus approprié de le faire ici, compte tenu de la composition de l'EBI. Les conclusions de ce rapport sont tirées dans le contexte de sujets plus vastes, en reconnaissant l'importance d'une approche élargie aux écosystèmes, d'une planification régionale à long terme de l'utilisation du territoire et du fait que beaucoup de la biodiversité la plus précieuse de la Terre se trouve en dehors des zones protégées. De nombreuses questions importantes ne sont pas soulevées en détail dans ce rapport, telles que les droits des peuples autochtones, la dépendance des communautés locales envers la biodiversité, le rôle des gouvernements et l'impact des déversements de pétrole associés au transport.

Un des aspects les plus importants de la croissance continue de l'utilisation des produits dérivés du pétrole et du gaz concerne la contribution à un changement de climat global. Bien que le développement énergétique puisse laisser une empreinte significative sur la biodiversité d'écosystèmes spécifiques, les effets à long terme de l'utilisation du pétrole et du gaz ont des implications plus étendues pour l'environnement mondial tout entier. L'EBI reconnaît l'importance des questions relatives au changement de climat, y compris leurs implications potentielles sur la biodiversité, mais ne les aborde pas directement, dans la mesure où elles ont été jugées en dehors du cadre de ce projet et sont abordées dans d'autres forums.

La section 1 commence par une brève évaluation des défis actuels auxquels font face la société, l'industrie de l'énergie et les organismes de conservation cherchant à réconcilier les conflits apparemment inhérents entre l'exploitation de l'énergie et la conservation de la biodiversité. D'après cette analyse, six questions clés se posent concernant la relation entre la biodiversité et l'exploitation du pétrole et du gaz (voir l'encadré 1). Les sections 2 à 7 traitent de chacune de ces questions et font référence aux guides EBI, aux articles de discussion et aux ressources ayant trait à chaque sujet.

ENCADRÉ 1. QUESTIONS CLÉS POUR L'ORGANISATION

1. Quelle est l'analyse de rentabilisation d'une intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz ?
2. Comment les compagnies peuvent-elles intégrer les considérations de biodiversité à leurs systèmes et opérations ?
3. Quels sont les impacts négatifs potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité, et quelles sont les pratiques que les compagnies peuvent adopter sur leurs sites opérationnels pour atténuer ces impacts ?
4. Comment les compagnies peuvent-elles tenir compte des critères de biodiversité lorsqu'elles décident de l'endroit où elles travailleront ?
5. Comment une compagnie peut-elle mesurer l'impact d'un projet sur la biodiversité et les performances globales de la compagnie en relation avec la biodiversité ?
6. Comment les compagnies peuvent-elles aller au-delà de la minimisation des impacts et prendre des mesures bénéfiques à la biodiversité ?

1. ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ

De plus en plus, de nombreuses zones qui sont potentiellement intéressantes pour l'exploitation du pétrole et du gaz sont également reconnues et appréciées pour leur biodiversité. Cette section examine les difficultés très réelles que représente cette juxtaposition pour la société, l'industrie de l'énergie et les organismes de conservation.

1.1 LA BIODIVERSITÉ ET LE DÉFI POUR LA SOCIÉTÉ

La diversité biologique, ou biodiversité, est la variabilité entre les organismes vivants et les complexes écologiques dont ils font

partie, y compris la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. La biodiversité fournit un vaste éventail de bénéfices à la société humaine, notamment des aliments et des médicaments, des ressources naturelles et des services écologiques tels que la lutte antiparasitaire, la purification de l'eau et la régulation du climat (voir l'encadré 2). Les écosystèmes sains aident à maintenir un patrimoine génétique suffisant et varié, à la fois pour les espèces sauvages et domestiquées, et permettent aux espèces de s'adapter plus facilement aux variations climatiques. De plus, la biodiversité peut apporter aux personnes des bénéfices spirituels, culturels et esthétiques. Certaines formes de perte de la biodiversité, telles que l'extinction d'une espèce, sont irréversibles. Bien que de nombreux écosystèmes puissent supporter un certain degré

ENCADRÉ 2. BIODIVERSITÉ ET BIEN-ÊTRE HUMAIN

La biodiversité est fondamentale pour le bien-être des êtres humains et le développement économique ; elle joue un rôle essentiel pour répondre aux besoins humains en maintenant les processus écologiques dont dépend notre survie. À grande échelle, les systèmes écologiques fournissent des services tels que de l'air propre et de l'eau fraîche, bénéfiques nécessaires à tous, autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La biodiversité comprend toute la gamme des organismes vivants dont dépendent les êtres humains, à la fois pour des usages directs et des usages indirects. Les bénéfices directs de la biodiversité proviennent des biens ou produits qu'elle fournit, tels que la nourriture, le bois, les matériaux pour se vêtir et les médicaments, qui peuvent être consommés ou échangés contre d'autres biens nécessaires ou désirés. Bien que tout le monde dépende dans une certaine mesure de la biodiversité, les personnes les plus pauvres, en particulier en milieu rural, dépendent plus directement des produits d'écosystèmes sains, dans la mesure où ils utilisent les plantes et animaux sauvages pour leurs besoins d'alimentation, de combustible, de vêtements, de médicaments et d'abri. Par conséquent, la conservation de la biodiversité fait partie de la protection des écosystèmes qui sont essentiels à la fois à la durabilité environnementale et à la durabilité économique.

La biodiversité fournit également des bénéfices indirects, moins tangibles, qui ne peuvent pas être échangés mais sur lesquels reposent les systèmes naturels et de production indispensables à la survie humaine. La protection des bassins hydrologiques, le stockage du carbone, la pollinisation et le recyclage des éléments nutritifs sont autant de services environnementaux nécessaires. La diversité génétique et les informations qui lui sont associées sont utilisées pour créer de nouvelles cultures ou variétés animales et produits pharmaceutiques ; l'agriculture moderne, qui dépend de nouvelles souches génétiques provenant des systèmes écologiques naturels, représente à l'heure actuelle un commerce de 3 billions de dollars US à l'échelle mondiale. La biodiversité permet qu'une adaptation ait lieu au moyen d'une sélection naturelle et artificielle.

Il y a de nombreux bénéfices de la biodiversité qui ne reposent pas sur l'utilisation. La biodiversité est étroitement liée aux valeurs culturelles et spirituelles des êtres humains, bénéfices sans utilisation qui sont néanmoins des forces puissantes dans de nombreuses cultures traditionnelles, ainsi que pour la vie urbaine. Par exemple, des espèces uniques et des paysages spectaculaires fournissent des bénéfices esthétiques qui sont des sources importantes de revenus au travers d'activités économiques telles que le tourisme. Le tourisme basé sur un environnement naturel intact deviendra bientôt l'une des principales sources de devises dans les pays à haute biodiversité.

Finalement, d'autres bénéfices sans utilisation de la biodiversité, tels que la capacité à s'adapter à des changements, risques et incertitudes futurs, ne peuvent pas être utilisés au niveau individuel, mais sont la « propriété » de la société à l'échelon local, régional et mondial.

de perturbation humaine, la réduction de la diversité biologique d'un écosystème peut diminuer sa résilience aux perturbations, augmenter sa susceptibilité aux maladies et diminuer sa productivité. Par conséquent, la conservation d'écosystèmes intacts et sains est primordiale pour maintenir la gamme complète des bénéfices que la nature octroie aux sociétés humaines.

i Des définitions supplémentaires des concepts ayant trait à la biodiversité et à l'exploitation du pétrole et du gaz se trouvent dans le **Glossaire de l'EBI** (en anglais), ainsi que dans le **glossaire sommaire à la fin de ce document**.

Cependant, la biodiversité est menacée aujourd'hui plus qu'elle ne l'a jamais été. Les activités humaines de tous types, qu'il s'agisse de l'exploitation forestière, de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation minière, du développement de sources d'énergie, de la création d'infrastructures ou de l'urbanisation, menacent l'intégrité et la santé des écosystèmes partout dans le monde. Avec les bénéfices de tout développement économique, y compris l'extraction et l'utilisation des hydrocarbures, viennent des impacts sur la biodiversité qui sont inévitables, quel que soit l'efficacité de la technologie utilisée ou le soin apporté à la gestion.

La biodiversité est importante en tout lieu de la Terre, et tous les impacts potentiels sur la biodiversité doivent être gérés d'une manière responsable. Cependant, la biodiversité de certains endroits peut être particulièrement distinctive, exposée à une menace plus importante, ou plus prisée pour des raisons biologiques, spirituelles, culturelles ou politiques. C'est dans ces zones (ou une biodiversité très prisée sera exposée à un risque important si le développement a lieu) que des conflits surviennent le plus souvent entre développement et conservation.

La société a répondu à la menace posée à la biodiversité et a pris de nombreuses mesures. L'instrument international principal visant la conservation de la biodiversité est la Convention sur la diversité biologique (CDB), lancée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le Sommet de Rio) en 1992. D'autres accords internationaux portent sur des éléments spécifiques de la biodiversité, tels que la protection des espèces, la conservation des zones humides et les zones protégées.

i De plus amples informations sur les conventions et accords internationaux se trouvent dans le document intitulé **Conventions Internationales**.

En même temps, de nombreux pays ont adopté une législation nationale réglementant l'utilisation et la gestion de la biodiversité. Plus de 145 pays ont soit terminé, soit rédigé une version préliminaire de leur « stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité » (NBSAP), comme cela est détaillé dans la Convention sur la diversité biologique. Ces NBSAP décrivent comment chaque pays a l'intention de remplir les objectifs de la Convention et les mesures qu'il prendra pour atteindre

ces objectifs, notamment les stratégies de conservation de la biodiversité, l'intégration sectorielle de la conservation de la biodiversité, les cibles mesurables pour atteindre les objectifs de la Convention, et la conservation et l'utilisation durable des zones humides et des espèces migratoires et de leurs habitats. De plus, le nombre et la superficie des zones protégées dans le monde ont augmenté presque exponentiellement au cours du siècle dernier. Il y a environ 96 000 zones protégées dans le monde, couvrant approximativement 1,9 milliard d'hectares (voir la figure 2). Près de 11 % de la surface émergée de la Terre est sous protection. Ces zones protégées sont de zones désignées strictement pour la conservation et dont l'accès est interdit pour la plupart des activités humaines à des zones qui sont gérées pour l'utilisation des ressources naturelles ou les loisirs (voir l'encadré 3). Néanmoins, il reste encore d'importantes lacunes dans le réseau mondial des zones protégées et de nombreuses zones à haute valeur de biodiversité ne sont toujours pas protégées. Pour cette raison, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont créé des systèmes supplémentaires destinés à établir des priorités et définir des catégories, afin d'identifier quelques-unes des zones les plus importantes pour la conservation de la biodiversité (voir l'encadré 4).

ENCADRÉ 3. LE SYSTÈME DE CATÉGORIES DE GESTION DES ZONES PROTÉGÉES DE L'UICN

Étant donné que la législation nationale pour les zones protégées varie d'un pays à un autre et d'un type de zones protégées à un autre, l'Union mondiale pour la nature (UICN) a créé le système de catégories de gestion des zones protégées de l'UICN, qui offre un langage commun pour décrire les types de zones protégées. Le système de catégorisation, qui classe les zones protégées par objectifs de gestion, comprend :

- I(a). Réserve naturelle intégrale (zone aménagée principalement à des fins scientifiques)
- I(b). Aire de nature sauvage (zone aménagée pour la protection des espèces sauvages)
- II. Parc national (zone aménagée pour la protection des écosystèmes et le loisir)
- III. Monument naturel (zone aménagée pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques)
- IV. Aire de gestion des habitats/espèces (zone aménagée à des fins de conservation au moyen d'interventions d'aménagement)
- V. Paysage terrestre/marin protégé (zone aménagée pour la conservation et le loisir)
- VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée (zone aménagée pour l'utilisation durable de ressources naturelles)

« La biodiversité est la ressource la plus précieuse et la moins appréciée de l'espèce humaine. Les périls futurs auxquels est confrontée la nature sont le résultat de nos actions. Mais la solution est aussi à notre portée. Les progrès dans le sens de la conservation globale s'accéléreront ou s'amourdiront suivant la coopération entre les gouvernements, la science et la technologie, et le secteur privé. »

- Edward O. Wilson, Ph.D.
 Professeur de recherche à la Pellegrino University,
 Harvard University

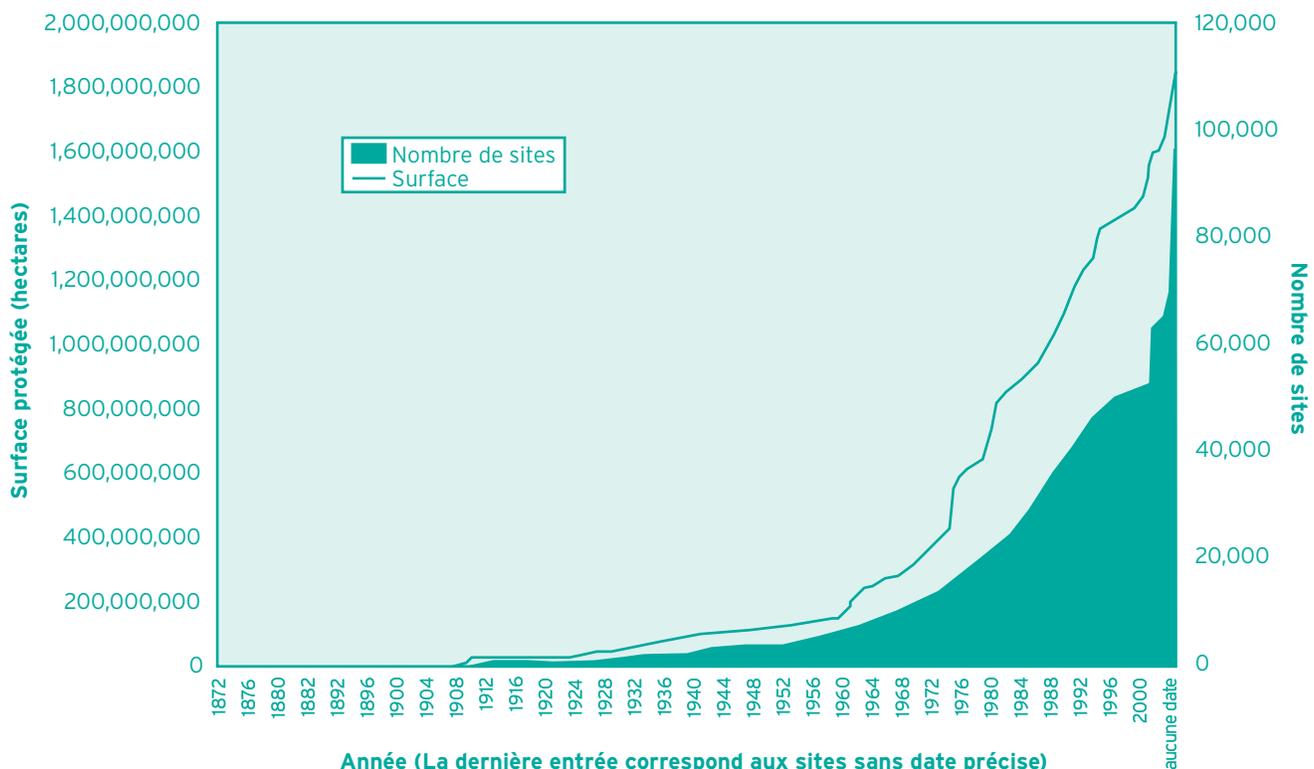
De nombreuses zones où il reste une biodiversité importante sont également les régions traditionnelles de peuples autochtones, tribaux ou traditionnels. Les peuples autochtones sont souvent ethniquement différents de la culture nationale dominante et, fréquemment, leurs territoires traditionnels, qu'ils soient terrestres ou maritimes, ne sont pas reconnus par les gouvernements nationaux. Les économies, les identités et les formes d'organisation sociale des peuples autochtones sont souvent étroitement liées à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes qui les contiennent. Cependant, de multiples pressions exercées sur les communautés autochtones et d'autres communautés rurales ont rendu dans de nombreux cas cette

situation difficile. Il y a souvent des chevauchements entre les zones désignées légalement pour des parcs et des zones protégées et les terres appartenant traditionnellement aux peuples autochtones ou utilisées par eux. À cause de ces facteurs, les questions ayant trait aux peuples autochtones et à l'exploitation du pétrole et du gaz sont complexes et exigent des mesures spéciales pour assurer que les peuples autochtones, tout comme les autres communautés locales, ne sont pas désavantagés, mais qu'ils sont inclus et peuvent bénéficier des projets soutenant la conservation de la biodiversité ou l'exploitation du pétrole et du gaz.

Au niveau d'un projet, de nombreux pays réglementent la protection de la biodiversité au moyen d'un ensemble de politiques et de programmes de réglementation visant à préserver des espèces et écosystèmes déterminés. Cette réglementation comprend les processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) qui servent de base à la planification et à la prise de décision des compagnies tout en informant les processus d'approbation gouvernementaux qui s'intéressent aux impacts potentiels sur les ressources biologiques.

Les acteurs de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) aux groupes de consommateurs et aux associations communautaires, sont également de plus en plus conscients et impliqués dans les efforts de préservation de la biodiversité. Les attentes de la société se tournent de plus en plus de la simple prévention des dégâts de biodiversité vers un

FIGURE 2. CROISSANCE DES ZONES PROTÉGÉES DE 1872 À 2003



Adapté à partir du Programme pour l'environnement des Nations Unies - données du Centre mondial de surveillance de la conservation, juillet 2003.

ENCADRÉ 4. DÉFINITION DES ZONES À HAUTE VALEUR DE BIODIVERSITÉ

Étant donné qu'une grande partie de la biodiversité importante de la planète se trouve toujours en dehors de zones protégées, un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ont identifié des zones qu'elles considèrent comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité. À l'échelon national, les « Stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité », préparées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, comprennent souvent un chapitre sur les habitats qui constituent une priorité pour la conservation. De plus, plusieurs organismes de conservation internationaux ont identifié des zones particulières à haute valeur de biodiversité, y compris :

- Conservation International : Centres de diversité et zones de nature sauvage, un système conçu pour identifier et prioriser les réservoirs de flore et de faune les plus riches et les plus menacés de la Terre.
- The Nature Conservancy : Les derniers grands endroits, qui identifient les endroits à priorité maximale, à la fois sur terre et en mer, qui, s'ils sont conservés, assureront la survie à long terme de la biodiversité.
- Fonds mondial pour la nature : Les 200 écorégions mondiales, un classement mondial des habitats biologiquement remarquables de la Terre, sur terre, en mer et en eau douce.
- BirdLife International : Zones importantes pour la conservation des oiseaux, sites qui fournissent un habitat essentiel pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux menacées, en voie de disparition, à aire de répartition restreinte ou vulnérables.
- UICN : Centres de diversité végétale, qui comprennent des zones d'importance botanique mondiale, en raison du nombre d'espèces présentes et/ou de la présence d'un grand nombre d'espèces endémiques.



Voir (en anglais) [Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process \(Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site\)](#) pour plus d'informations sur ces systèmes et d'autres systèmes de catégorisation.

apport de bénéfices : en d'autres termes, non seulement atténuer les risques et impacts sur la biodiversité, mais capitaliser les opportunités de générer des connaissances sur la valeur de la biodiversité et de soutenir la conservation.

« La préservation de la diversité de la vie, dont les humains font partie, dépend fondamentalement de notre aptitude à la comprendre. Notre institution a une longue tradition d'étude de cette diversité et est engagée à la fois à accroître les connaissances scientifiques et à les mettre à la disposition de ceux dont les décisions affecteront notre survie commune. »

- Dr. David Evans, Sous-secrétaire à la science
Smithsonian Institution

1.1.1 Le risque potentiel de l'exploitation du pétrole et du gaz

En dépit de la force de cette réponse mondiale, la biodiversité continue à disparaître à une vitesse alarmante. Bien que l'exploration et la production du pétrole et du gaz ne constituent souvent pas la menace la plus importante pour la biodiversité d'une région, elles peuvent avoir une gamme étendue d'impacts négatifs sur les écosystèmes, y compris une contamination du sol, de l'air et de l'eau, une fragmentation et une conversion de l'habitat, une déforestation, une érosion et une sédimentation des cours d'eau. En outre, l'exploration et la production du pétrole et du gaz sont souvent des activités économiques pionnières dans des zones relativement peu développées, et elles peuvent conduire à d'autres activités économiques et sociales, y compris une migration, un peuplement spontané, une conversion agricole et un développement d'infrastructures, pouvant nuire davantage à la biodiversité sous la forme d'impacts secondaires. Bien que beaucoup des impacts primaires d'un projet d'exploitation de pétrole ou de gaz puissent être réduits, et parfois complètement éliminés, grâce à une gestion soignée et à la mise en œuvre de moyens technologiques, beaucoup des impacts secondaires de l'exploitation posent un problème plus important à l'industrie et à la société tout entière (voir la section 4 pour plus de détails concernant les impacts secondaires). Bien que l'objet de ce

document concerne la gestion des impacts potentiellement négatifs, il est important de reconnaître que, lorsque les opérations relatives au pétrole et au gaz sont gérées de façon responsable, elles peuvent aussi générer des bénéfices pour la conservation de la biodiversité (voir la section 7 pour plus de détails concernant les opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité).

« Les pays en voie de développement reconnaissent l'importance à la fois du pétrole et de la biodiversité. La difficulté consiste à atteindre un équilibre pour explorer le premier sans menacer la seconde. Les compagnies pétrolières qui partagent cet intérêt sont des partenaires précieux. »

- Yolanda Kakabadse Navarro, Présidente
UICN - Union mondiale pour la nature

On prévoit que la demande énergétique mondiale triplera, ou même quadruplera, d'ici à l'an 2050. À court et à moyen terme, une partie importante de cette demande sera remplie par le pétrole et le gaz, le gaz naturel jouant un rôle important en tant que carburant de transition jusqu'au moment où des ressources renouvelables auront le potentiel d'être la source énergétique primaire du monde. Une utilisation accrue de gaz naturel se traduira par une augmentation des pipelines nécessaires pour transporter le gaz. Les pipelines sont une source de polémique importante dans les zones de biodiversité élevée, à cause du risque de fragmentation de l'habitat et des impacts secondaires associés à leur construction dans des zones relativement peu développées. De plus, ils traversent souvent des frontières politiques et différents types d'écosystèmes, ce qui peut conduire à des problèmes au niveau de la planification, de la surveillance et de l'atténuation des impacts le long de l'emprise du pipeline. Ceci constitue un domaine important pour des études complémentaires en relation avec les considérations de biodiversité.

Face à cette augmentation de la demande, il est probable que les activités d'exploitation du pétrole et du gaz connaîtront une expansion au cours des prochaines décennies, avec un risque concomitant de nuire à la biodiversité. Le problème pour la société, au cours des années à venir, sera d'assurer un développement continu pour aider les milliards de personnes vivant actuellement en situation de pauvreté, tout en gérant en même temps ces activités d'exploitation du pétrole et du gaz pour minimiser les perturbations à long terme des précieux écosystèmes dont dépendent tous les peuples.

1.2 LE DÉFI POUR L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE

Les compagnies d'énergie se rendent maintenant compte que, en plus des raisons légales et réglementaires qui les obligent à porter leur attention sur la conservation de la biodiversité,

il y a également des raisons stratégiques, opérationnelles, financières et de réputation. Pour de nombreuses compagnies, en particulier celles qui opèrent au niveau international, les questions environnementales et sociales risquent tout autant de nuire à leurs résultats que les questions financières. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, l'annonce d'un problème, même s'il ne s'agit que d'un problème perçu, peut être disséminée partout dans le monde en quelques minutes, par l'intermédiaire des médias d'information et d'Internet. Parallèlement à la prise de conscience mondiale de la disparition de la biodiversité, l'intérêt public pour les opérations pétrolières a augmenté jusqu'au point où un nombre croissant d'activités sont maintenant minutieusement examinées.

Les risques potentiels que présentent pour une compagnie les problèmes environnementaux et sociaux, réels ou perçus, comprennent notamment des retards et perturbations sur le site du projet, un préjudice à la réputation de la compagnie, une perte de la licence sociale d'exploitation et une perte de l'accès à des ressources de l'entreprise, telles que des ressources en pétrole et en gaz, des terres, des capitaux et des employés. De plus en plus, l'obtention d'une licence sociale d'exploitation de la part des communautés situées aux alentours d'un projet – ainsi que d'un éventail plus large de parties intéressées, depuis les groupes locaux de citoyens jusqu'aux ONG internationales – est aussi importante pour la viabilité continue d'un projet que les permis légaux du gouvernement hôte. Des campagnes internationales, des poursuites juridiques et des manifestations violentes à l'égard d'un projet peuvent mettre en danger les employés de la compagnie, interrompre les rentrées d'argent, ralentir ou arrêter les opérations et provoquer un préjudice durable à la réputation d'une compagnie. À long terme, une mauvaise image résultant d'un projet unique peut menacer l'accès aux ressources et aux marchés partout dans le monde.

« Pour Statoil, il est vital de démontrer que la compagnie peut opérer dans des écosystèmes sensibles sans causer d'effets adverses à long terme sur l'environnement. Par conséquent, la biodiversité est une question clé pour Statoil, une question que nous apprenons à aborder à la fois au niveau de l'entreprise et au niveau des projets. Nous considérons la conservation de la biodiversité comme un élément essentiel d'un développement durable. Les compagnies d'exploitation du pétrole et du gaz sont bien placées pour démontrer que le secteur privé peut être une force positive pour la conservation de la biodiversité et, par conséquent, contribuer au développement durable, soit en travaillant avec d'autres pour promouvoir la conservation, soit en intégrant certains aspects de la biodiversité dans nos propres décisions et activités. »

- Olav Fjell, PDG
Statoil

En outre, les institutions financières multilatérales, les banques commerciales et les banques d'investissement internationales, de même que les agences de crédit à l'exportation, commencent, en partie en réponse à la pression publique, à développer des normes et des conditions de prêts pour les développements d'infrastructures importants, tels que les projets d'exploitation de pétrole et de gaz. Par exemple, le Groupe de la Banque mondiale a commandité une évaluation indépendante, la Revue des industries extractives (EIR, de l'anglais Extractive Industries Review), pour examiner son rôle futur dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière avec les parties prenantes concernées et produire un ensemble de recommandations qui guidera sa participation dans ces secteurs.

Néanmoins, pour de nombreuses compagnies d'énergie, la reconnaissance de l'importance de la biodiversité, et la préoccupation de la société à l'égard de sa disparition, ne sont pas encore incorporées aux décisions de gestion des risques. Par conséquent, peu de compagnies ont établi les politiques et mécanismes de gestion capables d'intégrer complètement les questions de biodiversité dans leur processus de prise de décisions et leurs systèmes de gestion. Les produits de l'EBI cherchent à démontrer des moyens pratiques d'inclure systématiquement la biodiversité dans un système de management environnemental (SME) pendant tout le cycle de vie d'un projet, afin d'assurer que les compagnies disposent de processus pour aborder la conservation de la biodiversité.

Bien que les produits de l'EBI portent spécifiquement sur les sujets ayant trait à la biodiversité, il est important de noter que la conservation de la biodiversité fait partie intégrante d'un développement durable et doit être considérée comme un paramètre de la stratégie globale de durabilité d'une compagnie. La biodiversité ne peut pas être prise en compte de manière isolée, mais peut seulement être gérée correctement si elle est évaluée conjointement à d'autres sujets de durabilité et domaines potentiels d'impact et de bénéfice, y compris les considérations sociales, les impacts économiques, la réduction de la pollution et les problèmes de santé.

Pour les compagnies d'énergie, la difficulté consiste à trouver un moyen de satisfaire la demande publique en fournissant en abondance et à bas prix des produits dérivés du pétrole et du gaz et, en même temps, de répondre aux attentes de la société en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, y compris la protection de la biodiversité. Beaucoup des plus grandes compagnies d'énergie, y compris celles qui font partie de l'EBI, estiment qu'il y a des arguments convaincants pour intégrer la biodiversité dans les opérations, dans le contexte de l'attention croissante qu'elles portent à un développement durable. Le Groupe de travail sur la biodiversité, établi en 2003 grâce à une collaboration entre deux associations professionnelles de l'industrie mondiale du pétrole et du gaz, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP), démontre la prise de conscience croissante de l'importance de la biodiversité pour l'industrie.

1.3 LE DÉFI POUR LES ORGANISMES DE CONSERVATION

Les organismes de conservation couvrent un large spectre, allant de groupes de citoyens activistes à des institutions scientifiques gouvernementales, chacun d'eux pouvant décider pour lui-même s'il souhaite travailler avec le secteur de l'énergie, et de quelle manière. De nombreux organismes de conservation, y compris ceux qui participent à l'EBI, rencontrent de plus en plus souvent des compagnies d'énergie opérant dans les mêmes régions du monde que celles où ils travaillent. Il y a d'abondantes polémiques au sujet de ce chevauchement, même au sein de la communauté conservacionniste. Certains organismes de conservation estiment qu'il ne devrait y avoir aucune exploitation pétrolière dans les zones à haute valeur de biodiversité, tandis que d'autres estiment qu'il ne devrait simplement y avoir aucun nouveau développement du pétrole et du gaz. Cependant, certains organismes, qu'ils acceptent ou non les scénarios globaux concernant la croissance de la demande de pétrole et de gaz, ont conclu que, bien que l'exploitation du pétrole et du gaz puisse présenter une menace, elle représente également une opportunité pour améliorer la conservation de la biodiversité. La présence de compagnies d'énergie peut fournir une influence, des connaissances, des compétences, des capacités de gestion et des revenus pour soutenir les activités de conservation. Étant donné qu'il faut parvenir à un équilibre entre le développement économique et la conservation de la biodiversité, la difficulté pour les organismes de conservation est d'être la voix de la protection de la biodiversité tout en saisissant les opportunités appropriées pour s'associer à l'industrie.

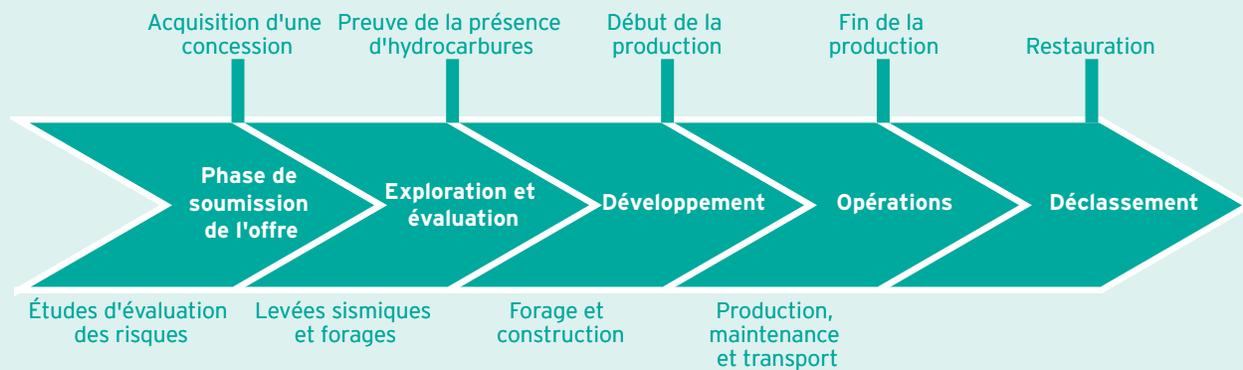
« Nous reconnaissons que nous avons besoin d'alliés inhabituels pour gagner la guerre et sauver les centres de diversité de la Terre qui sont les plus en danger. L'exploitation du pétrole peut véritablement coexister avec la conservation de la biodiversité lorsqu'elle est soigneusement planifiée, qu'elle applique des pratiques sophistiquées et qu'elle est bien coordonnée avec les intérêts des communautés. »

- Russell Mittermeier, Président
Conservation International

Plusieurs organismes de conservation, y compris les membres de l'EBI, ont choisi d'approcher les compagnies d'énergie – ou de répondre aux offres lancées par les compagnies elles-mêmes – et de collaborer aux efforts visant à préserver la biodiversité et à intégrer des thèmes de biodiversité dans l'exploitation du pétrole et du gaz. En participant à ces activités, ils pensent qu'ils peuvent protéger l'intégrité des écosystèmes, améliorer les performances environnementales d'un projet et influencer les critères déterminant l'accès aux ressources en hydrocarbures. Bien que les produits de l'EBI s'adressent principalement à des compagnies, ils sont aussi utiles pour les organismes de conservation et d'autres parties intéressées pour travailler avec (et surveiller) l'industrie de

ENCADRÉ 5. CYCLE DE VIE D'UN PROJET DE PÉTROLE ET GAZ

Le cycle de vie d'un projet d'exploitation de pétrole et de gaz peut-être divisé en cinq phases de base. Des considérations de biodiversité s'appliquent à toutes les phases du cycle de vie, et les produits de l'EBI sont conçus pour aborder les sujets de biodiversité à chacune de ces étapes.



- 1. Phase de soumission de l'offre :** Lorsqu'une compagnie se prépare à décider s'il serait ou non judicieux d'acquérir une concession ou une autre participation dans une nouvelle zone, elle réalise généralement une série d'identifications et d'évaluations préliminaires de haut niveau sur les activités potentielles et les risques environnementaux et sociaux que peut présenter l'acquisition de cette participation pour les opérations et la réputation futures de la compagnie. Ces activités sont en grande partie des recherches théoriques, mais certaines activités limitées sur le terrain ne sont pas interdites. Des consortiums de différentes compagnies (coentreprises) pourront être formés pour partager les risques.
- 2. Exploration et évaluation :** Une fois qu'une compagnie a acquis une concession, l'étape suivante consiste à explorer la zone de la concession pour mieux comprendre le sous-sol. Des levés sismiques et, le cas échéant, des forages d'exploration pourront être réalisés dans le but de prouver la présence ou l'absence de quantités commercialement viables d'hydrocarbures.
- 3. Développement :** Si la phase d'exploration et d'évaluation révèle la présence de quantités commercialement viables d'hydrocarbures, la compagnie pourra décider de développer le gisement ; ce processus pourra impliquer l'investissement de centaines de millions, voire de milliards, de dollars sur une période de 20 à 40 ans, ou plus. Les activités de développement comprennent le forage de puits de production et la construction d'installations, telles que des pipelines et des terminaux, destinées à traiter et transporter les hydrocarbures.
- 4. Opérations :** Une fois le développement d'un gisement terminé commence la phase d'opération, qui englobe les activités quotidiennes de production de pétrole et/ou de gaz, la maintenance des installations et le transport des hydrocarbures vers le marché par l'intermédiaire des pipelines et terminaux d'exportation.
- 5. Déclassement :** Lorsque la vie commerciale du gisement arrive à son terme, le processus de déclassement pourra impliquer le démantèlement des installations et la restauration des sites du projet ou d'autres actions appropriées pour l'usage suivant prévu pour les sites.

Lors du processus de soumission d'offre, une compagnie pourra choisir de ne pas poursuivre l'investissement et sortir du cycle du projet, pour des raisons ayant trait à la biodiversité ou autres. Pour des raisons techniques, économiques ou autres, une compagnie pourra décider de mettre un terme à ses activités après la phase d'exploration et d'évaluation. De plus, à n'importe quel stade du cycle de vie du projet après la phase de soumission d'offre, une compagnie pourra choisir (où se voir imposer par le gouvernement hôte) de « sortir » d'un projet en se dessaisissant de sa participation légale et en la transférant à un autre exploitant. Cette possibilité peut soulever un certain nombre de problèmes concernant la continuité de la philosophie ayant trait à la biodiversité, à l'engagement et aux pratiques d'une compagnie envers une autre, mettant potentiellement en danger la conservation durable de la biodiversité et l'aptitude d'une compagnie à maintenir la réputation de ses activités dans le cadre de la conservation de biodiversité.



Voir (en anglais) [Integrating Biodiversity into Environmental and Social Assessment Processes \(Intégration de la biodiversité dans les processus d'évaluation de l'impact environnemental et social\)](#) et [Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process \(Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site\)](#) pour une discussion plus détaillée concernant ce problème.

l'énergie, pour assurer l'intégration effective des considérations concernant la biodiversité dans la prise de décisions et les opérations pendant tout le cycle de vie d'un projet (voir l'encadré 5).

« The Nature Conservancy est convaincue que toute solution durable de conservation doit impliquer tous les secteurs de la société. Le secteur industriel dispose de ressources considérables et a une portée et un impact mondiaux. Par conséquent, nous estimons que les entreprises peuvent et doivent être des partenaires importants et efficaces dans le domaine de la conservation de la diversité biologique. »

- Steve McCormick, PDG
The Nature Conservancy

1.4 DÉFI ET RÉPONSE

Relever ces défis – pour la société, l'industrie de l'énergie et la communauté de conservation – exigera un effort de collaboration entre les compagnies, les organismes de conservation, les gouvernements (voir l'encadré 6), les communautés et les autres parties prenantes. Ce n'est qu'en travaillant en partenariat pour promouvoir une intégration minutieuse des considérations de biodiversité dans le cadre des politiques, systèmes, opérations et prises de décisions que les compagnies d'énergie, les organismes de conservation et les autres parties prenantes seront capables d'assurer un équilibre entre la réponse aux besoins énergétiques futurs et la protection des ressources vitales de biodiversité.

« Bien que nous soyons loin d'avoir toutes les réponses en ce qui concerne la façon dont les divers besoins des personnes, des entreprises et de l'environnement peuvent être intégrés au mieux, le seul moyen de les trouver passe par le dialogue. Des partenariats entre l'industrie, les communautés et la société civile constituent une partie fondamentale de ce processus. »

- Mark Rose, PDG
Fauna & Flora International

Consciente des difficultés à venir, l'EBI a identifié six questions importantes concernant l'avenir de l'exploitation du pétrole et du gaz :

1. Quelle est l'analyse de rentabilisation d'une intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz ?
2. Comment les compagnies peuvent-elles intégrer les considérations de biodiversité à leurs systèmes et opérations ?
3. Quels sont les impacts négatifs potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité, et quelles sont les pratiques que les compagnies peuvent adopter sur leurs sites opérationnels pour atténuer ces impacts ?
4. Comment les compagnies peuvent-elles tenir compte des critères de biodiversité lorsqu'elles décident de l'endroit où elles travailleront ?
5. Comment une compagnie peut-elle mesurer l'impact d'un projet sur la biodiversité et les performances globales de la compagnie en relation avec la biodiversité ?
6. Comment les compagnies peuvent-elles aller au-delà de la minimisation des impacts et prendre des mesures bénéfiques à la biodiversité ?

Les six sections suivantes traitent ces questions plus en détail et font référence aux produits de l'EBI qui offrent des conseils et ressources supplémentaires.

ENCADRÉ 6. LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Bien que les compagnies d'énergie et les organismes de conservation puissent avoir une influence significative sur l'état de la conservation de la biodiversité dans une zone donnée, ils ne peuvent pas résoudre à eux seuls tous les problèmes de biodiversité ayant trait à l'exploitation du pétrole et du gaz. Les organismes et responsables des gouvernements nationaux et locaux ont l'initiative en ce qui concerne la modélisation et la mise en œuvre de stratégies locales et régionales de conservation de la biodiversité et la définition de priorités. Les gouvernements font souvent face à des décisions difficiles lors du choix des compromis entre la conservation de la biodiversité et la croissance et le développement économiques. Dans certains cas, comme par exemple sur un pipeline transfrontalier, deux gouvernements nationaux ou plus peuvent être conjointement responsables d'influer sur un projet et de prendre les décisions finales concernant le développement national. En outre, dans de nombreux pays, des compagnies pétrolières nationalisées contrôlent la production et les modalités des coentreprises. Ces compagnies nationales sont responsables de la majorité de la production de pétrole dans le monde.

Lorsqu'il y a de fortes politiques et une capacité du gouvernement pour conserver la biodiversité, les compagnies et les organismes de conservation devront collaborer étroitement avec les responsables du gouvernement, dans le cadre des stratégies nationales et régionales existantes de conservation de la biodiversité et, le cas échéant, avec les compagnies pétrolières nationales. Cependant, dans de nombreuses zones isolées et non développées qui sont à la fois riches en biodiversité et intéressantes du point de vue de l'exploitation du pétrole et du gaz, le gouvernement peut avoir peu ou pas de présence ou de capacité pour protéger la biodiversité. Une compagnie d'énergie pourra être l'acteur le plus puissant et le plus riche dans la zone, et les communautés et organisations locales pourront attendre d'elle des programmes de conservation et des services sociaux qui sont traditionnellement la responsabilité du gouvernement. Dans de tels cas, il est important d'atteindre un équilibre entre une contribution à la conservation et le besoin de ne pas se substituer au gouvernement, ni de créer des attentes irréalistes.

Dans ces situations, une difficulté importante pour les compagnies et les organismes de conservation consiste à collaborer étroitement avec les responsables de tous les secteurs pertinents du gouvernement, des ministères des ressources naturelles jusqu'aux agences pour l'environnement, et de les encourager à jouer un rôle actif dans les programmes de conservation, par exemple en contribuant à la création de capacité et à un renforcement des institutions ou en suggérant qu'une partie des revenus du pétrole et du gaz soit affectée à des programmes de gestion de la biodiversité.

2. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE DE RENTABILISATION

Quelle est l'analyse de rentabilisation d'une intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz ?

Il est communément admis que la biodiversité est précieuse et que la prise en compte des questions de biodiversité doit faire partie de l'exploitation du pétrole et du gaz. Mais quelles sont pour les entreprises les motivations pour soutenir cette assertion ? Ébaucher les raisons commerciales pour lesquelles une compagnie devrait inclure la biodiversité dans les analyses de risques et avantages qui sont au cœur d'une grande partie de ses processus décisionnels permettra aux gestionnaires d'exprimer plus facilement ces problèmes en termes familiers.

L'« analyse de rentabilisation » de l'intégration de considérations de biodiversité aux opérations et systèmes de gestion d'une compagnie n'est pas simplement une théorie toute faite. À l'inverse, l'analyse de rentabilisation est créée pour chaque compagnie en fonction des valeurs et principes de la compagnie. En adaptant les arguments de base à leur propre compagnie, les directeurs des services d'hygiène, sécurité et environnement (HSE), les dirigeants de l'entreprise et les chefs des unités de travail peuvent mieux éduquer leurs collègues et actionnaires quant à la valeur de la biodiversité en tant que facteur dans les décisions de l'entreprise.

i Voir la **présentation PowerPoint de l'EBI** (en anglais) sur l'intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz.

La plupart des compagnies d'énergie savent parfaitement que si elles ne se comportent pas d'une manière écologiquement et socialement responsable, les opérations et la réputation de la compagnie peuvent encourir des risques significatifs. Par conséquent, les compagnies reconnaissent de plus en plus l'avantage commercial qui justifie le soutien de performances écologiquement et socialement responsables. Parmi le spectre des problèmes environnementaux auxquels une compagnie peut faire face, la biodiversité suscite un intérêt élevé de la société et captive l'imagination du public. Néanmoins, de nombreuses compagnies n'identifient pas encore explicitement la conservation de la biodiversité comme composante unique des besoins et objectifs environnementaux de la compagnie. Par conséquent, la discussion de cette section porte spécifiquement sur la biodiversité pour attirer l'attention sur celle-ci, en reconnaissant que les raisons présentées ici sont également applicables et pertinentes pour l'analyse de rentabilisation des performances écologiquement et socialement responsables en général.

Le premier argument en faveur de l'inclusion des considérations de biodiversité dans les processus de prise de décisions – et celui qui constitue la motivation la plus importante pour beaucoup des grandes compagnies – est un argument moral et éthique. En d'autres termes, la conservation de la biodiversité est simplement une « bonne chose ». De plus en plus, les actionnaires, les employés et le public attendent des compagnies qu'elles fassent ce qui est bien et partagent la préoccupation publique pour les questions environnementales, y compris la biodiversité.

Par exemple, lors de l'assemblée générale annuelle de 2002 de BP, une résolution des actionnaires qui a été reçue demandait de clarifier comment la compagnie gère le risque dans le processus de décision d'opérer dans des zones protégées. La résolution a échoué, mais en réponse, BP s'est engagée à fournir des informations sur les évaluations de risques entreprises au moment de la prise de décisions d'opérer dans les catégories de gestion I-IV de l'UICN. Au cours de 2002, aucune décision de ce type n'a été prise, mais dans l'intérêt de la transparence, la compagnie a publié des détails des sites où des opérations existantes étaient situées dans des catégories I-VI.

Une analyse de rentabilisation basée sur les risques ou sur les résultats financiers s'inscrit en complément des arguments moraux qui existent vis-à-vis des questions environnementales et sociales. Face à un marché de l'énergie où la concurrence est de plus en plus sévère, les compagnies ont besoin de trouver un moyen d'intégrer les arguments intuitifs concernant la biodiversité au paradigme régi par l'économie de l'exploitation du pétrole et du gaz. Les motivations de base pour l'intégration de la biodiversité dans les opérations et les systèmes de gestion relèvent fondamentalement de la discipline de gestion des risques – minimisation des risques et maximisation des opportunités (voir la figure 3). Si les considérations de biodiversité ne sont pas prises en compte au niveau du projet, cela pourra se traduire par des retards et problèmes sur le terrain, affectant la rentabilité des opérations de la compagnie. Des problèmes répétés sur les sites d'un projet peuvent endommager la réputation globale d'une compagnie, affectant négativement son accès aux terres, ressources de pétrole et de gaz, capitaux, bonne disposition des employés et du public, et limitant les futures opportunités commerciales.

2.1 LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ AFFECTE LES PERFORMANCES SPÉCIFIQUES AU PROJET

Au niveau du projet, la préoccupation publique concernant la perte de biodiversité est une question qui doit être reconnue comme un risque important pour l'entreprise, et la réponse opportune d'une compagnie à cette préoccupation est un facteur clé pour assurer l'exécution sans problème ni retard des projets. L'identification et la prise en compte des impacts potentiels sur la biodiversité dans le processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) d'un projet, le système de management environnemental (SME) d'une compagnie d'un projet et la consultation des parties prenantes peuvent réduire le risque de retards, de coûts de gestion d'une crise inattendue, de conflits avec les communautés locales ou les gouvernements, de confrontations avec des ONG, et même la menace de poursuites civiles ou pénales. La minimisation de ces risques peut augmenter la prévisibilité d'un réalisation complète et efficace des plans d'un projet et améliorer l'économie de ce projet. Une bonne réputation et des relations positives avec les autochtones peuvent également engendrer une coopération plus étroite et une meilleure compréhension en cas de conflits futurs.

2.2 LES PERFORMANCES AFFECTENT LA RÉPUTATION D'UNE COMPAGNIE

Les performances au niveau d'un projet peuvent affecter la réputation d'une compagnie. La valeur de la réputation et de l'ascendant d'une compagnie est difficile à quantifier, mais joue néanmoins un rôle important dans la stratégie concurrentielle d'une compagnie. Une étude récente, réalisée par Interbrand et Citibank, a estimé que les biens intangibles, tels que la marque, la réputation et le prestige, représentent les deux tiers de la valeur des 100 compagnies du FTSE et 75 % de la valeur des plus grandes compagnies des États-Unis. La société est de plus en plus consciente et préoccupée par les menaces auxquelles est soumise

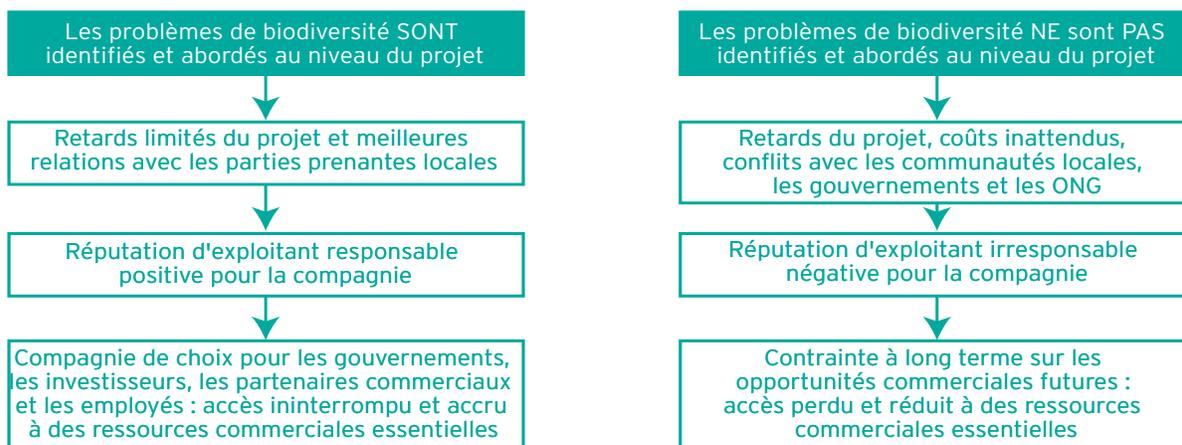
la biodiversité, et les attentes sociales de bonnes performances dans ce domaine continuent de croître.

« Protéger et soutenir la vitalité de la terre est une obligation partagée par tous ceux qui vivent sur cette planète. Les compagnies d'exploitation de ressources naturelles, si étroitement liées à la terre et à sa prodigalité, ont l'opportunité et l'obligation de réduire continuellement leur impact sur la terre. Les compagnies qui ouvrent la voie, à la fois en employant de bonnes pratiques et en investissant dans des actions de conservation ciblées, seront récompensées par la reconnaissance des clients et des rendements d'exploitation accrus. »

- Peter Seligmann, PDG
Conservation International

Une compagnie qui est connue pour éviter et atténuer efficacement les impacts sur la biodiversité dans les zones de ses projets, pour avoir des politiques et systèmes de gestion à l'échelle de la compagnie qui prennent en compte les considérations de biodiversité, et pour apporter des contributions positives à la conservation, a de meilleures chances de développer au cours du temps une réputation de bonnes performances, attirant ainsi des clients et employés loyaux et améliorant son image de marque. Les compagnies qui sont considérées comme des leaders dans les domaines sociaux et environnementaux peuvent bénéficier d'opportunités positives en relations publiques, de meilleures relations avec les parties prenantes, d'un « capital de prestige » auprès du public et d'une couverture positive par les médias.

FIGURE 3. INTÉGRATION DE CONSIDÉRATIONS DE BIODIVERSITÉ DANS LA POLITIQUE, LES OPÉRATIONS ET LES SYSTÈMES DE GESTION D'UNE COMPAGNIE : DEUX VOIES POSSIBLES



À l'inverse, les problèmes accumulés sur les sites de projets et toute publicité relative à des conflits avec des communautés ou des ONG peuvent affecter négativement l'image d'une compagnie, conduisant à une réputation d'exploitant irresponsable. Les campagnes de citoyens, les poursuites judiciaires et toute autre publicité négative peuvent affecter la viabilité d'autres projets. Avec l'augmentation de l'accès à la technologie de l'information, une communauté se trouvant à proximité d'un projet nouveau ou proposé peut citer de mauvaises performances ailleurs en tant que raison de son opposition au nouveau projet.

Les boycottages, les poursuites judiciaires et toute autre publicité négative peuvent aussi avoir un impact sur la valeur marchande d'une compagnie. Par exemple, en 1995, le projet de Shell de démanteler sa plate-forme de stockage de pétrole Brent Spar en la faisant couler dans la mer du Nord a suscité une résistance acharnée de Greenpeace, qui a ensuite lancé une campagne internationale contre la compagnie. En dépit des recherches approfondies qui indiquaient qu'une immersion de la plate-forme constituait la méthode d'élimination la plus écologique disponible, un boycottage a conduit à une diminution temporaire des ventes de Shell dans certains pays européens.

2.3 LA RÉPUTATION AFFECTE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

Le bilan des réalisations d'une compagnie vis-à-vis de la biodiversité – et d'autres questions sociales et environnementales – peut à son tour affecter la compétitivité globale de celle-ci, en termes d'accès à des ressources essentielles pour l'entreprise, notamment d'accès à des territoires, à des ressources de pétrole et de gaz, à des capitaux et à de la main-d'œuvre. Une compagnie qui jouit de la réputation de prendre en compte et de prévenir de façon responsable les impacts sur la biodiversité peut devenir une compagnie de choix pour les gouvernements, les investisseurs, les partenaires commerciaux et les employés. Par contre, une mauvaise gestion des questions de biodiversité peut être une contrainte à long terme pour l'entreprise et limiter les opportunités d'activité future.

« La conviction de Shell est que les clients, les gouvernements et les autres parties prenantes veulent traiter avec des compagnies qui développent des approches originales et positives à la biodiversité – des compagnies qui font partie de la solution, et non du problème. »

– Sir Philip Watts, Président
Royal Dutch/Shell Group

2.3.1 Accès à des territoires et à des ressources potentielles de pétrole et de gaz

Les compagnies doivent maintenir un accès étendu aux concessions et aux ressources potentielles de pétrole et de gaz pour capitaliser les meilleurs investissements et les opportunités de développement commercial futur. Être conscient de la valeur potentielle de biodiversité d'une région peut économiser du temps et de l'argent lors du processus de soumission d'offre, dans la mesure où les gouvernements pourront choisir ultérieurement de limiter l'accès aux ressources dans une zone identifiée comme ayant une valeur élevée de biodiversité.

Si un gouvernement accorde l'accès à une zone à haute valeur de biodiversité, une compagnie jouissant d'une expérience et d'un succès reconnus dans le domaine de l'utilisation des technologies et pratiques de minimisation des impacts de ses opérations pourra constituer une option plus attrayante en tant qu'exploitant. Une fois un projet commencé, de bonnes performances vis-à-vis de la biodiversité augmenteront la probabilité que de futurs plans d'expansion ou propositions de projet dans une autre partie du pays soient approuvés. En outre, les gouvernements répondent souvent à la pression des citoyens qui n'approuvent pas les activités d'une compagnie, et une compagnie ayant une mauvaise réputation ou un bilan de réalisations négatif pourra perdre les permis existants ou se retrouver avec un accès limité à des zones de concession futures.

« À ChevronTexaco, la protection des personnes et de l'environnement est une valeur fondamentale. Notre objectif est d'être admirés dans le monde entier pour notre excellence dans ce domaine. Nous reconnaissons que la conservation de la biodiversité est une préoccupation environnementale et sociale importante, et nous relevons le défi de montrer que nous pouvons protéger la biodiversité tout en fournissant les ressources énergétiques dont le monde a besoin. Notre volonté est de démontrer que nous pouvons atteindre ses objectifs grâce à nos performances et à nos alliances. »

– David J. O'Reilly, PDG
ChevronTexaco

De plus, anticiper le rôle de la biodiversité dans les réglementations et décisions futures concernant l'accès à des territoires peut aider une compagnie à être plus concurrentielle et éviter d'être affectée par des changements de politique publique susceptibles d'affecter sa compétitivité future. La décision d'ignorer la biodiversité dans les processus et pratiques d'une compagnie peut rendre cette compagnie moins concurrentielle, face à de nouvelles réglementations environnementales, qu'une compagnie qui s'investit de façon proactive en matière de biodiversité.

Démontrer que les activités d'exploration et de production peuvent être menées d'une façon écologiquement responsable peut aussi aider à éviter les restrictions futures concernant l'accès à des zones à haute valeur de biodiversité. Une étude, réalisée en 2002 par le World Resources Institute, a démontré que les compagnies qui ont une large part de leurs opérations dans des zones à haute valeur de biodiversité, ou à proximité de telles zones, peuvent subir une perte disproportionnée de leur valeur pour les actionnaires en cas d'augmentation des restrictions d'accès à des ressources futures de pétrole et de gaz. Ceci est particulièrement vrai pour les petites compagnies.

De plus, pour assurer l'accès à des territoires et à des ressources potentielles de pétrole et de gaz par l'intermédiaire des processus gouvernementaux officiels, les compagnies doivent préserver un type d'accès moins officiel : une « licence sociale d'exploitation ». Cette licence d'exploitation va au-delà de l'obtention de l'autorisation légale d'un organisme gouvernemental d'opérer dans une certaine zone et vise à garantir l'acceptation et la confiance des parties prenantes, et de la société dans son ensemble, à la fois sur les sites de projets spécifiques nouveaux et en cours et pour les activités de la compagnie en général. Une telle licence s'acquiert par le biais des performances positives d'une compagnie et la santé de ses relations et de sa réputation avec les clients, les organismes de réglementation, les médias et la société civile.

2.3.2 Accès à des capitaux

Les grandes compagnies multinationales de pétrole et de gaz ont tendance à financer leurs projets de façon interne, mais l'accès à des capitaux et à des investisseurs reste une priorité pour les petites et moyennes entreprises et les partenaires de coentreprises au sein du pays. Un mauvais bilan de résultats, sur le plan environnemental, pourra affecter l'accès d'une compagnie à des capitaux ou augmenter le coût de ces capitaux. Les actionnaires pourront vendre leurs avoirs dans la compagnie ou initier des résolutions d'actionnaires relatives aux performances de la compagnie. À l'inverse, un bilan environnemental positif peut signifier qu'une compagnie est capable d'attirer et de retenir de nouveaux investisseurs, clients ou partenaires commerciaux.

Les compagnies qui incorporent dans leurs opérations de meilleures pratiques vis-à-vis de la biodiversité peuvent avoir un accès accru aux capitaux d'institutions financières privées et de banques multilatérales de développement (BMD), qui insistent de plus en plus sur les résultats environnementaux dans leurs pratiques de sélection et leurs conditions de prêts (voir l'encadré 7). Un certain nombre de BMD et d'autres institutions financières publiques, notamment la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) et la Overseas Private Investment Corporation (OPIC), ont des politiques de sauvegarde,

ENCADRÉ 7. CONDITIONS CONCERNANT LES CAPITAUX PRIVÉS

Les principes de l'Équateur

Les principes de l'Équateur sont un ensemble de directives environnementales et sociales volontaires pour l'accord de crédits, adoptés en juin 2003 par dix des plus grandes banques privées du monde, dont ABN Amro Bank, N.V., Barclays PLC, Citigroup, Inc., Crédit Lyonnais, Credit Suisse Group, HVB Group, Rabobank, Royal Bank of Scotland, WestLB AG et Westpac Banking Corporation. Les dix banques réunies représentent presque un tiers des prêts-projets du monde, avec un total de crédits de 14,5 milliards de dollars en 2002. En vertu des principes, qui ont été élaborés en collaboration avec la Société financière internationale (SFI), la branche d'investissement dans le secteur privé de la Banque mondiale, les banques acceptent d'adopter les directives sociales et environnementales de la SFI et de la Banque mondiale pour un développement durable. Les principes, qui indiquent explicitement que les banques ne financeront pas les projets dans lesquels l'emprunteur ne peut pas ou ne veut pas se conformer aux politiques et processus environnementaux et sociaux, sont conçus pour assurer que les projets qu'ils financent « sont développés d'une manière qui est socialement responsable et reflète de bonnes pratiques de gestion environnementale ». Les directives comprennent des consignes sur l'évaluation des impacts, les exigences concernant la communication avec les parties affectées, y compris les peuples autochtones et les ONG locales, l'élaboration de rapports et le contrôle.

Politique forestière de ABN Amro

À la fin de 2001, ABN Amro, l'une des plus importantes banques hollandaises, a publié une nouvelle politique régissant ses investissements dans des projets forestiers. La politique a été élaborée en coopération avec des ONG et d'autres parties prenantes, en réponse directe à des accusations affirmant que ABN Amro et d'autres banques hollandaises finançaient des plantations destructives de palmiers à huile en Indonésie. La politique indique que la banque « ne financera plus de projets ou d'opérations qui donnent lieu à une extraction de ressources ou au déboisement de forêts à haute valeur de conservation ». D'autres conditions pour le financement comprennent la conformité aux conventions environnementales internationales et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones. La banque développe actuellement des politiques spécifiques pour le secteur des exploitations minières et le secteur des exploitations de pétrole et de gaz.

directives et exigences de conformité concernant les questions environnementales et sociales, dont certaines ont trait à la conservation de la biodiversité. (Voir les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale à <http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/essdext.nsf/52ByDocName/SafeguardPolicies>, les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de l'IFC à <http://www.ifc.org/enviro/EnvSoc/Safeguard/safeguard.htm> et le manuel environnemental de l'OPIIC, annexe F, à www.opic.gov). La perte de financement public pourra forcer une compagnie à avoir recours à un financement privé plus cher.

De plus, avec la popularité croissante des investissements éthiques, les compagnies affichant un bon bilan de résultats sur le plan environnemental peuvent avoir un avantage. Les portefeuilles d'investissements éthiques excluent généralement les valeurs d'entreprises dont le bilan environnemental et social moyen au cours des dernières années ne répond pas à des normes prédéterminées. La biodiversité commence à être une composante explicite des critères d'évaluation pour les investissements éthiques. Le Ethical Investment Research Service (EIRIS) a développé un ensemble de critères de biodiversité, en consultation avec English Nature et le Earthwatch Institute, qui met l'accent sur les politiques et les systèmes de gestion. Les politiques des compagnies vis-à-vis la biodiversité sont classées comme bonnes, modérées ou basiques, suivant s'il y a une politique ou stratégie de biodiversité à l'échelle du groupe couvrant toutes les opérations ou zones pertinentes, si des plans d'action de biodiversité sont mis en œuvre au niveau des projets et contribuent aux objectifs de conservation locaux ou nationaux, et si des groupes de conservation ou de protection des espèces sauvages sont impliqués dans l'élaboration de la politique ou des plans d'action de biodiversité. Dans son enquête de 2001, Business in the Environment, une organisation qui publie un index annuel d'engagement environnemental des sociétés, a inclus pour la première fois des questions sur la gestion des problèmes de biodiversité. Les questions comprenaient des évaluations des systèmes de mesure et de rapport des compagnies sur les sujets de biodiversité, de la qualité et de la portée des informations utilisées pour mesurer les performances, les cibles et les politiques concernant l'impact sur la biodiversité et des améliorations récentes des performances dans les domaines ayant trait à la biodiversité.

En plus des fonds d'investissements éthiques, certaines compagnies d'investissements ordinaires commencent à adopter des politiques et des directives sur la biodiversité. Insight Investment, une société de placements britannique responsable de plus de 64 milliards de livres sterling (111,2 milliards de dollars US) de valeurs, a lancé à la fin de l'année 2002 un Service de responsabilité des investisseurs. La biodiversité est l'une parmi plusieurs initiatives dans le cadre de ce programme, avec pour objectif d'encourager les compagnies à « minimiser l'impact sur la biodiversité et soutenir la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique ».

2.3.3 Accès au capital humain et intellectuel

Parmi les biens les plus précieux d'une compagnie figurent ses employés et le capital intellectuel incorporé à l'entreprise. Les grandes compagnies ont depuis longtemps établi un avantage reconnu pour attirer, retenir et motiver les talents les plus prometteurs. Parallèlement à la sensibilisation croissante des jeunes face aux problèmes environnementaux, le bilan d'une compagnie en termes de traitement de la biodiversité pourra devenir un des facteurs influençant les perceptions, les décisions et les motivations des nouvelles recrues.

2.4 LA NÉCESSITÉ D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

De plus en plus, les compagnies reconnaissent qu'il y a des raisons morales et éthiques, en plus des raisons financières et économiques, pour inclure des considérations de biodiversité dans le processus de prise de décisions, afin d'élargir l'approche environnementale et sociale de la compagnie. Cependant, bien qu'il soit admis que le fait d'être un exploitant responsable et une compagnie qui se préoccupe de la biodiversité offre des avantages à la fois tangibles et intangibles, il y a très peu de preuves documentées de la façon dont ces valeurs se traduisent par des bénéfices au niveau des revenus d'une compagnie. Par conséquent, il y a un besoin véritable pour les compagnies, les organismes de conservation et les autres parties intéressées de documenter et de partager des informations pour quantifier et démontrer les valeurs commerciales spécifiques d'une intégration de la conservation de la biodiversité aux politiques et systèmes de gestion des compagnies.



INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE DE RENTABILISATION : SOURCES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les publications suivantes abordent de façon plus détaillée les raisons justifiant l'intégration de la biodiversité dans les décisions et opérations des entreprises :

- ▶ **Business & Biodiversity - A Handbook for Corporate Action (L'entreprise et la biodiversité : un manuel pour les décideurs économiques)**. 2002. Earthwatch Institute (Europe), Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, et World Business Council for Sustainable Development. Disponible à l'adresse : <http://www.businessandbiodiversity.org/publications/index.html>
- ▶ Duncan Austin et Amanda Sauer. 2002. **Changing Oil: Emerging Environmental Risks and Shareholder Value in the Oil and Gas Industry** (Métamorphose du pétrole : nouveaux risques environnementaux et valeur pour les actionnaires dans l'industrie du pétrole et du gaz). World Resources Institute. Disponible à l'adresse : http://pubs.wri.org/pubs_description.cfm?PubID=3719

3. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX SYSTÈMES DE GESTION ET AUX OPÉRATIONS

Comment les compagnies peuvent-elles intégrer les considérations de biodiversité à leurs systèmes de gestion et à leurs opérations ?

Afin d'intégrer efficacement les considérations de biodiversité aux processus de prise de décisions et aux activités, une compagnie n'a pas besoin d'adopter un ensemble complètement nouveau de systèmes ou de pratiques. Il est plus probable que les idées qui figurent dans ce rapport et les produits qui l'accompagnent soient adoptées et utilisées systématiquement si elles peuvent être intégrées aux opérations et systèmes de gestion existants d'une compagnie. Par conséquent, les produits de l'EBI sont conçus à partir de systèmes déjà amplement utilisés au sein de l'industrie, en tant que base pour l'amélioration des performances partout où ont lieu des activités d'exploitation du pétrole et du gaz.

Le processus fondamental de base selon lequel les grandes compagnies de l'industrie de l'énergie gèrent actuellement les questions environnementales est soit un système de management environnemental (SME), soit un système intégré de management d'hygiène, sécurité et environnement (SMHSE). Au sein de ce système, un des outils les plus importants pour comprendre et aborder les impacts réels ou potentiels sur la biodiversité, en particulier pour les nouveaux projets, est le processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES). Les processus SME/SMHSE et EIES sont tous les deux des processus dynamiques qui évoluent au travers des différentes étapes du cycle de vie de chaque projet. Bien que toutes les compagnies n'aient pas de tels systèmes en place, ils sont reconnus comme une bonne pratique industrielle et constituent un objectif souhaité pour une gestion responsable des questions environnementales.

Cette section et les produits de l'EBI qui s'y rattachent suggèrent différentes manières dont une compagnie peut intégrer des

considérations de biodiversité à son SME, à la fois au niveau de la compagnie et au niveau d'un projet, ainsi qu'à son processus EIES. Tandis que la biodiversité devrait faire partie de tout SME ou processus EIES, les actions et activités destinées à gérer et à préserver la biodiversité devraient être basées sur un processus d'évaluation des risques éprouvé et transparent ; ce n'est que dans les cas où il y a des problèmes significatifs de biodiversité que beaucoup des actions des sections suivantes seront nécessaires (voir l'encadré 8).

3.1 INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Il y a deux modèles principaux pour le management environnemental dans le secteur du pétrole et du gaz. Un modèle est basé sur la norme ISO 14001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation), publiée en 1996 par l'Organisation internationale de normalisation. L'autre est basé sur les Guidelines for the Development and Application of Health, Safety and Environmental Management Systems (Directives pour le développement et l'application de systèmes de management d'hygiène, sécurité et environnement), publiées par le E&P Forum (maintenant appelé Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz, ou OGP) en 1994.

Bien que ceux-ci soient les systèmes les plus couramment utilisés, les suggestions offertes ici et dans le guide correspondant de l'EBI sont également applicables à d'autres modèles de SME, qui sont

ENCADRÉ 8. IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Les compagnies d'énergie prennent des décisions opérationnelles et politiques dans le contexte d'un système de gestion des risques de portée générale qui évalue les coûts et bénéfices de différentes options en se basant sur des critères financiers, opérationnels, stratégiques et de réputation, ainsi que sur les risques pour la société et l'environnement dans leur ensemble. La prise en compte et la mise en œuvre des actions et pratiques décrites dans chaque section de ce document doivent être basées sur les résultats d'un processus complet d'évaluation des risques qui tient compte du niveau de risque pour la biodiversité, les opérations et la réputation de la compagnie en fonction de la ligne de conduite choisie. Ce n'est que dans les cas où il y a des risques significatifs pour la biodiversité ou la compagnie et des risques d'impacts négatifs significatifs que beaucoup des pratiques de gestion de la biodiversité décrites en détail dans ce document et les outils qui l'accompagnent seront nécessaires. Les critères utilisés pour déterminer si un risque ou un impact est significatif varieront d'un endroit à un autre et d'un projet à un autre. Chaque compagnie a son propre seuil d'importance et son propre niveau de tolérance au risque, en fonction des valeurs, expérience et processus de la compagnie. De même, chaque organisme de conservation a son propre seuil d'importance et son propre niveau de tolérance au risque, indépendamment de son association avec des compagnies d'énergie.

de plus en plus basés sur les normes ISO, ou liés à celles-ci. Quel que soit le système sur lequel est basé le SME d'une compagnie, il est probable qu'il devra être modifié d'une certaine manière et, par conséquent, il est important d'adapter ces idées à un système spécifique à la compagnie. Dans la structure globale du SME, il pourra y avoir de nombreuses façons d'atteindre les résultats désirés, et le succès de l'intégration de la biodiversité devra être mesuré par les résultats plutôt que par une adhésion stricte à un processus étroitement défini.

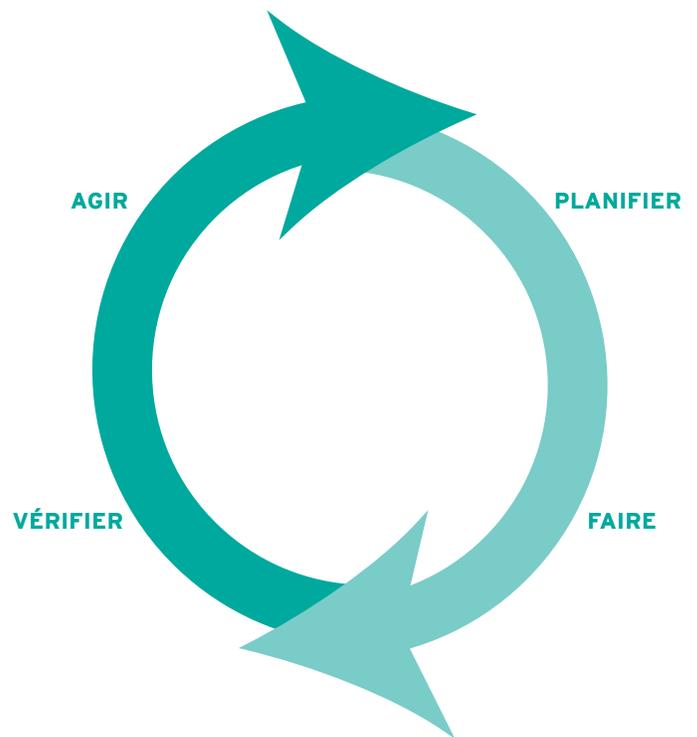
3.1.1 Intégration de la biodiversité dans un SME basé sur la norme ISO 14001

Les exigences de la norme ISO 14001 pour un SME sont conçus de façon à permettre à une organisation de formuler une politique et des objectifs basés sur les prescriptions des lois et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs. Le système considère uniquement les aspects environnementaux que l'organisation peut contrôler et sur lesquels elle est susceptible d'exercer une influence. Les normes ISO n'énoncent pas de critères spécifiques en ce qui concerne les performances environnementales.

Les exigences de la norme ISO 14001 sont divisées en cinq catégories principales pour assurer une prise en charge efficace des questions environnementales dans les activités et opérations d'un projet et de la compagnie : Politique environnementale, Planification, Mise en œuvre et opérations, Vérification et actions correctives, et Revue de direction. À chacune de ces étapes, il est possible d'intégrer des considérations de biodiversité pour tenir compte plus complètement des impacts potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité (voir le tableau 1 pour un résumé de la relation entre les produits de l'EBI et le processus de SME de la norme ISO 14001). Bien que ces cinq étapes soient souvent représentées sous forme d'une séquence linéaire, beaucoup d'entre elles seront réalisées simultanément et de manière itérative. Ci-dessous figurent des exemples de différentes manières d'adapter les activités environnementales standard pour inclure des considérations de biodiversité :

- **Politique environnementale** : Au niveau d'un projet, l'énoncé d'une politique de biodiversité peut reconnaître pleinement le risque d'impacts, y compris d'impacts secondaires, et décrire des opportunités de mesures bénéfiques pour la biodiversité. Au niveau de la compagnie, dans le cadre d'une stratégie globale de responsabilité sociale de l'entreprise, une compagnie peut reconnaître le rôle central de la conservation de la biodiversité sur le développement durable, les avantages d'un investissement dans la conservation de la biodiversité et la valeur commerciale de l'intégration de considérations de biodiversité à ses activités et décisions (voir l'encadré 9).
- **Planification** : Lors de la planification du management environnemental, les exploitants peuvent identifier spécifiquement des activités, des produits ou des services susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité, identifier

FIGURE 4 :
CYCLE DE MANAGEMENT ISO 14001



les normes pertinentes, légales ou autres, nationales ou internationales, se rapportant à la biodiversité, déterminer si le site bénéficie d'un statut de zone protégée et identifier des partenaires potentiels pour des activités de conservation de la biodiversité. Lorsque des impacts significatifs sont prévus, l'exploitant devrait fixer des objectifs et cibles spécifiques à la biodiversité avec la participation des parties prenantes, puis concevoir et mettre en œuvre un programme de management de la biodiversité dans le cadre d'un programme plus large de management environnemental.

- **Mise en œuvre et opérations** : Les compagnies peuvent acquérir et/ou retenir des compétences en biodiversité en développant les capacités du personnel interne, en établissant des liens avec des organisations externes et en incluant des sujets relatifs à la biodiversité dans leurs programmes de formation et de sensibilisation (voir l'encadré 10). Les compagnies pourront nommer un « champion » de la biodiversité et lui attribuer un rôle et une responsabilité clairement définis se rattachant à la politique et à la stratégie de l'entreprise sur la biodiversité. Les compagnies peuvent aussi impliquer les parties prenantes dès les premières étapes dans les questions de biodiversité et développer des exigences spécifiques à la biodiversité pour les fournisseurs et les entrepreneurs. Il est également important de mettre au point des mesures d'urgence pour tous les impacts potentiels significatifs sur la biodiversité.

- *Vérification et actions correctives* : Aussi bien au niveau d'un projet que de la compagnie, les compagnies peuvent développer et utiliser un système d'indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de la compagnie sur la biodiversité (voir la section 6). Lorsque la surveillance indique que les performances ne sont pas à un niveau acceptable pour garantir que les objectifs seront atteints, des mesures correctives peuvent être prises, et les activités et responsabilités peuvent être modifiées en conséquence. Les équipes de vérification, au niveau d'un projet, peuvent

comprendre des experts en biodiversité s'il y a des impacts significatifs prévus, tandis que les audits au niveau de la compagnie peuvent assurer que la politique de la compagnie à l'égard de la biodiversité est visible, bien comprise et mise en œuvre.

- *Revue de direction* : Dans les cas où la biodiversité constitue un aspect significatif d'un ou de plusieurs projets, les compagnies peuvent incorporer des critères de biodiversité dans les contrats de performance existants pour souligner cette priorité parmi les cadres hiérarchiques.

TABLEAU 1. RELATION ENTRE LES PRODUITS DE L'EBI ET LE PROCESSUS SME DE LA NORME ISO 14001

PRODUIT DE L'EBI		ACTIVITÉ ISO 14001				
		POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	PLANIFICATION	MISE EN ŒUVRE ET OPÉRATIONS	VÉRIFICATION ET ACTIONS CORRECTIVES	REVUE DE DIRECTION
RAPPORT	Intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz	Section 2	Encadré 5	Encadré 5		
GUIDES	Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental)					
	Integrating Biodiversity into Environmental and Social Impact Assessment Processes (Intégration de la biodiversité aux processus d'évaluation de l'impact environnemental et social)					
	Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site)					
	Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Actions (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation)					
ARTICLES DE DISCUSSION	Negative Secondary Impacts from Oil and Gas Development (Impacts secondaires négatifs de l'exploitation du pétrole et du gaz)					
	Opportunities for Benefiting Biodiversity Conservation (Opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité)					
RESSOURCES	Good Practice in the Prevention and Mitigation of Primary and Secondary Biodiversity Impacts (Bonnes pratiques de prévention et d'atténuation des impacts de primaires et secondaires sur la biodiversité)					
	Sources d'informations en ligne sur la biodiversité					
	Conventions internationales					

Remarque : Des informations plus détaillées concernant l'utilisation des produits de l'EBI dans le processus SME de la norme ISO 14001 se trouvent dans le guide intitulé : **Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental)**

3.1.2 Intégration des questions de biodiversité dans un SMHSE basé sur les directives de l'OGP

Les directives de l'OGP ont été développées pour intégrer les préoccupations pertinentes concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement en une seule approche et directive, tout en restant suffisamment génériques pour être facilement adaptées à différentes compagnies et à leur culture organisationnelle. Les directives reconnaissent également le rôle des entrepreneurs et des sous-traitants et leur sont applicables. La différence principale

entre les directives de l'OGP et un SME basé sur la norme ISO 14001 est la prise en compte et l'intégration conjointes des questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Les directives décrivent les principaux éléments nécessaires pour développer, mettre en œuvre et maintenir un SMHSE, mais ne prescrivent aucune exigence de performances spécifique, recommandant à la place que les compagnies définissent des politiques et des objectifs qui prennent en compte les risques et effets environnementaux significatifs de leurs opérations.

ENCADRÉ 9. POLITIQUE DES ENTREPRISES VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ

La norme de biodiversité du Groupe Shell

Dans le Groupe, nous reconnaissons l'importance de la biodiversité. Notre engagement est le suivant :

- Travailler avec les autres pour assurer le maintien des écosystèmes.
- Respecter le concept de base des zones protégées.
- Chercher des partenariats pour permettre au Groupe d'apporter une contribution positive à la conservation de la biodiversité mondiale.

Les compagnies du Groupe Shell :

- Réaliseront des évaluations environnementales, qui comprennent les impacts potentiels sur la biodiversité, avant toute nouvelle activité et toute modification significative des activités existantes.
- Porteront une attention spéciale aux activités de gestion dans les centres de diversité reconnus au niveau international, ce qui exigera notamment l'identification des parties prenantes clés et une communication précoce avec celles-ci.

La stratégie de biodiversité de BP

Les principaux thèmes de notre stratégie de biodiversité sont les suivants :

- Opérations responsables : comprendre nos impacts directs et indirects sur la biodiversité et démontrer les améliorations constantes de nos performances ;
- Politique publique : contribuer de façon constructive au débat de la politique publique sur la biodiversité ;
- Projets de conservation : créer des partenariats de collaboration, financer et contribuer à des activités de conservation allant dans le sens des priorités locales, nationales, régionales et mondiales ;
- Recherche, éducation et sensibilisation : apporter une contribution positive à la recherche et à l'éducation sur la biodiversité ; augmenter la sensibilisation et la compréhension de nos employés, des personnes avec lesquelles nous travaillons et de nos clients ; et
- Relations externes : comprendre ce qui est important pour les gens ; former des partenariats pour développer des solutions aux problèmes de biodiversité.

Politique environnementale de Statoil

En mai 2003, Statoil a adopté une nouvelle politique environnementale qui a pour objectif un « préjudice nul à l'environnement ». Cet objectif est défini par une conservation de la biodiversité, une limitation des émissions et des rejets et une limitation de l'utilisation du sol. En ce qui concerne spécifiquement la biodiversité, les objectifs de la compagnie comprennent :

- Aucune destruction d'habitat ;
- Aucune introduction d'espèces étrangères ; et
- Aucun effet au niveau de la population.

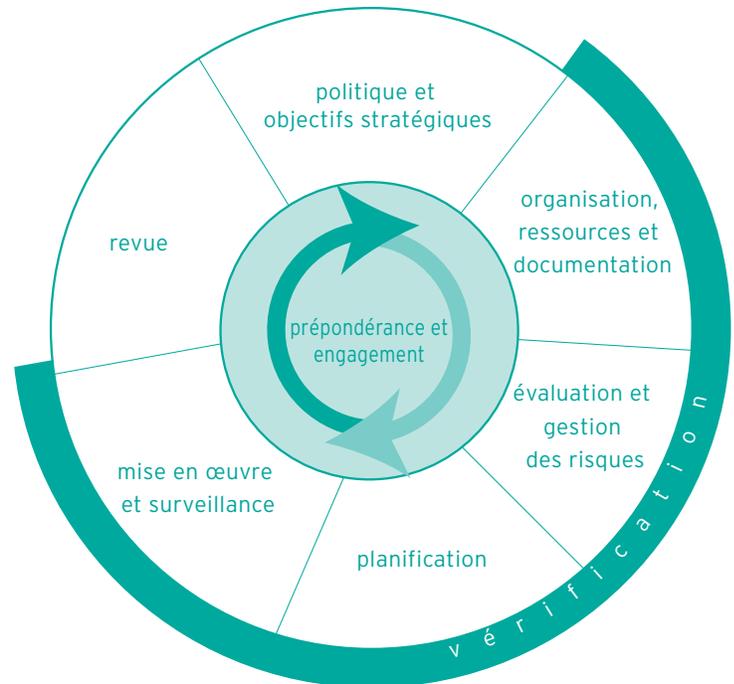
La définition du préjudice nul à l'environnement est suivie par une série d'énoncés de principes, dont plusieurs concernent la biodiversité, notamment :

- Nous agirons conformément au principe de précaution.
- Nous respecterons la législation et les réglementations applicables.
- Nous définirons des objectifs spécifiques et mettrons en œuvre des mesures basées sur les connaissances pertinentes de la zone affectée, et nous appliquerons une analyse de risque pour évaluer les effets sur l'environnement et la santé.
- Nous communiquerons et coopérerons avec les parties prenantes concernées et nous efforcerons de trouver des solutions acceptables par toutes les parties affectées.

Les directives de l'OGP sont divisées en sept catégories principales pour aborder les problèmes environnementaux des activités et opérations des projets et de la compagnie : Prépondérance et engagement ; Politique et objectifs stratégiques ; Organisation, ressources et documentation ; Évaluation et gestion des risques ; Planification ; Mise en œuvre et surveillance ; et Vérification et revue. À chacune de ces étapes, il est possible d'intégrer des considérations de biodiversité pour tenir compte plus explicitement des impacts potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité (voir le tableau 2 pour un résumé de la relation entre les produits de l'EBI et les directives de l'OGP). Comme dans le cas de la norme ISO, beaucoup de ces étapes seront traitées simultanément, ou révisées à différents moments, plutôt que suivant une séquence linéaire. Ci-dessous figurent des exemples de différentes manières d'adapter les activités environnementales standard pour inclure des considérations de biodiversité :

- **Prépondérance** : Une compagnie peut nommer des « champions » de la biodiversité, à la fois au niveau de la compagnie et d'un projet, pour guider l'intégration de la biodiversité dans le SME et assurer que la conservation de la biodiversité est pleinement prise en compte lorsqu'il le faut.
- **Politique et objectifs stratégiques** : Au niveau d'un projet, l'énoncé d'une politique de biodiversité peut reconnaître pleinement le risque d'impacts, y compris d'impacts secondaires, et décrire des opportunités de mesures bénéfiques pour la biodiversité. Au niveau de la compagnie, dans le cadre d'une stratégie globale de responsabilité sociale de l'entreprise, une compagnie peut reconnaître le rôle central de la conservation de la biodiversité sur le développement durable, les avantages d'un investissement dans la conservation de la biodiversité et la valeur commerciale de l'intégration de considérations de biodiversité à ses activités et décisions (voir l'encadré 9). La politique et les objectifs de l'entreprise peuvent également comprendre des références à la manière dont la biodiversité sera prise en compte en l'absence de lois et de réglementations locales, ainsi que des provisions pour l'amélioration continue de la conservation de la biodiversité sur des sites spécifiques et dans la compagnie tout entière.
- **Organisation, ressources et documentation** : Une compagnie peut définir, documenter et communiquer les rôles, responsabilités, autorités, responsabilités et interrelations nécessaires pour intégrer la biodiversité dans son SME, assigner des représentants au niveau du projet pour aborder les aspects pertinents de la biodiversité et allouer les ressources appropriées aux mesures de conservation de la biodiversité conformément aux résultats de l'évaluation des risques. Les compagnies peuvent sélectionner et former le personnel approprié pour le domaine de la biodiversité et mettre à jour les documents de formation et de sensibilisation pour refléter les questions de biodiversité (voir l'encadré 10). Les exigences ayant trait à la biodiversité pour les entrepreneurs peuvent être incluses dans le cadre des exigences environnementales globales qui leur sont imposées, et les parties prenantes

FIGURE 5 : PROCESSUS SMHSE DU MODÈLE OGP



Source : E&P Forum (maintenant appelé Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz, ou OGP). *Guidelines for the Development and Application of Health, Safety and Environmental Management Systems (Directives pour le développement et l'application de systèmes de management d'hygiène, sécurité et environnement)*. 1994. Adapté à partir de ce document avec l'aimable permission de l'OGP.

peuvent être impliquées dès les premières étapes en ce qui concerne les questions de biodiversité.

- **Évaluation et gestion des risques** : Une compagnie peut utiliser un processus EIES pour prévoir et évaluer les impacts, des indicateurs pour surveiller les impacts potentiels prévus sur la biodiversité (voir la section 6) et de bonnes pratiques pour réduire les risques de ces impacts (voir Bonnes pratiques pour la prévention et l'atténuation des impacts primaires et secondaires). Lorsque les impacts prévus sur la biodiversité sont importants, les directeurs de projet peuvent développer des objectifs et des cibles concernant la biodiversité au niveau du projet. Les objectifs de la compagnie peuvent également inclure des opportunités pour apporter un soutien à la conservation de la biodiversité (voir la section 7).
- **Planification** : Les compagnies peuvent décrire clairement les objectifs ayant trait à la biodiversité, désigner des responsabilités pour définir et atteindre ces objectifs et des critères de performances pour chaque fonction ou niveau pertinent dans l'organisation, et indiquer comment les objectifs seront atteints, ainsi que les ressources et le temps nécessaires pour les atteindre. Des plans de préparation aux urgences éprouvés et efficaces sont également importants pour les impacts significatifs sur la biodiversité.

- *Mise en œuvre et surveillance* : Une compagnie peut développer et utiliser des indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation, à la fois au niveau du projet et de la compagnie (voir la section 6).
- *Vérification et revue* : Lorsque les impacts prévus sur la biodiversité sont importants, les compagnies peuvent acquérir ou retenir des

experts en biodiversité au sein d'équipes de vérification, veiller à ce que les problèmes de biodiversité identifiés dans le processus EIES soient inclus dans les programmes de vérification et de revue et incorporer des critères de biodiversité dans les contrats de performances existants, afin de souligner cette priorité parmi les cadres hiérarchiques.

TABLEAU 2. RELATION ENTRE LES PRODUITS DE L'EBI ET LE PROCESSUS SMHSE DE L'OGP

PRODUIT DE L'EBI		ACTIVITÉ DU SMHSE DE L'OGP						
		PRÉPONDÉRANCE ENGAGEMENT	POLITIQUE ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ORGANISATION, RESSOURCES ET DOCUMENTATION	ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES	PLANIFICATION	MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE	VÉRIFICATION ET REVUE
RAPPORT	Intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz		Section 2	Encadré 5	Encadré 5			
GUIDES	Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental)							
	Integrating Biodiversity into Environmental and Social Impact Assessment Processes (Intégration de la biodiversité aux processus d'évaluation de l'impact environnemental et social)							
	Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site)							
	Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Actions (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation)							
ARTICLES DE DISCUSSION	Negative Secondary Impacts from Oil and Gas Development (Impacts secondaires négatifs de l'exploitation du pétrole et du gaz)							
	Opportunities for Benefiting Biodiversity Conservation (Opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité)							
RESSOURCES	Good Practice in the Prevention and Mitigation of Primary and Secondary Biodiversity Impacts (Bonnes pratiques de prévention et d'atténuation des impacts de primaires et secondaires sur la biodiversité)							
	Sources d'informations en ligne sur la biodiversité							
	Conventions internationales							

Remarque : Des informations plus détaillées concernant l'utilisation des produits de l'EBI dans le processus SMHSE de l'OGP se trouvent dans le guide intitulé : **Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental)**.

ENCADRÉ 10. ASPECTS POTENTIELS DE LA BIODIVERSITÉ À INCLURE DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Introduction générale à l'écologie et au terme de biodiversité.
- Présentation de la politique, des objectifs et des cibles de la compagnie.
- Présentation des bénéfices espérés d'une sensibilisation accrue à la biodiversité.
- Procédures spécifiques à la biodiversité dans le SME.
- Structure des responsabilités au sein de la compagnie.
- Problèmes de biodiversité dans les zones où opère la compagnie.
- Exemples de bonnes et de mauvaises pratiques.
- Exemples de projets dans lesquels l'utilisation du système de management a permis d'atteindre les objectifs et les cibles de biodiversité, avec une analyse spécifique des « facteurs de réussite ».
- Présentation générale des organismes de conservation avec lesquels la compagnie coopère, et détails de ces projets.
- Informations sur la désignation des zones protégées nationales et internationales.

3.2 INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les compagnies d'exploitation du pétrole et du gaz utilisent traditionnellement des études d'impact sur l'environnement (EIE) pour identifier et prendre en compte les effets et risques environnementaux potentiellement significatifs associés à un projet. Dans de nombreux cas, les compagnies ont également commencé à utiliser des évaluations de l'impact social (EIS) pour comprendre leur impact potentiel sur les communautés environnantes. Récemment, certaines compagnies ont commencé à aborder les impacts environnementaux et sociaux dans le cadre d'un même processus d'évaluation : l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES). Cette intégration croissante des deux processus découle de la réalisation du fait que les impacts environnementaux et sociaux sont souvent inextricablement liés, en particulier en ce qui concerne des problèmes tels que les impacts de la pollution sur la santé ou l'utilisation traditionnelle des ressources écologiques par les communautés autochtones et rurales.

Dans la plupart des pays, les EIE font partie du cadre législatif de la politique environnementale. Dans certains cas, par exemple en ce qui concerne les exigences réglementaires en vertu du National Environmental Policy Act des États-Unis, le processus des EIE est géré par des organismes gouvernementaux. Dans d'autres cas, le cadre législatif national donne la responsabilité principale du développement des EIE au secteur privé. Les recommandations de l'EBI concernant le processus EIES sont surtout utiles lorsque la responsabilité du processus EIES incombe à une compagnie. Elles peuvent également être utiles pour les compagnies qui fournissent des informations pour un processus EIES administré par un gouvernement et pour les gouvernements qui cherchent à mieux intégrer la biodiversité dans leurs processus EIES.

Le cadre législatif de certains pays exige que les EIE soient alignées avec les objectifs de la « stratégie nationale et plan d'action pour

la biodiversité » (NBSAP), comme détaillé par la Convention sur la diversité biologique (CDB). En avril 2002, la Conférence des Parties (CDP) de la CDB a avalisé un ensemble de directives préliminaires concernant l'incorporation dans les EIE des questions ayant trait à la biodiversité. Cette décision recommande que les impacts soient évalués au niveau génétique, au niveau des espèces/communautés et au niveau des écosystèmes/habitats, et également en termes de la structure et de la fonction de l'écosystème. Elles notent en outre que l'approche des écosystèmes doit englober les échelles temporelles et spatiales appropriées pour les impacts potentiels, ainsi que les fonctions de la biodiversité et ses valeurs tangibles et intangibles pour les peuples affectés, le type de mesures d'atténuation adaptatives exigé et la nécessité de la participation des parties prenantes au processus décisionnel.

Toute EIES devra aborder l'ensemble existant de normes et exigences gouvernementales applicables à la biodiversité ou à la protection des ressources biologiques. L'efficacité avec laquelle un gouvernement protège la biodiversité dépend de la combinaison des normes applicables, de leur mise en application et des EIES, et non du seul processus EIES. Dans certains cas, cette combinaison permettra d'assurer que les impacts d'un nouveau projet d'exploitation de pétrole ou de gaz sur la biodiversité soient réduits à un niveau acceptable. Dans d'autres cas, elle ne sera pas suffisante. Une EIES est essentiellement une norme procédurale; elle ne garantit pas des performances élevées en ce qui concerne la gestion des questions de biodiversité. En outre, et surtout, le fait qu'une compagnie ou un gouvernement réalise une EIES pour un projet ne signifie pas nécessairement que le niveau de l'impact sera acceptable. Les recommandations d'une EIES doivent pouvoir être remises en cause par toutes les parties prenantes, idéalement par l'intermédiaire d'une organisation judiciaire indépendante. Dans tous les cas, l'engagement d'une compagnie d'énergie à adhérer à un standard élevé de management environnemental jouera un rôle important pour déterminer l'effet final à long terme de l'exploitation sur la biodiversité.

ENCADRÉ 11. IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Pour assurer le succès et la durabilité à long terme des programmes ou activités conçus pour intégrer la conservation de la biodiversité dans les opérations d'un projet, la simple compréhension des caractéristiques biologiques et écologiques de la zone d'une concession ou du pays hôte n'est pas suffisante. Il est tout aussi important de comprendre les interactions et caractéristiques de l'environnement humain et institutionnel dans la zone : les parties prenantes d'un projet.

Les parties prenantes comprennent tous ceux qui sont affectés ou intéressés par un projet ou ont la capacité d'exercer une influence sur celui-ci. Pour une exploitation de pétrole ou de gaz, les parties prenantes peuvent comprendre des agences ou ministères du gouvernement national, des autorités gouvernementales régionales et locales, des communautés locales, des groupes de citoyens, des organismes de conservation, des organismes de développement multilatéraux ou bilatéraux, d'autres compagnies d'exploitation de pétrole et de gaz et de d'autres acteurs concernés du secteur privé, tels que des exploitants d'une concession forestière. Il y aura parmi les parties prenantes de multiples problèmes et priorités, possiblement contradictoires, parfois même au sein du même groupe. Compte tenu de la nature diverse des parties prenantes potentielles, les compagnies pourront devoir travailler avec des experts externes pour identifier les groupes de parties prenantes les plus significatifs et pour agir en tant que médiateurs et animateurs indépendants lors des discussions.

Un plan de participation des parties prenantes, détaillant un processus d'identification, de consultation et de participation de celles-ci, doit faire partie intégrante du processus de développement du projet, dès les premières étapes de celui-ci. La mise en œuvre efficace d'un tel plan peut aider une compagnie à gagner la confiance, à gérer les attentes et à bénéficier d'une « licence sociale d'exploitation », un accord tacite qui est basé sur la bonne volonté des communautés et des responsables. Cette licence officieuse permet aux compagnies de jouir d'un meilleur environnement de travail, d'éviter les conflits, de prévoir et de prévenir les problèmes potentiels, de forger des partenariats locaux et d'améliorer la réputation globale de leur entreprise. Bien que pour obtenir une telle licence, les compagnies ne soient pas tenues d'acquiescer à toutes les demandes des parties prenantes externes, ni de répéter à l'infini les tentatives d'inclusion des parties prenantes qui ne sont visiblement pas disposées à établir un dialogue, il leur est nécessaire d'entamer un véritable processus de participation.

Alors que la participation des parties prenantes est une partie importante de la planification et des actions globales sur toute question et pour toute composante d'un projet, il y a certains sujets spécifiquement liés à la biodiversité qui doivent être inclus dans un processus de consultation. Parmi ces sujets, un des plus importants concerne les connaissances et l'utilisation locales de la biodiversité. Le rôle et la place spécifiques des peuples autochtones en tant que détenteurs des droits sur leurs terres traditionnelles et par rapport aux ressources habituellement utilisées constitueront dans certaines situations une part importante de la participation des parties prenantes.

L'Article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique, Conservation in-situ, enjoint les parties à « respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent les modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favoriser l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ». L'Article 10(c), Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, donne des précisions supplémentaires sur ce sujet, enjoignant les parties à « protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ».

D'autres aspects liés à la biodiversité qui sont importants pour la participation des parties prenantes comprennent la dépendance des communautés locales envers les ressources écologiques pour la nourriture, l'eau, les moyens de subsistance et le bien-être esthétique, les impacts potentiels sur la santé humaine de la dégradation des ressources écologiques et la probabilité de conséquences potentielles des impacts secondaires sur la biodiversité pour les populations locales.



D'autres idées concernant les méthodes et les bonnes pratiques pour la participation des parties prenantes se trouvent dans :

- Le groupe de participation et d'engagement civique de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/participation>
- Le guide de la SFI pour la préparation d'un plan de consultation publique et de divulgation : <http://www.ifc.org/enviro/EnvSoc/ESRP/Guidance/GuidanceF/guidancef.htm>
- La politique sur la consultation des partenaires canadiens (société civile) de l'Agence canadienne de développement international : http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vLUaIIIDocByIDEn/BD2CCOBD195D66E8852563FF0049F7F6?OpenDocument

De plus amples informations (en anglais) sur la participation des parties prenantes se trouvent dans les documents suivants : **Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité dans les systèmes de management environnemental), Integrating Biodiversity into Environmental and Social Impact Assessment Processes (Intégration de la biodiversité dans les processus d'évaluation de l'impact environnemental et social), Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site), et Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Action (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation).**

Une évaluation suffisamment détaillée des risques ou impacts environnementaux et sociaux doit être réalisée le plus tôt possible lors de la planification du projet, afin d'éviter les impacts négatifs imprévus et d'identifier et mettre en œuvre les mesures d'atténuation nécessaires. Dans certains cas, celle-ci devra être une EIES complète ; dans d'autres cas, il suffira d'une étude moins détaillée, telle qu'une évaluation préliminaire des risques. D'autres EIES complètes ou partielles pourront être nécessaires à des stades ultérieurs du cycle de vie du projet, par exemple lors du développement complet d'un champ, à mesure que les informations disponibles et les circonstances changent.

Un des moyens les plus efficaces d'assurer qu'un processus EIES est équitable et crédible consiste à maintenir une participation des parties prenantes, complète et publique avec toutes les parties affectées et intéressées (voir l'encadré 11). Bien qu'une participation des parties prenantes puisse avoir lieu pendant tout le processus EIES sous une forme ou une autre, celle-ci a tendance à se concentrer sur les étapes d'analyse de portée et d'évaluation (voir la section 3.2.1). Suivant le projet, une consultation au niveau local, au niveau régional et/ou au niveau international peut être appropriée. La participation des parties prenantes peut aider à identifier des sources supplémentaires, non officielles, d'informations sur la biodiversité et assurer la prise en compte de tous les problèmes de biodiversité. Ceci est particulièrement important lorsque des ressources biologiques ont une importance à la fois fonctionnelle et culturelle pour les habitants de la région. Les communautés locales ont souvent des connaissances et une expérience extrêmement précieuses pour la planification et la mise en œuvre d'un projet. En particulier, les communautés autochtones peuvent avoir des connaissances spécifiques et détaillées des propriétés des plantes et des animaux, du fonctionnement des écosystèmes et des techniques pour les utiliser et les gérer.

3.2.1 Aspects de la biodiversité à chaque étape du processus EIES

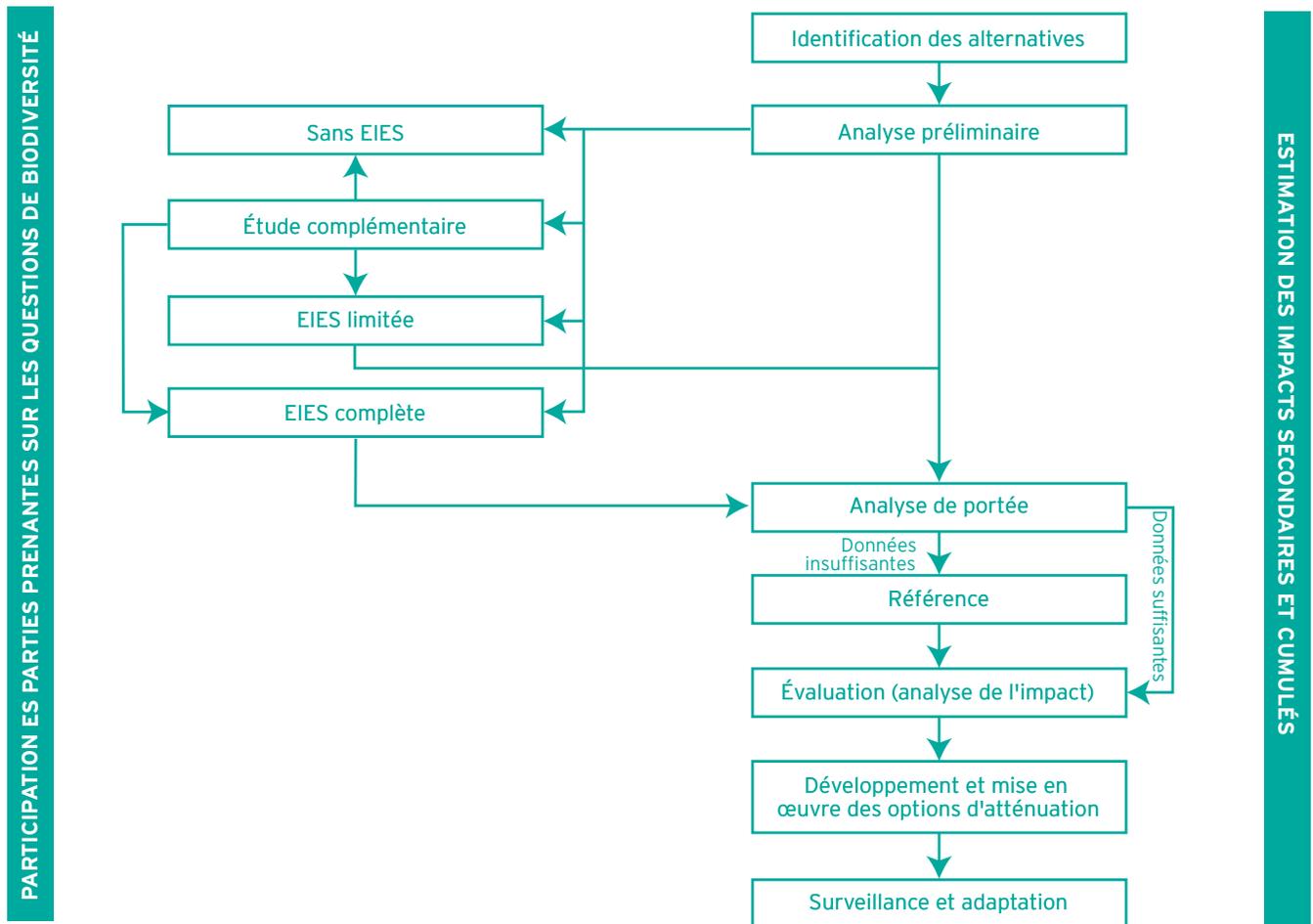
Bien que l'on puisse faire valoir que les EIES standard s'intéressent à certains aspects de la biodiversité, ces évaluations

portent normalement sur les impacts primaires plutôt que sur les impacts secondaires et examinent uniquement des espèces et habitats sélectionnés à l'intérieur des limites du projet. Une intégration complète des problèmes environnementaux et sociaux englobant tous les domaines de la biodiversité regardera au-delà des limites et de la durée de vie du projet pour inclure les impacts plus profonds et cumulés d'un projet sur l'ensemble de la zone d'un écosystème (voir la section 4 pour plus d'informations sur les impacts secondaires). Il est important d'examiner ces effets à long terme, dans la mesure où des changements apparemment petits ou progressifs peuvent avoir un impact cumulé non négligeable. Souvent, les détenteurs du savoir traditionnel d'une région peuvent apporter une perspective importante concernant les risques de tels changements. Dans certains cas, il pourra être nécessaire de réaliser une évaluation stratégique d'impact pour évaluer les impacts cumulés, en évaluant l'impact sur une zone plus étendue et pendant une durée plus longue, en considérant les impacts dus à des interactions avec d'autres projets et activités, et en évaluant leur importance en termes de différentes échelles spatiales ou temporelles.

Ci-dessous, une brève discussion illustre où et comment la biodiversité peut être intégrée dans les étapes principales d'un processus EIES typique. Ces informations devront être adaptées aux caractéristiques spécifiques de conception et de mise en œuvre des EIES individuelles. Les étapes qui ne requièrent pas spécifiquement une prise en compte de la biodiversité au-delà de l'approche standard adoptée pour les autres questions environnementales, telles que la préparation et la diffusion d'un énoncé des incidences environnementales, ne sont pas incluses (voir la figure 6 pour une présentation générale des principales étapes d'une EIES applicable à la biodiversité).

1. **Identification des alternatives** : Cette étape (qui peut aussi avoir lieu au cours de la phase d'analyse de portée) évalue l'action proposée et les alternatives raisonnables à celle-ci (y compris une alternative « pas d'action » ou « pas de projet »). Cette évaluation peut s'appliquer à la fois au projet entier et à des éléments discrets de celui-ci. Les connaissances relatives à la biodiversité peuvent être utilisées pour identifier des alternatives, par exemple pour déterminer le couloir d'un pipeline ou les emplacements d'installations, en tenant pleinement compte des zones à haute valeur de biodiversité, des fenêtres météo pour la construction et des questions de restauration. Les parties prenantes peuvent fournir à ce stade un contexte local et indiquer quels aspects de la biodiversité sont particulièrement importants pour elles.
2. **Analyse préliminaire** : L'analyse préliminaire est une étude de haut niveau utilisée pour déterminer si un projet doit ou non faire l'objet d'un processus EIES complet ou partiel et, si c'est le cas, évaluer le niveau de détail qui doit être appliqué à ce processus. Dans certains cas, sur la base des résultats des informations initiales, une compagnie pourra décider de ne pas poursuivre une opportunité commerciale. Dans de nombreux pays, le premier critère pour évaluer le besoin d'une EIES est le statut de zone protégée ou la présence d'espèces protégées. Cependant, étant donné que toutes

FIGURE 6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE EIES APPLICABLES À LA BIODIVERSITÉ



les zones légalement protégées n'ont pas nécessairement une haute valeur de biodiversité, et que toutes les zones à haute valeur de biodiversité ne sont pas nécessairement protégées, il est important de vérifier indépendamment les caractéristiques de la zone en termes de biodiversité (voir la section 5 pour plus d'informations sur la prise de décisions lors du processus de soumission d'offre).

3. *Analyse de portée* : L'analyse de portée est utilisée pour identifier les problèmes et impacts clés qui nécessiteront probablement une étude plus approfondie, d'établir les limites temporelles et spatiales appropriées pour l'étude et de déterminer les informations nécessaires pour la prise de décisions. En plus de l'identification des aspects qui seront probablement importants au cours du processus EIES, l'analyse de portée élimine également ceux qui ne méritent

pas une attention spéciale, afin d'assurer la rentabilité des études et de s'intéresser uniquement aux impacts significatifs. La participation du public est précieuse au cours de cette phase pour garantir qu'aucun aspect important n'est ignoré. Si le projet est situé dans une zone à haute valeur de biodiversité, cette phase doit faire appel à des experts en écologie et en biologie pour identifier les impacts potentiels les plus probables et les plus significatifs. Il est essentiel que les aspects à plus long terme et s'étendant à des zones plus étendues, susceptibles de donner lieu à des impacts secondaires, soient pris en compte au même titre que les problèmes immédiats limités aux alentours. Si des lacunes sont identifiées dans les données de biodiversité, des études supplémentaires pourront être nécessaires aux endroits où il y a des risques potentiels significatifs pour la biodiversité.

4. Établissement d'une référence : Pour comprendre les effets potentiels des impacts significatifs sur la biodiversité qui ont été identifiés, il est nécessaire de définir un ensemble de conditions de référence auxquelles seront mesurées la direction et l'ampleur du changement et des impacts ultérieurs. Avant le début des activités, une étude de référence de la biodiversité pourra être nécessaire pour fournir les informations requises sur le milieu environnemental spécifique au site du projet et les composantes de la biodiversité susceptibles d'être affectées. Idéalement, les études sur le terrain devront être conçues pour donner des informations sur le fonctionnement de l'écosystème ou des espèces et enregistrer les habitats et les espèces de la zone. Étant donné que les études de biodiversité sur le terrain peuvent exiger beaucoup de temps et de ressources, il pourra être plus efficace de les combiner avec d'autres études du projet. Les résultats des études de référence devront être partagés avec les parties prenantes, afin d'obtenir leurs commentaires et d'identifier l'ampleur et la nature des autres travaux pouvant être nécessaires.

5. Évaluation (analyse de l'impact) : L'évaluation est utilisée pour évaluer l'importance des impacts primaires ou secondaires potentiels prévus pour la biodiversité, ainsi que leurs effets au cours du temps. Les changements peuvent ne pas être immédiats, mais peuvent être le résultat d'impacts isolés ou cumulés, généralement lorsqu'un seuil est dépassé. Pour évaluer l'importance globale d'un impact, il est nécessaire de tenir compte de la valeur de biodiversité de la zone ou de la ressource affectée et du niveau de l'impact. La biodiversité doit être examinée sur trois niveaux : écosystème/habitat, espèces et génétique. Il faudra également prendre en compte la composante de changement social, et il est par conséquent important de prévoir et d'évaluer l'impact sur la biodiversité en termes à la fois de conservation et d'usage durable des ressources de biodiversité. À ce stade, la consultation des parties prenantes clés est essentielle pour déterminer l'importance des impacts potentiels, étant donné que beaucoup des fonctions écologiques qui donnent son importance à un écosystème ou à une espèce ont trait aux valeurs et services environnementaux, économiques ou culturels de cet écosystème ou de cette espèce pour les populations humaines.

6. Développement et mise en œuvre des options d'atténuation des impacts : Une fois réalisée l'évaluation minutieuse des impacts, il sera possible de mettre au point une liste de contrôle des options d'atténuation des impacts, en utilisant la hiérarchie « éviter – réduire – remédier – compenser » pour classer des options par ordre de préférence. L'objectif de l'atténuation des impacts est d'identifier des mesures qui protègent l'environnement et les communautés affectées. Les mesures d'atténuation des impacts peuvent comprendre : éviter l'implantation d'installations dans des zones à haute valeur de biodiversité, réduire l'utilisation des territoires au minimum réalisable, mettre en œuvre des méthodes de traitement des

déchets pour réduire l'impact sur la biodiversité, restaurer les zones affectées en utilisant des espèces natives et des méthodes compatibles avec l'écologie locale, ou compenser les impacts en créant ou en gérant des habitats équivalents (en taille, qualité et fonction). Étant donné qu'il peut être difficile d'aborder unilatéralement les impacts secondaires, les compagnies devront assurer une participation précoce et active des parties prenantes aux plans d'atténuation des impacts et pourront envisager de participer à des exercices de planification régionale menés par le gouvernement. Pour être plus efficaces, les mesures d'atténuation des impacts devront être traduites en actions de manière correcte et au bon moment, un processus appelé « gestion des impacts » qui a lieu au cours de la mise en œuvre du projet. Étant donné qu'il y a généralement plusieurs options pour l'atténuation des impacts, la sélection des mesures devra tenir compte de la valeur nette présente et future des impacts et des avantages de la ligne de conduite choisie. Les mesures d'atténuation des impacts sociaux peuvent être vues comme un investissement social qui conduit à une coopération accrue entre les parties prenantes et les promoteurs du projet, tout en réduisant potentiellement en même temps les risques. Comme pour toute mesure d'atténuation des impacts, il pourra être important d'obtenir l'accord du gouvernement et de l'organisme de réglementation, en particulier lorsque le gouvernement est un partenaire du projet et une partie prenante dans le succès à long terme de l'action. Il est également souhaitable d'avoir l'appui complet de la direction de la compagnie en ce qui concerne les mesures d'atténuation des impacts, afin de faciliter l'intégration des efforts d'atténuation dans le cadre des attentes de la gestion quotidienne et de fournir un soutien pour les programmes de financement et de mise en œuvre.

7. Surveillance et adaptation : Cette étape du processus est utilisée pour surveiller les impacts sur la biodiversité à des stades pertinents de la vie d'un projet, pour assurer la conformité aux termes et conditions de l'accord, pour surveiller les impacts du développement et l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts, pour prendre toute action nécessaire visant à améliorer les problèmes et pour fournir des opinions visant à améliorer les applications futures du processus EIES. Un programme de surveillance de la biodiversité qui compare et évalue systématiquement les changements, au niveau de la biodiversité, par rapport à des données de référence pourra permettre à une compagnie d'évaluer son niveau d'impact et d'adapter son comportement en conséquence (voir la section 6 pour plus d'informations sur l'utilisation des indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts). La surveillance fournit également un moyen d'évaluer la précision des prévisions d'impact et le degré de réussite des mesures d'atténuation des impacts. Cette étape fournit l'une des meilleures opportunités de collaboration avec les autres parties prenantes et, en particulier, le développement de partenariats.



INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX SYSTÈMES DE GESTION ET AUX OPÉRATIONS : PRODUITS PERTINENTS DE L'EBI

- ▶ **Integrating Biodiversity into Environmental Management Systems (Intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnemental) :** discussion détaillée de la façon dont les considérations de biodiversité peuvent être intégrées dans des composantes et étapes spécifiques des directives ISO 14001 pour les SME et des directives de l'OGP pour les SMHSE.
- ▶ **Integrating Biodiversity into Environmental and Social Impact Assessment Processes (Intégration de la biodiversité aux processus d'évaluation de l'impact environnemental et social) :** discussion de la méthodologie employée pour réaliser une évaluation intégrée de l'impact environnemental et social et des méthodes permettant d'inclure des considérations de biodiversité à chaque étape du processus.

4. ATTÉNUATION DES IMPACTS

Quels sont les impacts négatifs potentiels de l'exploitation du pétrole et du gaz sur la biodiversité, et quelles sont les pratiques que les compagnies peuvent adopter sur leurs sites opérationnels pour atténuer ces impacts ?

Une fois qu'une compagnie est convaincue des avantages d'une intégration de considérations de biodiversité à son processus décisionnel, ses systèmes de gestion et ses opérations, la question qui se pose alors est la suivante : quelles sont ces considérations ? Afin de mesurer, évaluer et agir sur l'impact potentiel d'un projet sur la biodiversité, il est important de savoir d'abord quels peuvent être ces impacts et comment les aborder. Les impacts – changements au niveau de la qualité et de la quantité de la biodiversité dans un environnement physique – peuvent être grossièrement divisés en impacts primaires et en impacts secondaires (voir l'encadré 12). Bien que les impacts puissent être positifs ou négatifs, cette section a pour but de comprendre et d'aborder les impacts négatifs (voir la section 7 pour plus d'informations concernant la promotion des impacts positifs sur la biodiversité).

4.1 IMPACTS PRIMAIRES ET IMPACTS SECONDAIRES

Les impacts négatifs primaires et secondaires sur la biodiversité peuvent les uns comme les autres désigner une conversion, une dégradation et une fragmentation de l'habitat ; une perturbation de la faune et une perte d'espèces ; une pollution de l'air, de l'eau et du sol ; une déforestation ; une érosion du sol et une sédimentation des cours d'eau ; une compaction du sol ; une contamination provenant de l'élimination incorrecte de déchets ou de déversements de pétrole ; une perte de capacité productive et une dégradation des fonctions de l'écosystème – en mer autant que sur terre. Les principales différences entre les deux types d'impacts concernent la cause, la portée, l'échelle, l'intensité et les limites de responsabilités, tous ces facteurs pouvant parfois être mal définis avec des impacts qui sont difficiles à classer dans une catégorie ou dans l'autre (voir l'encadré 13 pour un exemple d'une cause d'impacts négatifs à la fois primaires et secondaires).

En général, les impacts primaires résultent spécifiquement des activités du projet. Ce sont les impacts qui seront les plus familiers aux directeurs de projet et qui peuvent être inclus dans une EIES standard. Les impacts primaires sont normalement limités à la zone d'influence géographique du projet et peuvent souvent être réduits lorsque que les projets comprennent de bonnes pratiques de gestion opérationnelle, d'atténuation des impacts et de conservation de la biodiversité depuis les premières étapes de la conception.

À l'inverse, les impacts secondaires ne résultent généralement pas directement des activités du projet, mais sont plutôt déclenchés par la présence du projet. Ces impacts peuvent s'étendre à l'extérieur des limites du projet, ou même des limites de la concession, et commencer ou durer bien au-delà du cycle de vie d'un projet. Les impacts secondaires sont souvent le résultat de décisions ou d'une indécision du gouvernement et des actions et pratiques des communautés voisines en réponse à la présence d'un projet, plutôt que des décisions et activités opérationnelles du personnel du projet. Par conséquent, il peut être difficile d'identifier à qui incombe la responsabilité d'aborder ces impacts.

Les impacts secondaires sont le plus couramment causés par des changements de la population humaine dans une région, et par les activités économiques nouvelles et supplémentaires résultant des infrastructures du projet, telles que les routes, les ports et les villes. Ces impacts sont particulièrement prononcés dans les régions préalablement peu développées et isolées. Les opérations d'exploitation de pétrole ou de gaz constituent souvent des pôles d'attraction pour les personnes qui espèrent trouver un emploi au sein du projet ou profiter d'autres opportunités commerciales créées par les besoins du projet en biens et en services. Dans certains cas, cette migration est encouragée par les gouvernements

ENCADRÉ 12. USAGE DU TERME « SECONDAIRES »

Ce document utilise les termes primaires et secondaires pour décrire les différentes causes et échelles des impacts potentiels sur la biodiversité résultant de l'exploitation du pétrole et du gaz. Il y a de nombreux autres termes qui peuvent et ont été utilisés pour décrire des concepts similaires. Les impacts primaires sont souvent appelés impacts directs, tandis que les impacts secondaires sont aussi connus sous le nom d'impacts indirects ou induits. Bien que nous ayons choisi d'utiliser le terme secondaires dans ce document et dans tous les produits pertinents de l'EBI, ce choix ne signifie pas qu'il s'agit là de problèmes d'importance secondaire pour l'industrie du pétrole et du gaz. Dans ce contexte, le terme secondaires reflète la séquence chronologique et la portée de ces impacts. En fait, dans de nombreux cas, les effets des impacts secondaires sur la biodiversité sont beaucoup plus importants que ceux des impacts primaires, et c'est une priorité importante pour l'industrie de les comprendre et de les aborder de façon efficace.

locaux ou nationaux, faisant des impacts secondaires un problème politique particulièrement sensible.

Par exemple, au Gabon, les opérations de Shell ont été le catalyseur pour l'établissement et le développement de Gamba, une ville d'environ 6-7 000 habitants à l'heure actuelle, dont beaucoup travaillent directement ou indirectement pour Shell. La présence de ces ouvriers, qui sont pour certains de la deuxième génération, a eu un impact sur la biodiversité des environs sous la forme d'activités agricoles limitées et de la chasse de viande de brousse (en reconnaissant que cette pratique est autorisée par la loi locale tant qu'elle est destinée à une consommation locale, et non à un commerce). Shell n'exerce aucun contrôle direct sur Gamba, qui est une ville avec sa propre forme de gouvernement, mais là où Shell a un contrôle direct, comme par exemple le terminal

de Gamba ou le champ pétrolier à terre de Rabi, elle a mis en place de stricts contrôles de gestion, notamment en contrôlant le développement, en interdisant la chasse, en limitant les vitesses et les heures de circulation, et en gérant les émissions pour minimiser ses impacts sur la biodiversité.

À mesure que la population locale augmente, les besoins en logement, nourriture et autres marchandises s'intensifient, exerçant une pression supplémentaire sur les ressources naturelles, telles que le bois, la terre, l'eau et la faune. Une exploitation de pétrole ou de gaz peut aussi fournir un accès à une zone non développée à des personnes désireuses d'utiliser des terres ou des ressources préalablement inaccessibles à des fins sans relation avec le projet. Par exemple, la construction ou l'amélioration de routes ou de pipelines dans des zones

ENCADRÉ 13. INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES

L'introduction d'espèces exotiques dans une zone constitue une préoccupation croissante pour les scientifiques et les organismes de conservation. Les espèces qui sont transportées dans des zones extérieures à leur aire de répartition naturelle peuvent établir des populations viables dans de brefs délais, consommant ou déplaçant les populations d'espèces autochtones du nouvel habitat. Bien que la majorité des espèces exotiques introduites ne deviennent ni invasives ni agressives, celles qui le deviennent peuvent proliférer et avoir des conséquences dévastatrices. Ceci peut représenter un problème important sur des îles, où des espèces peuvent avoir évolué ou prospéré grâce à l'absence de prédateurs ou d'espèces concurrentielles.

Les effets des espèces exotiques peuvent être considérés à la fois comme un impact primaire et un impact secondaire des opérations d'exploitation du pétrole et du gaz. De la terre, des graines, des insectes et d'autres animaux exotiques peuvent être directement introduits dans une zone lors du transport d'équipements, de matériaux et de fournitures, ou par le biais de programmes de remise en végétation. De même, les personnes qui viennent dans la zone d'un projet peuvent apporter avec elles des plantes et animaux exotiques. De plus, le problème d'« effets de bordure » peut survenir lorsqu'un déboisement permet à des espèces de plantes de se propager et de coloniser des zones qui leur étaient préalablement inaccessibles.

Des espèces exotiques sont souvent introduites le long des emprises de pipeline, soit à cause d'une mauvaise sélection des programmes de réensemencement pour le contrôle de l'érosion ou la reforestation, soit à cause de l'activité humaine et des perturbations. Dans les territoires du Nord-Ouest du Canada, le pipeline Norman Wells, d'une longueur de 869 km et construit il y a environ 20 ans, a provoqué d'importantes perturbations dans les forêts boréales environnantes. Bien que le pipeline ait été enterré et qu'une remise en végétation ait été essayée avec des espèces autochtones, les études de suivi ont montré que 34 espèces de plantes exotiques s'étaient établies dans la zone suite à la construction du pipeline et des activités de réensemencement. Le programme de replantation a aussi fortement contaminé les sols avec un champignon de l'ordre des ustilaginales (*Ustilago Bullata* Beck), qui était préalablement rare dans la zone.

Le risque d'impacts négatifs dus à des espèces exotiques peut être minimisé et évité en utilisant des espèces autochtones dans les programmes de remise en végétation, en nettoyant les équipements pour s'assurer qu'ils ne transportent pas d'espèces végétales et animales indésirables, et en utilisant des programmes de quarantaine et de contrôle pour réduire le transport des espèces exotiques.

ChevronTexaco produit du pétrole sur l'île de Barrow, au large de la côte occidentale de l'Australie, depuis plus de 35 ans. L'île, qui est classée comme réserve naturelle intégrale de Catégorie I(a) par l'UICN pour la protection de la flore et de la faune, héberge des centaines d'espèces de plantes et d'animaux, dont beaucoup sont rares ou ont disparu sur le continent, mais qui ont toutes survécu sur l'île de Barrow à cause de l'absence de prédateurs et d'espèces concurrentielles. Ceci est dû en partie à la procédure de quarantaine de ChevronTexaco, qui comprend un contrôle de l'accès à l'île et une surveillance rigoureuse de tous les atterrissages de cargaisons pour minimiser le risque que des parasites soient transférés par inadvertance sur l'île, et pour maximiser la probabilité de détecter et d'éliminer les éventuels parasites qui arrivent. Après près de quatre décennies d'exploration et de production pétrolière, et plus de 10 000 livraisons de cargaisons, aucune espèce exotique n'a réussi à coloniser l'île.

préalablement inaccessibles au développement peut faciliter le peuplement, la colonisation agricole, l'exploitation forestière, la chasse et d'autres pressions sur les ressources naturelles (voir la figure 7).

La réaction publique aux impacts primaires et secondaires peut perturber ou même paralyser un projet et nuire à la réputation d'une compagnie. Par conséquent, il est nécessaire de définir le lien entre les activités du projet, les impacts négatifs et les limites de responsabilité de la compagnie ou de sa capacité à gérer les impacts, en partie par le biais d'une participation avec les parties prenantes, avant que la décision d'exécuter le projet soit prise, afin de réduire les risques pour les opérations et la réputation d'une compagnie. Dans certains cas, les impacts primaires ou secondaires qui sont difficiles ou impossibles à éviter ou à atténuer seront tellement importants, en termes de risques pour le projet et l'investissement de la compagnie, ainsi que de risques pour la biodiversité, qu'une compagnie pourra décider de ne pas poursuivre son investissement. Il est préférable de prendre cette décision le plus tôt possible.

« Statoil reconnaît que les impacts secondaires peuvent, en général, avoir plus d'effets significatifs sur la biodiversité que les impacts primaires résultant des activités d'exploitation du pétrole et du gaz. Ces impacts secondaires peuvent être plus difficiles à gérer que les impacts primaires, et la question de savoir si la responsabilité de la gestion des impacts secondaires incombe à une compagnie d'exploitation de pétrole et de gaz reste ouverte. Cependant, le fait d'ignorer les impacts secondaires peut poser des risques à la fois pour nos opérations et notre réputation. Accepter une responsabilité sociale implique que nous devons travailler avec d'autres pour essayer de minimiser les impacts négatifs, qu'ils soient causés directement par nos opérations ou non, et nous efforcer de contribuer à un développement global positif et durable partout où nous opérons. »

- Steinar Eldøy, Conseiller Discipline
Technologie de l'environnement, Statoil

4.2 GESTION DES IMPACTS

Une EIES de portée générale, qui inclut explicitement des considérations de biodiversité, constituera pour une compagnie l'outil principal pour prévoir les impacts potentiels sur la biodiversité et déterminer les moyens d'atténuer ces impacts (voir la section 3 pour plus d'informations sur les EIES).

Cependant, il est possible que le risque d'impacts secondaires ne soit identifié ou réalisé que beaucoup plus tard au cours du cycle du projet. En outre, tandis que les impacts primaires peuvent souvent être atténués, voire éliminés, avec des technologies ou des pratiques de gestion familières, les impacts secondaires ont tendance à surgir d'interrelations complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux d'une zone locale. Dans certains cas, ils résulteront d'activités de la compagnie qui apportent une contribution positive au développement économique, telles que la construction de routes ou l'emploi local. Par conséquent, leurs solutions sont plus difficiles à identifier et à mettre en œuvre, et il est possible qu'une compagnie ne soit pas capable d'aborder et de prévenir complètement de tels impacts à elle seule. Néanmoins, la capacité à gérer de tels impacts peut avoir d'énormes conséquences négatives pour le succès d'un projet de la compagnie et pour la réputation globale de la compagnie.

BP À TANGGUH, EN INDONÉSIE

BP développe son projet de gaz naturel liquéfié de Tangguh, dans la baie de Berau-Bintuni, en Papouasie (Indonésie), un écosystème délicat avec un grand nombre d'espèces endémiques. La zone ne peut pas supporter, d'un point de vue environnemental ou économique, des niveaux importants de migration. Pour comprendre et éviter les impacts secondaires potentiels d'une migration, BP a travaillé avec les gouvernements locaux et d'autres parties prenantes pour développer une stratégie de croissance distribuée au moyen de partenariats de création de capacité. La stratégie, qui s'appuie sur le fait que l'urbanisation des environs immédiats du projet n'est ni souhaitable, ni respectueuse de l'environnement, encourage le développement d'activités liées au projet et d'autres activités économiques dans les principales villes de la région qui ont une infrastructure de soutien suffisante.

La figure 7 montre le déboisement dans le parc national Laguna del Tigre, dans le département de Petén, au nord du Guatemala. Le taux de déforestation annuel dans le parc était en moyenne d'environ 805 hectares, ou 0,28 % de la surface du parc, entre 1993 et 1995. Ce taux a plus que doublé, atteignant 1 626 hectares par an, ou 0,57 % de la surface du parc, au cours de la période de 1995 à 1997. Pratiquement toutes les terres nouvellement déboisées partent de l'emprise d'une route et d'un pipeline construite pour accéder à une exploitation de pétrole à l'intérieur de la réserve ou de la rivière. L'incapacité des autorités du parc guatémaltèque et de Basic, la compagnie opérant dans la réserve, à mettre en œuvre un plan de contrôle d'accès efficace a transformé la route, le pipeline et la rivière en voies d'accès à la réserve.

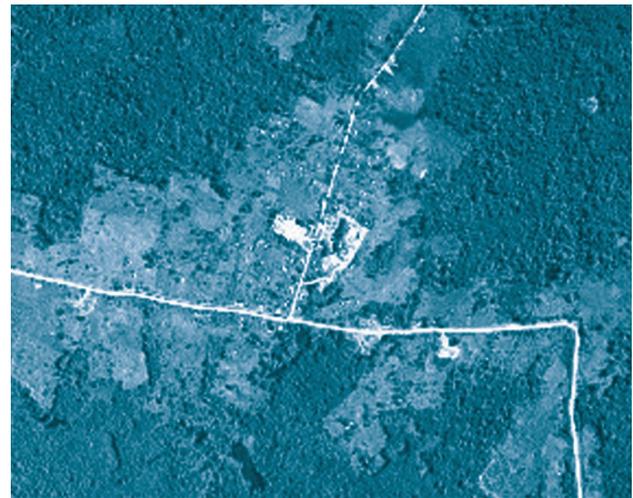
De même que les impacts secondaires négatifs sont généralement causés par un large éventail de parties prenantes, leurs solutions exigeront également une coopération entre de nombreuses parties. Une communication précoce et active avec toutes les parties prenantes concernées, des communautés locales aux responsables du gouvernement, en passant par les organismes de conservation nationaux et internationaux, peut aider à identifier les conflits environnementaux et sociaux potentiels, à gagner la confiance, à identifier les limites de responsabilité et à promouvoir la coopération entre toutes les parties pour aborder et éviter les impacts secondaires (voir l'encadré 11). Par exemple, si une compagnie veut contrôler l'accès le long d'une route ou d'un pipeline d'un projet, le soutien des autorités et un financement adéquat pour contrôler l'accès seront des facteurs critiques de succès. Parfois, suite à des conflits entre les objectifs de conservation et de développement, certains problèmes d'impacts secondaires seront encore plus compliqués à résoudre et dépasseront les capacités de gestion d'une compagnie – par exemple, si une communauté locale est en faveur d'une route à laquelle s'oppose la communauté conservacionniste.

L'une des façons les plus importantes dont les compagnies peuvent contribuer à la résolution de tels conflits et aborder les difficultés des impacts secondaires consiste à encourager et à participer, le plus tôt possible, à des exercices de planification régionale dans les zones où elles travaillent ou prévoient de travailler.

Voir (en anglais) **Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site)** pour plus d'informations concernant cette question.

Ces exercices devraient être dirigés par les gouvernements, mais impliquer toutes les parties prenantes clés. En se basant sur les intérêts des autorités, du grand public et du secteur privé, des plans régionaux peuvent aider à établir des priorités et des

FIGURE 7. DÉFORESTATION LE LONG D'UNE ROUTE ET D'UN PIPELINE CONSTRUITS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE AU GUATEMALA



(Source : Sader, S.A. et al. *Séries chronologiques des détections de variation de la réserve de la biosphère Maya: Évaluations actualisées pour 1995 à 1997. Laboratoire d'analyse d'images du Maine, université du Maine, service de la gestion des forêts.*)

conditions pour les activités économiques, le développement des communautés et la conservation de la biodiversité. La poursuite du développement d'un projet dans le contexte d'un plan général de conservation et de développement durable à une échelle régionale aidera une communauté à garantir que ses opérations sur le terrain sont gérées d'une manière stratégique, à promouvoir le développement durable et la conservation, et à éviter le risque de problèmes imprévus pouvant conduire à des impacts secondaires importants.

i

IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DES IMPACTS : PRODUITS PERTINENTS DE L'EBI

- ▶ **Good Practice in the Prevention and Mitigation of Primary and Secondary Biodiversity Impacts (Bonnes pratiques de prévention et d'atténuation des impacts de primaires et secondaires sur la biodiversité)** : compilation détaillée de la gamme d'impacts primaires et secondaires potentiels sur la biodiversité résultant de l'exploitation du pétrole et du gaz, à la fois sur terre et en mer, et résumé des pratiques pouvant être employées pour atténuer ou éviter ces impacts.
- ▶ **Negative Secondary Impacts from Oil and Gas Development (Impacts secondaires négatifs de l'exploitation du pétrole et du gaz)** : article de discussion sur les facteurs qui résultent de l'exploitation du pétrole et du gaz et donnent lieu à des impacts secondaires négatifs sur la biodiversité, sur les principales difficultés pour comprendre et aborder ces impacts, et sur les façons dont les compagnies peuvent contribuer pour atténuer les impacts secondaires et leurs causes.

5. DÉCIDER OÙ TRAVAILLER

Comment les compagnies peuvent-elles tenir compte des critères de biodiversité lorsqu'elles décident de l'endroit où elles travailleront ?

Pour une compagnie d'énergie potentiellement intéressée par une exploration et une exploitation de ressources en hydrocarbures dans une zone pouvant également avoir une haute valeur de biodiversité, la première question à poser est de savoir si elle doit poursuivre cet intérêt ou non. Pour appuyer son choix, une compagnie a besoin d'un cadre de soutien de décision lui permettant d'identifier et de prioriser les risques et avantages de travailler dans une certaine zone et de guider ses choix concernant la poursuite d'opportunités commerciales spécifiques.

Ce cadre devrait être pertinent et utile lors des toutes premières étapes du développement commercial, avant même l'acquisition d'une concession, lorsque l'intérêt d'une compagnie dans une zone peut encore être soumis à des contraintes de confidentialité. Bien que ce soit finalement les gouvernements qui prennent les décisions concernant l'exploitation des zones qu'ils contrôlent, les compagnies d'énergie doivent déterminer si les risques inhérents à l'exploitation de certaines zones – à la fois vis-à-vis de la biodiversité et en termes de risque du projet et/ou réputation de la compagnie – sont inacceptablement élevés. Les compagnies d'énergie impliquées dans la sélection de nouveaux sites d'exploration et d'exploitation (ou essayant de prendre des décisions relatives à l'acquisition de sites partiellement ou complètement développés) doivent trouver le moyen de calculer le bilan entre les bénéfices d'une entrée et les risques potentiels en jeu, en termes d'environnement, de communauté, de coût et d'activités et réputation de la compagnie.

« Il y a certaines régions du monde que nous considérons comme trop sensibles pour y pénétrer. Celles-ci sont définies au cas par cas, au moyen d'un processus d'évaluation de l'impact environnemental et social, de consultations avec les parties prenantes et d'évaluation des risques. Nous avons pris l'engagement de respecter les zones protégées. »

- Sir Philip Watts, Président
Groupe Royal Dutch/Shell

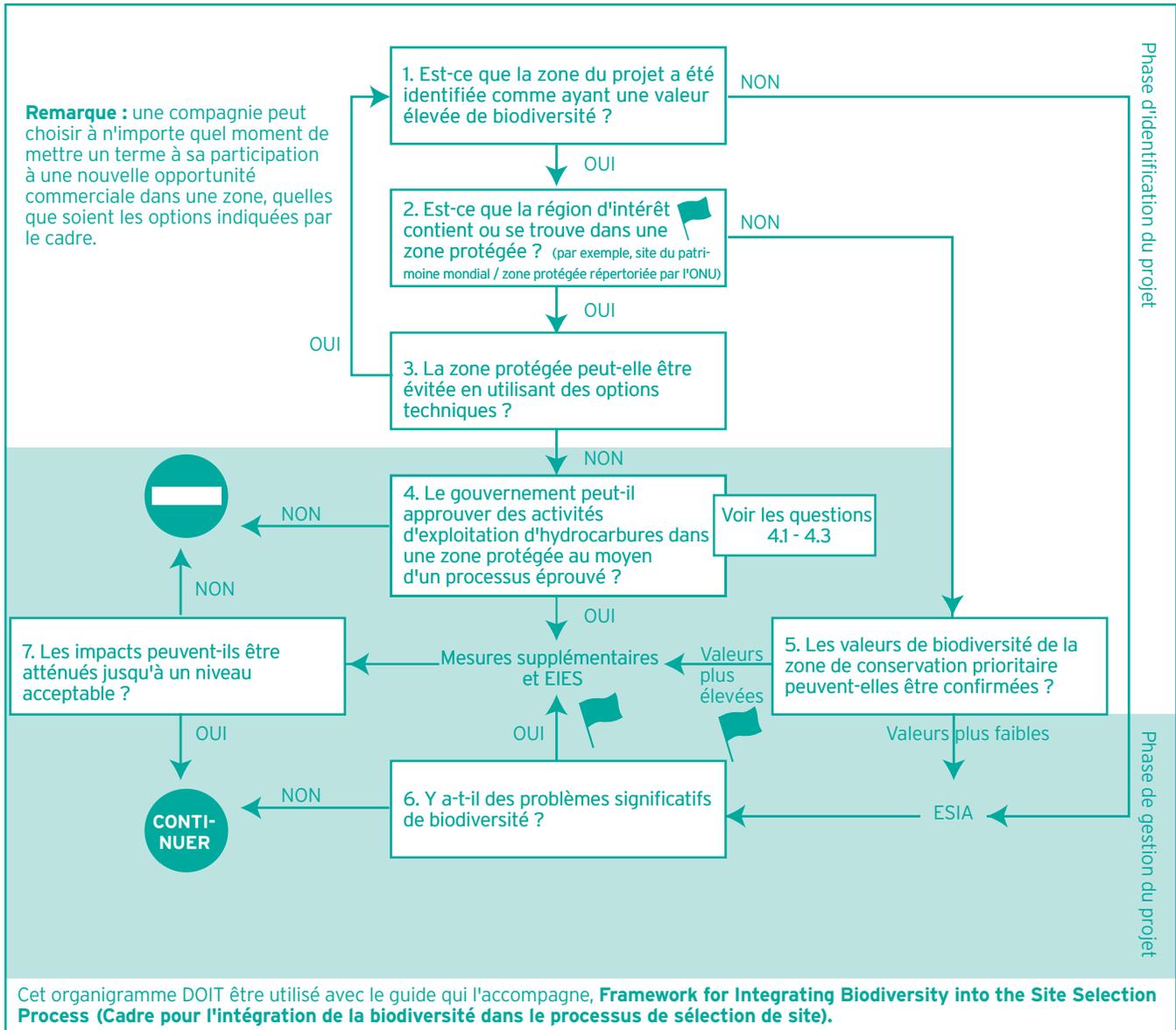
5.1 CONSIDÉRATIONS DE BIODIVERSITÉ ET GESTION DES RISQUES

La prise en compte des questions de biodiversité pour prendre la décision de poursuivre une opportunité de projet est un processus d'identification, évaluation et gestion de risques. Le facteur principal, lors de la sélection d'un site ou d'un projet d'exploitation de pétrole ou de gaz, est le potentiel de trouver et d'exploiter économiquement un gisement d'hydrocarbures. Cependant, de nombreux autres aspects, y compris la biodiversité, affecteront la faisabilité technique et économique du développement et pourront finalement conduire à la décision de ne pas donner suite à un projet. Un cadre de soutien de décision efficace permettra aux compagnies d'identifier les zones à valeur de biodiversité particulièrement élevée et de déterminer si un ensemble plus complet de réponses de gestion sera vraisemblablement nécessaire pour préserver cette valeur (voir la figure 8). Le cadre décrit dans l'organigramme de la figure 8 est une représentation simplifiée du processus complet détaillé dans le guide joint, Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site). Il est présenté ici à titre d'illustration uniquement et doit être utilisé avec prudence et uniquement avec le texte complet du guide.

Pour être plus efficace, ce cadre doit être intégré à d'autres approches de management environnemental et de conservation de la biodiversité, telles qu'un SME et une EIES (voir la section 3 pour plus d'informations sur les SME et EIES), et utilisé dans le cadre d'un processus multiniveau plus étendu d'évaluation de risques et de prise de décisions qui évalue les risques et les avantages depuis un grand nombre de perspectives variées. Il peut aussi être utilisé en conjonction avec des exercices de planification régionale qui permettront d'identifier les zones où l'exploration du pétrole et du gaz et d'autres activités économiques sont appropriées. À n'importe quelle étape du processus décisionnel, une compagnie pourra choisir de mettre un terme à sa participation à une nouvelle opportunité commerciale dans une zone à haute valeur de biodiversité, quelles que soient les options indiquées par le cadre.

Bien que la biodiversité puisse être un sujet de préoccupation lors de la sélection de n'importe quel site, son degré d'importance dépendra des impacts potentiels du projet et des valeurs de biodiversité dans la région d'intérêt et autour de celle-ci (qui peut comprendre une concession, la trajectoire d'un pipeline ou une construction prévue). La première considération pour analyser la valeur de la biodiversité dans une région d'intérêt

FIGURE 8. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PROCESSUS DE SÉLECTION DE SITE : UN CADRE DE SOUTIEN DE DÉCISION



est de déterminer si la zone a été identifiée comme ayant une valeur particulièrement élevée de biodiversité, en raison soit d'une désignation légale en tant que zone protégée, soit d'une classification en tant que zone importante pour la conservation de la biodiversité par un gouvernement, une convention internationale, un organisme de conservation ou la communauté scientifique.

5.1.1 Zones protégées

Les zones désignées légalement pour une protection comprennent les parcs locaux, régionaux et nationaux, ainsi que d'autres zones protégées, telles que les sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphère de l'Organisation des Nations Unies ou les zones humides d'importance internationale de la convention

de Ramsar. Les zones protégées sont des zones à haute valeur sociale et/ou de biodiversité ; elles fournissent généralement, directement ou indirectement, d'importants services et produits environnementaux. La position des zones protégées par rapport aux opérations prévues peut donner à une compagnie une idée des endroits où elle sera autorisée à travailler ou non, dans la mesure où certaines activités peuvent être interdites par la loi, et des risques potentiels pour sa réputation (voir l'encadré 14).

Voir les **Conventions internationales** (en anglais) pour plus d'informations sur les zones protégées.



« Nos activités touchent parfois des zones écologiquement très sensibles. Notre objectif annoncé est un « préjudice nul à l'environnement naturel ». Nous sommes déterminés à tenir cet engagement et nous travaillerons uniquement dans les zones où nous sommes absolument convaincus de pouvoir le faire. La décision d'ouvrir ou non ces zones sensibles aux activités incombe aux gouvernements, sur la base de la volonté démocratique. Il ne fait pas de doute que certaines zones seront déclarées hors limites ; nous devons respecter ces décisions et nous les respecterons. Et si des zones sont ouvertes, nous y travaillerons uniquement si nous sommes convaincus, après avoir écouté les meilleurs conseils scientifiques, que nous pouvons répondre aux impératifs de notre politique, notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité. Nous acceptons complètement le fait que cela signifie qu'il y aura des zones que nous devrons éliminer. »

- Lord Browne of Madingley, FREng
PDG du Groupe, BP

En règle générale, les compagnies doivent chercher à éviter les zones protégées, en examinant des solutions alternatives en termes de lieux, de routes ou de solutions techniques (voir l'encadré 15). Bien que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soient interdites par la loi dans de nombreux

types de zones protégées locales, régionales ou nationales, les activités d'exploitation du pétrole et du gaz peuvent être autorisées dans certaines zones protégées, si cela est permis par la loi ou approuvé par le gouvernement dans le cadre de d'un processus approuvé et transparent. Cependant, même s'il est légalement possible d'entreprendre des activités d'exploitation de pétrole ou de gaz à l'intérieur d'une zone protégée, il est très important d'évaluer soigneusement l'amplitude des impacts potentiels sur la biodiversité. Ces impacts potentiels pourraient être suffisamment importants pour affecter les valeurs de biodiversité de la zone, présentant un risque pour la réputation de la compagnie, indépendamment de la légalité de ses actions. Dans tous les cas, il est important de bien comprendre les implications des lois et politiques pertinentes et d'établir la crédibilité de la compagnie auprès des parties prenantes pour éviter les coûts superflus et les retards du projet. Au cours des dernières années, Shell a pris plusieurs fois la décision de changer ses plans de développement pour des raisons de biodiversité. Par exemple, une compagnie d'exploration et de production omanaise dans laquelle Shell détient une participation a décidé de limiter ses opérations dans le sanctuaire d'Oryx d'Arabie du pays, dont une partie se situait dans la concession de la compagnie, et de travailler avec le gouvernement omanais pour demander un moratoire sur le forage dans la « zone centrale » du sanctuaire. Deux autres exemples sont la décision de ne pas opérer dans la réserve naturelle des Sunderbans, au Bangladesh, qui avait été incluse dans la licence de concession de la compagnie, et la révision des limites de la licence de concession Camisea de Shell au Pérou pour exclure le parc national Manu.

ENCADRÉ 14. RESTRICTION DU DÉVELOPPEMENT DANS LES ZONES PROTÉGÉES

En octobre 2002, à Amman, en Jordanie, le Congrès mondial de la conservation a adopté la Recommandation 2.82, qui a trait à la « protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières ». Le Congrès mondial de la conservation est la réunion la plus importante pour les organismes de conservation (organisations gouvernementales et ONG). Il fait partie du système de direction de l'Union mondiale pour la nature (UICN), et c'est là que ses membres approuvent le programme de travail de l'UICN et proposent les résolutions et recommandations à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme. L'UICN compte parmi ses membres environ 80 États, 110 organismes gouvernementaux et 750 ONG, dont ceux représentés dans l'EBI.

La Recommandation 2.82 « invite tous les gouvernements et toutes les corporations à promouvoir et à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans tous les aspects de la prospection minière et de l'extraction de minéraux » et demande à tous les États membres de l'UICN d'interdire l'exploration et l'exploitation minières dans les aires protégées de Catégories I à IV de l'UICN (voir l'encadré 3). Elle préconise également que toute modification proposée des limites d'une aire protégée, ou de sa catégorisation, pour y autoriser des activités d'exploration ou d'exploitation minière soit « soumise à des procédures au moins aussi rigoureuses que celles employées pour établir au départ la zone protégée ». Bien qu'elle vise spécifiquement les activités minières, la Recommandation 2.82 peut être étendue pour inclure les opérations d'exploitation du pétrole et du gaz.

La plupart des organismes de conservation, y compris les cinq qui sont membres de l'EBI, estiment qu'il est inacceptable d'autoriser les développements qui causent des dommages significatifs à des zones à haute valeur de biodiversité, que ces dommages surviennent à l'intérieur ou à l'extérieur des zones officiellement protégées. En outre, il est supposé que, dans les zones qui ont été officiellement désignées pour la conservation de la biodiversité, les gouvernements n'autoriseront pas les activités qui mettraient en danger leur intégrité écologique ou leur valeur de biodiversité.

5.1.2 Zones de conservation prioritaires

Tout aussi importantes, en termes de conservation de la biodiversité, sont les zones qui n'ont pas encore été officiellement désignées pour une protection, mais qui ont été identifiées comme ayant une haute valeur de biodiversité par des gouvernements, des conventions internationales, des organismes de conservation ou la communauté scientifique (voir l'encadré 4). Ces zones de conservation prioritaires sont parfois très étendues, couvrant par exemple la totalité d'un pays ou d'une région du monde. Dans ce cas, les difficultés consistent à comprendre les critères utilisés pour effectuer la désignation, à confirmer les valeurs de biodiversité locales et à déterminer quelles parties spécifiques de ces zones ont la priorité la plus élevée pour la conservation, au moyen de recherches théoriques et de communication avec les gouvernements, les organismes de conservation ou les scientifiques. Il est également important d'examiner les aspects

sociaux et économiques de la biodiversité (par exemple, la valeur d'une certaine espèce ou d'une certaine zone en tant que source locale de nourriture ou de revenus).

5.1.3 Confirmation des valeurs de biodiversité et détermination des réponses appropriées

Même si une région d'intérêt n'a été ni légalement désignée pour une protection, ni identifiée par une tierce partie comme ayant une haute valeur de biodiversité, il reste important d'être conscient de la valeur de la biodiversité dans la zone. Dans tous les nouveaux projets, qu'ils se situent ou non dans des zones qui ont été reconnues comme ayant une haute valeur de biodiversité, il est nécessaire de réaliser un processus EIES qui examine la biodiversité, afin d'évaluer la nature, le type et l'amplitude probable des impacts primaires et secondaires potentiels sur la biodiversité. Ceci aidera à déterminer l'aptitude de récupération

ENCADRÉ 15. DÉTOURNEMENT DES PIPELINES POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les pipelines utilisés pour le transport du pétrole et du gaz peuvent s'étendre sur des milliers de kilomètres, au travers de plusieurs types d'écosystèmes différents, et ils ont le potentiel de provoquer des dommages à la biodiversité, soit sous la forme des impacts primaires occasionnés par leur construction et leur utilisation, soit sous la forme des impacts secondaires causés par les personnes qui utilisent l'emprise des pipelines pour accéder à des écosystèmes préalablement inaccessibles. Reconnaisant ce risque, plusieurs compagnies ont modifié l'itinéraire prévu de nouveaux pipelines pour éviter des zones à haute valeur de biodiversité.

Lors de la construction du pipeline Ouest-Est en Chine, Shell a travaillé avec Petrochina et la Fondation de protection des chameaux sauvages pour modifier le tracé du pipeline, afin de le faire passer dans la zone tampon de la réserve de chameaux sauvages Lop Mur plutôt qu'au centre de la réserve. Bien que Shell ne fasse pas encore partie du projet, elle travaille avec ses partenaires potentiels de coentreprise pour soulever des questions de gestion de la biodiversité et d'autres préoccupations concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Statoil a modifié l'itinéraire de plusieurs pipelines au large des côtes de la Norvège, afin de protéger les coraux d'eaux froides (*Lophelia pertusa*) qui forment des récifs dans ces endroits. Statoil a trouvé le premier récif de corail d'eaux froides en 1982 et coopère depuis avec l'Institut de recherche marine (IMR) de Norvège pour identifier plusieurs autres récifs et recueillir des données de biodiversité. Suite à ces travaux, un récif de corail côtier, dans le fjord de Trondheim, a bénéficié en 2000 d'une protection préliminaire en tant que première réserve naturelle marine de Norvège. Lors de la planification du gazoduc sous-marin Haltenpipe, au large des côtes de la Norvège, Statoil a trouvé plusieurs récifs le long de l'itinéraire prévu pour le gazoduc. La compagnie a étudié la zone en coopération avec l'IMR et a modifié la route du gazoduc pour éviter la réserve du fjord de Trondheim et d'autres récifs.

BP gère le développement et l'exploitation du pipeline Baku-Tblisi-Ceyhan (BTC), qui exportera du pétrole brut de la mer Caspienne à la Méditerranée, en passant par l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie. Des recherches intensives ont été effectuées pour affiner l'itinéraire exact que le pipeline devra emprunter. Différentes contraintes ont été prises en compte, y compris les facteurs environnementaux et sociaux, la nature du terrain, la sécurité (à la fois pendant et après la construction), la faisabilité technique, le coût, le calendrier et l'exploitabilité finale. Bien que l'itinéraire du pipeline traverse une région reconnue au niveau international pour sa biodiversité, d'énormes précautions ont été prises pour minimiser les effets de la construction du pipeline sur les zones écologiquement sensibles. Le mécanisme principal pour ceci a consisté en une modification du tracé. Par exemple, en Azerbaïdjan, l'itinéraire a été conçu pour éviter deux zones protégées : la zone interdite de l'État de Shamkir et la zone interdite de Korchay. En Géorgie, l'itinéraire a été modifié pour éviter les forêts primaires de Tetrtskaro à l'est et de Tori à l'ouest, ainsi que les zones humides des vallées de Narianis Veli et Ktsia. En Turquie, un détournement a été réalisé pour éviter les zones humides et l'habitat de la bécassine double, qui est en voie de disparition.

de l'écosystème, de l'habitat ou de l'espèce, les valeurs et les rôles de la biodiversité à l'échelle locale, ainsi que l'importance de la biodiversité de la zone. Le processus permettra également à la compagnie de prendre des mesures pour gérer les impacts potentiels, identifier ce que pourront être les impacts résiduels et déterminer les mesures possibles d'atténuation des impacts ou de dédommagement.

La dernière question qu'une compagnie doit se poser pour déterminer si elle doit ou non poursuivre le projet consiste à savoir si les impacts peuvent être minimisés et atténués jusqu'à des niveaux acceptables, et si les impacts résiduels sont acceptables, compte tenu des valeurs de biodiversité de la zone et des mesures d'atténuation proposées. La faisabilité technique, les problèmes de construction, l'opérabilité et la communication avec les parties prenantes sont autant de facteurs qui doivent entrer en jeu lors de la détermination des stratégies d'atténuation et des niveaux acceptables des impacts.

Si, après avoir utilisé ce cadre, une compagnie décide de poursuivre dans une zone où il existe des risques potentiels pour la biodiversité, il pourra être nécessaire pour la compagnie d'aller au-delà des exigences légales minimum pour la conservation de la biodiversité et d'incorporer un ensemble plus substantiel d'actions de gestion, comprenant des mesures d'atténuation, des mesures compensatoires et des investissements dans des opérations qui sont bénéfiques à la conservation de la biodiversité (voir la section 7 pour plus d'informations sur les opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité). Un tel programme démontrera aux parties prenantes que la compagnie opère de façon responsable et gère les risques. Il pourra également offrir le double avantage de réduire une éventuelle responsabilité future et de préserver la réputation de la compagnie.

i

DÉCIDER OÙ TRAVAILLER : PRODUIT PERTINENT DE L'EBI

- ▶ **Framework for Integrating Biodiversity into the Site Selection Process (Cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le processus de sélection de site) :** Ce cadre de soutien de décision est destiné à aider les compagnies à analyser de façon spécifique les questions de biodiversité dans une région d'intérêt dès les premières étapes du développement d'un projet, afin de confirmer la décision de poursuivre le projet et, le cas échéant, où et comment.

6. MESURE DES IMPACTS ET ACTIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

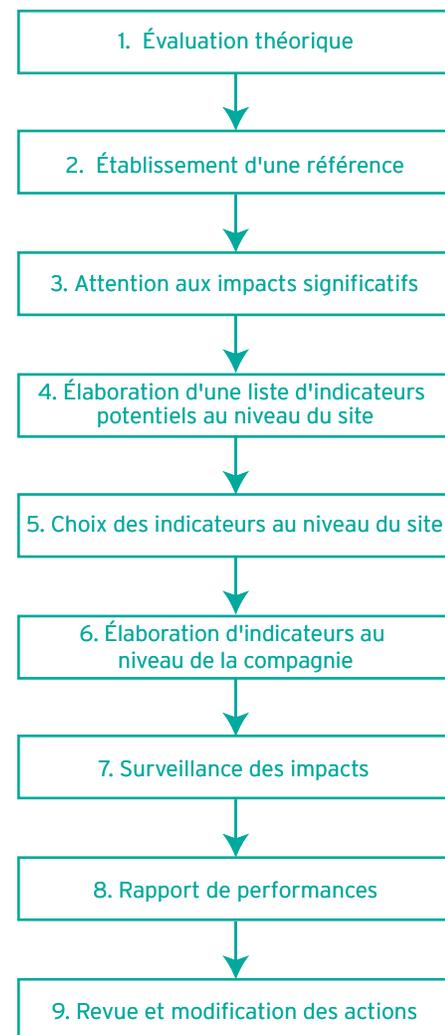
Comment une compagnie peut-elle mesurer l'impact d'un projet spécifique sur la biodiversité et les performances globales de la compagnie en relation avec la biodiversité ?

Un système formalisé permettant de mesurer et de contrôler les effets des activités sur la biodiversité peut permettre aux compagnies – ainsi qu'aux organismes de réglementation et à la société civile – de mieux comprendre, prévoir, minimiser et prévenir les impacts, de gérer les activités, et de développer, contrôler et affiner les pratiques de gestion et éventuellement les politiques de la compagnie. L'établissement d'un système d'information sur les impacts pourra également aider la compagnie à fournir assurance et transparence au sujet de ses performances et de ses progrès dans le domaine de la conservation.

Les impacts sur la biodiversité peuvent être mesurés à l'aide d'indicateurs de biodiversité. Les indicateurs offrent un moyen de présenter et de gérer des informations complexes sous une forme simple et claire qui peut servir de fondement pour une action future et être facilement communiquée à des parties prenantes internes ou externes, selon les besoins. Conçus pour signaler l'apparition d'un phénomène désirable ou indésirable dans le milieu ambiant, les indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer de nombreux facteurs, de la pression sur la biodiversité jusqu'au changement d'état de la biodiversité, en passant par la manière dont une compagnie a répondu aux questions de biodiversité. La véritable valeur des indicateurs dépend de la façon dont ils sont utilisés. L'analyse des informations recueillies au moyen de ces indicateurs ne constitue pas une fin en soi, mais sert d'entrée à un processus de gestion itératif qui adapte le comportement en fonction des résultats de la surveillance et des évaluations.

Il n'existe pas de mesure universelle unique pour la biodiversité. Compte tenu de la nature complexe et dynamique de la biodiversité et de l'insuffisance générale de connaissances au sujet de beaucoup de ses aspects, il est très difficile de comprendre, prévoir et gérer les impacts sur ces systèmes, de même que de recueillir des informations pertinentes. Les différentes manières dont les parties prenantes perçoivent la valeur de la biodiversité et la nature spécifique à chaque lieu de nombreux impacts potentiels impliquent qu'il sera nécessaire de mettre au point un ensemble d'indicateurs pour chaque projet individuel. En outre, dans certains cas, les indicateurs de biodiversité peuvent ne pas être applicables. Comme avec tout autre système destiné à intégrer la biodiversité dans les opérations, la décision de développer et d'utiliser des indicateurs pour un projet particulier dépendra d'un processus d'évaluation de risques qui identifie la valeur de la biodiversité sur un site particulier et le besoin de surveiller et de mesurer spécifiquement les impacts significatifs prévus sur la biodiversité.

FIGURE 9 : MÉTHODOLOGIE POUR DÉVELOPPER DES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ AU NIVEAU D'UN PROJET ET AU NIVEAU DE LA COMPAGNIE



Étant donné que les indicateurs varieront d'un projet à un autre et d'une compagnie à une autre, l'objet de cette section et du guide EBI qui lui est associé, Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Actions (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation), porte sur une méthodologie d'élaboration d'indicateurs au niveau du site et au niveau de la compagnie, plutôt que sur les indicateurs

eux-mêmes (voir la figure 9). Si des indicateurs « standard » sont employés sans prendre d’abord les mesures identifiées ici, d’importants facteurs spécifiques au site pourront être ignorés ou mal appréhendés, donnant lieu à des impacts indésirables sur la biodiversité et la réputation de la compagnie.

6.1 TYPES D’INDICATEURS

Une compagnie peut mettre au point des indicateurs à la fois pour les performances au niveau du site et pour les performances au niveau de la compagnie. Chaque ensemble d’indicateurs devra se concentrer sur les facteurs qui peuvent avoir les impacts les plus importants sur la biodiversité et qui sont les plus essentiels pour la gestion des risques et la perception des parties prenantes, d’après les résultats du processus EIES et de la participation des parties prenantes. Des indicateurs devront être élaborés non seulement pour les impacts négatifs, mais également pour les contributions positives aux efforts de conservation, telles que les programmes de sensibilisation du public, l’éducation, la recherche et les actions de conservation proactives (voir la section 7 pour plus d’informations sur les opportunités d’apport bénéfique à la conservation de la biodiversité).

Les indicateurs au niveau d’un site sont utilisés pour mesurer l’impact sur le site d’un projet et dans ses environs, et pour communiquer des informations sur l’approche de gestion pour la conservation de la biodiversité et les performances sur ce site. Généralement, ceci peut exiger de surveiller le facteur ou le paramètre qui cause l’impact primaire ou secondaire, ainsi que la réponse choisie pour atténuer ou prévenir l’impact. Bien que ces mesures puissent être quantitatives ou qualitatives, l’accent est généralement porté sur les mesures quantitatives

des impacts. Au niveau de la compagnie, les mesures sont plus souvent des indicateurs de processus concernant la façon dont la compagnie a pris en compte le concept de biodiversité et essaie de le refléter dans la façon dont elle opère. Ces indicateurs ne porteront probablement pas sur des impacts détaillés réels, mais sur des choses telles que l’échelle et le lieu des opérations, des informations de la politique concernant les approches de gestion de la biodiversité, des études de cas ou des informations sur la conformité aux politiques et aux processus. Certains indicateurs au niveau de la compagnie pourront provenir de l’agrégation de mesures obtenues au niveau des projets (voir le tableau 3 pour quelques exemples d’indicateurs possibles au niveau du site et au niveau de la compagnie).

Bien que les indicateurs individuels soient appelés à varier pour chaque projet ou compagnie, un ensemble général de critères reste vrai pour la plupart des indicateurs. Les « bons » indicateurs doivent suivre la philosophie SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, inscrits dans le Temps) et être suffisamment sensibles pour fournir un avertissement de changement avant que des dommages irréversibles n’aient lieu.

Idéalement, un système d’indicateurs doit être utilisé au sein d’un SME formel, étant donné que beaucoup des informations et données requises pour produire des indicateurs existeront déjà dans les études de recherche et de surveillance réalisées, y compris les EIES de la compagnie, les études d’obtention de licence et les rapports de la compagnie, ainsi que les évaluations de conservation et les stratégies de biodiversité élaborées par les organisations gouvernementales et non gouvernementales (voir la section 3 pour plus d’informations sur le SME). De même que les informations requises et les indicateurs choisis peuvent différer d’un projet à

TABLEAU 3. EXEMPLES D’INDICATEURS

ESPÈCE	HABITAT	GESTION DE LA COMPAGNIE
<ul style="list-style-type: none"> Espèces mondialement menacées et pour lesquelles il y a une insuffisance de données dans la zone. Espèces à aire de répartition restreinte. Espèces exotiques invasives qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces Espèces utilisées par les populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> Chevauchement du site opérationnel avec des zones prioritaires de conservation contenant des espèces mondialement menacées ou des espèces à aire de répartition restreinte. Quantité de terre à l’intérieur du site opérationnel qui a un plan de gestion avec un accent sur la conservation de la biodiversité. Contribution à la conservation des habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il une politique claire écrite dans le plan de gestion du site qui décrit explicitement comment la biodiversité sera gérée dans la zone, et y a-t-il des preuves provenant des projets antérieurs que la direction a appliqué ces politiques ? Éléments de biodiversité inclus dans le système de gestion. Allocation de budget de l’entreprise / unité fonctionnelle pour la biodiversité. Sites avec des plans d’action de biodiversité. Projets de conservation de la biodiversité en cours, au niveau du site ou sous forme de collaborations au niveau de la compagnie.

ENCADRÉ 16. ÉLABORATION D'INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ : EXEMPLE HYPOTHÉTIQUE

Ci-dessous figure un exemple d'application de la méthodologie à neuf étapes pour élaborer les indicateurs de biodiversité mentionnés dans cette section :

1. Évaluation théorique : Les principales parties prenantes ont été clairement identifiées pour le processus de consultation. Les valeurs de la biodiversité ont été établies au travers de discussions avec les peuples autochtones et des universitaires locaux, et au moyen d'une revue de la littérature spécialisée. Sur la base d'une évaluation du risque et de la littérature disponible, la compagnie décide que des indicateurs sont nécessaires pour surveiller les impacts et les actions et dresse une liste des impacts potentiels. Les principaux mécanismes d'interaction reliant l'opération à l'habitat ont été identifiés comme étant l'air, les eaux de surface, le bruit, les vibrations et le rejet possible, suivi d'une dispersion, de déchets solides.

2. Établissement d'une référence : La qualité de l'habitat et les espèces d'une zone qui, d'après les peuples autochtones, ont été affectées par l'exploitation du pétrole, sont comparées avec celles d'une autre zone similaire isolée des activités et de l'influence humaine. Cette deuxième zone est utilisée comme référence. Les études réalisées par des experts externes et les informations obtenues auprès des autochtones indiquent qu'il n'y a aucune différence significative entre les deux zones en ce qui concerne la qualité de l'habitat, mais qu'il y a une diminution significative du nombre d'animaux dans la zone adjacente à l'opération.

3. Attention aux impacts significatifs : Les études de référence indiquent que seuls les animaux terrestres semblent être affectés, donc le processus mettra l'accent sur l'air, le bruit, les vibrations et la dispersion des déchets, plutôt que sur les mécanismes aquatiques. Des études complémentaires indiquent qu'il n'y a pas de pollution significative de l'air ni du sol, mais qu'il y a un niveau significatif de bruit et de vibrations dans un rayon de 1,5 km à l'extérieur des limites du projet. Les experts compétents concluent des études existantes que, tandis qu'il est peu probable que le bruit affecte les animaux, les vibrations peuvent influencer sur la présence de certaines espèces, réduisant l'accouplement et la reproduction. Sur la base de ces informations, la compagnie fixe comme objectif préliminaire de ramener en six mois les populations des espèces affectées à 90 % de la valeur de référence enregistrée dans la zone témoin.

4. Élaboration d'une liste d'indicateurs au niveau du site : La compagnie détermine que les indicateurs de biodiversité potentiels comprennent le rapport entre les nombres d'espèces par hectare et le rapport entre les paires d'animaux accouplés, dans la zone affectée et dans la zone de référence, pour chaque espèce concernée. Cependant, étant donné qu'il pourra falloir plus de six mois pour recueillir des données pertinentes, la compagnie choisit également des indicateurs indirects supplémentaires à utiliser à court terme : le pourcentage de diminution de l'amplitude des vibrations à la limite du site et 1,5 km dans la zone affectée.

5. Choix des indicateurs au niveau du site : Après consultation des communautés locales, la compagnie détermine que l'indicateur le plus approprié est le rapport entre les nombres d'espèces par hectare, plutôt que le rapport entre les paires d'animaux accouplés. Elle convient également avec la communauté d'utiliser l'indicateur indirect d'amplitude des vibrations pour commencer immédiatement à modifier ses activités et réduire les impacts sur les espèces affectées.

6. Élaboration d'indicateurs au niveau de la compagnie : Le résultat du processus d'élaboration d'indicateur et de modification d'activité est intégré à une évaluation globale de performances sur ce site spécifique.

7. Surveillance des impacts : La compagnie surveille la fréquence et l'amplitude des vibrations à la limite du site et 1,5 km dans la zone affectée, et compare les données avec les objectifs définis à l'étape 4 pendant les huit premiers mois, après quoi elle a acquis une capacité et des données de surveillance suffisantes pour passer à l'indicateur direct.

8. Rapport de performances : La compagnie utilise les indicateurs indirect et directs pour rédiger un rapport interne de performances par rapport aux objectifs, afin de déterminer les progrès et les modifications requises, au niveau des mesures correctives et préventives, pour atteindre ces objectifs. Au bout de 12 mois, les indicateurs sont aussi utilisés pour adresser un rapport officiel à la communauté locale.

9. Revue et modification : Au cours des trois premiers mois, la compagnie commence à modifier ses activités, donnant lieu à une réduction de 65 % des vibrations (juste en dessous de l'objectif de 70 % à trois mois). En cours des trois mois suivants, des mesures supplémentaires destinées à réduire les vibrations lui permettent d'atteindre son objectif global de 85 % de réduction au bout des six mois. En même temps, la compagnie commence à développer et à mettre en œuvre la capacité de surveiller les nombres d'espèces et, au bout de 12 mois, la surveillance révèle que la population de la zone affectée est revenue à 95 % de celle de la zone témoin.

un autre, les besoins, les questions, le public et les informations peuvent être différents à chaque étape du cycle de vie d'un projet individuel, permettant aux directeurs du projet d'améliorer leur compréhension des impacts et le succès des mesures prises pour répondre à ces impacts. Par exemple, tandis que les données rassemblées lors de la phase de soumission d'offre seront normalement basées sur des informations et enquêtes existantes, de nouvelles études pourront être requises lors du développement et de l'exploitation.

6.2 MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉLABORATION D'INDICATEURS

Ci-dessous figure un bref résumé d'une séquence à neuf étapes pour mettre au point des indicateurs au niveau d'un site et au niveau de la compagnie. Un exemple hypothétique d'application de ce processus est illustré dans l'encadré 16. À plusieurs endroits de ce processus, si l'évaluation des risques indique qu'il n'y a aucun impact significatif prévu sur la biodiversité, la compagnie pourra choisir d'abandonner le processus d'élaboration d'indicateurs. Cependant, il faut noter que, même si le processus scientifique n'indique la présence d'aucun impact significatif, les parties prenantes pourront ne pas être d'accord avec cette évaluation, auquel cas il pourra toujours être nécessaire d'aborder les impacts perçus lors de l'élaboration des indicateurs.

1. **Évaluation des valeurs de biodiversité et des impacts potentiels sur la biodiversité** : La première étape de l'élaboration des indicateurs est une évaluation de la valeur de biodiversité du site et de la zone associée, ainsi que des impacts potentiels sur la biodiversité, afin de produire une évaluation et une liste exhaustive des impacts potentiels pertinents sur la biodiversité.
2. **Établissement d'une référence** : Si la première étape indique un risque d'impacts sur la biodiversité, la création d'une référence de biodiversité fournit un registre utile par rapport auquel pourront être évalués tous les changements d'état de la biodiversité.
3. **Attention aux impacts significatifs** : À ce stade, la liste complète des impacts potentiels doit être réduite au groupe plus petit des impacts qui devraient être significatifs dans le contexte de l'exploitation et du milieu environnant.
4. **Élaboration d'une liste d'indicateurs potentiels au niveau du site** : Chaque impact significatif sur la biodiversité qui a été identifié au cours de l'étape précédente peut donner lieu à un ou plusieurs indicateurs potentiels.
5. **Choix des indicateurs au niveau du site** : La liste d'indicateurs potentiels générée au cours de l'étape 4 doit maintenant être réduite à un plus petit nombre d'indicateurs les plus appropriés. Le choix des indicateurs devra être basé sur leur pertinence et leur aptitude à surveiller les résultats des activités provoquant une modification.
6. **Élaboration d'indicateurs au niveau de la compagnie** : Les indicateurs au niveau de la compagnie peuvent être obtenus par agrégation d'indicateurs au niveau des sites, à condition qu'ils aient la même unité de mesure, qu'ils concernent le même impact sur la biodiversité et qu'ils ajoutent une valeur au niveau de la compagnie. Sinon, des indicateurs au niveau de la compagnie peuvent être générés pour mesurer certaines des réponses qu'une compagnie a adoptées.
7. **Surveillance des impacts et des actions de conservation** : La surveillance est utilisée pour vérifier que les objectifs et cibles ont été atteints, pour identifier de nouveaux problèmes et des impacts potentiels et, en tant que mécanisme de retour d'informations, pour modifier et améliorer les pratiques de conservation. Cette étape peut également vérifier que les indicateurs corrects ont été choisis pour mesurer les actions et évaluer les objectifs.
8. **Rapport de performances** : Que cela soit requis par la loi ou volontaire, la communication et le rapport des performances aux parties prenantes, à la fois internes et externes, fait partie intégrante du processus visant à assurer la compréhension et la transparence des impacts et des mesures prises pour répondre à ces impacts.
9. **Revue et modification des actions** : Une boucle de retour d'informations doit être établie pour évaluer le succès des actions et des indicateurs mis en place. Si un rapport indique que les performances ne sont pas conformes aux objectifs recherchés, les activités au niveau du site et de la compagnie devront être modifiées de façon appropriée.



MESURE DES IMPACTS ET ACTIONS SUR LA BIODIVERSITÉ : PRODUIT PERTINENT DE L'EBI

- ▶ **Biodiversity Indicators for Monitoring Impacts and Conservation Actions (Indicateurs de biodiversité pour surveiller les impacts et les actions de conservation)** : ce document offre à la fois une méthodologie et des facteurs à prendre en compte pour établir des indicateurs appropriés pour mesurer les performances relatives à la biodiversité, à la fois au niveau du site et au niveau de la compagnie. Le guide comprend aussi une liste d'exemples d'indicateurs, ainsi que les circonstances d'emploi et les limitations de chacun d'eux.

7. CONTRIBUTION BÉNÉFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Comment les compagnies peuvent-elles aller au-delà de la minimisation des impacts et prendre des mesures bénéfiques à la biodiversité ?

Pour les compagnies qui opèrent dans des zones à haute valeur de biodiversité, l'intégration de considérations sur la biodiversité au processus de décision ne consiste plus simplement à atténuer les impacts négatifs de leur présence. Sous l'effet d'une pression publique croissante et de leur propre sens de la responsabilité d'entreprise, certaines compagnies vont au-delà de l'atténuation des impacts et profitent de cette opportunité pour prendre des mesures bénéfiques à la conservation de la biodiversité. Ces actions peuvent être particulièrement importantes dans des pays où les capacités et les ressources pour la protection de l'environnement sont limitées.

Les opportunités d'un apport bénéfique à la biodiversité sont des actions qui permettent à une compagnie de contribuer à l'amélioration de l'état de la biodiversité et à la capacité de la conserver, à un niveau local, régional ou national. Les compagnies pourront s'apercevoir que des efforts visant à améliorer l'état de la conservation de la biodiversité dans une zone se traduiront également par une valeur commerciale tangible, se rattachant à la responsabilité sociale de l'entreprise. Ces activités vont au-delà des dédommagements, qui sont destinés à réduire ou à compenser

« Notre conclusion est que nous pouvons avoir un impact positif réel et mesurable sur la biodiversité du monde. »

- Lord Browne of Madingley, FEng
PDG du Groupe, BP

les impacts négatifs d'un projet, pour assurer qu'il n'y a aucune perte nette de la biodiversité (voir l'encadré 17).

Les compagnies peuvent effectuer des investissements dans la conservation de la biodiversité à la fois au niveau d'un projet et au niveau de la compagnie. Au niveau d'un projet, ces activités seront fortement motivées par les résultats de l'EIES du projet et par toute action jugée comme nécessaire au-delà de l'atténuation des impacts. Au niveau de la compagnie, les opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité peuvent constituer

ENCADRÉ 17. COMPENSATIONS ET OPPORTUNITÉS

Les opportunités d'apport bénéfique à la biodiversité doivent être considérées comme des mesures de complément, plutôt que de substitution, aux investissements volontaires ou obligatoires de compensation de biodiversité. Une compensation est généralement une mesure adoptée pour réduire les impacts négatifs d'un projet, à la fois primaires et secondaires, et pour permettre de n'avoir aucune perte nette de biodiversité sur le site d'un projet. L'objectif d'une compensation est que, à la fin du projet, le statut de la biodiversité dans une zone particulière soit comparativement aussi bon, globalement, qu'avant le début du projet. L'utilisation de compensations à cette fin doit correspondre au standard minimum selon lequel opèrent toutes les compagnies. Bien que les exigences légales, en termes de compensations, varient d'un pays à un autre, certains sites imposent aux compagnies de mettre en œuvre des mesures compensatoires si des impacts ont lieu. Les mesures compensatoires peuvent consister notamment à mettre la propriété sous statut protégé, à acheter des terres pour créer de nouvelles zones protégées, à améliorer ou restaurer des terres dégradées, ou à soutenir des activités de recherche ou de création de capacité pour la gestion de zones protégées.

En 1994, Statoil a commencé la construction d'un pipeline de gaz naturel, appelé Europipe, qui commence en mer du Nord, au large de la Norvège, et se termine dans le parc national de Waddensea en Basse-Saxe (Allemagne). Trouver un point d'arrivée à terre acceptable pour le pipeline dans le parc fut un problème majeur. Après un long processus de planification et l'évaluation de dix points d'arrivée à terre possibles, un tracé comprenant un tunnel passant sous la vasière littorale a été choisi pour traverser le parc. Il était prévu que ce tracé aurait des effets temporaires, mais malgré tout significatifs, sur l'environnement. Pour compenser ces effets, Statoil, conformément à la législation allemande, a construit un biotope de 17 hectares, avec des étangs et des dunes de sable, à proximité du compteur du pipeline, sur des terres qui étaient préalablement utilisées de façon intensive en tant qu'exploitation agricole, avec une flore et une faune relativement pauvres. La zone, qui a depuis reçu un statut officiel de zone protégée, est maintenant l'habitat de nombreuses espèces rares et menacées.

TABLEAU 4. OPTIONS D'APPORT BÉNÉFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

BESOINS/PROBLÈMES DE BIODIVERSITÉ LES PLUS ÉVIDENTS	OPPORTUNITÉS POSSIBLES D'APPORT BÉNÉFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
Insuffisance de ressources/structures pour gérer les zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> Fonds fiduciaire, contribution financière pour la gestion des zones protégées Soutien pour la création d'une nouvelle zone protégée
Écosystèmes ou espèces importants, menacés et non protégés	<ul style="list-style-type: none"> Gérer la concession comme une zone protégée Parrainer une campagne pour protéger l'écosystème en utilisant une espèce emblématique en voie de disparition Appuyer les servitudes de conservation
Capacité gouvernementale/scientifique insuffisante pour étudier et gérer la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux activités de recherche et analyse scientifiques Soutien à la création de capacité technique et à la formation Soutien à la création de capacité de gestion dans les organismes gouvernementaux
Insuffisance de sensibilisation ou de participation publique vis-à-vis de la conservation	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'éducation et à la sensibilisation environnementales Soutien à l'intégration de la conservation et du développement

un aspect essentiel d'une stratégie globale de responsabilité sociale de l'entreprise qui reconnaît le rôle de la conservation de la biodiversité sur le développement durable et la valeur commerciale d'une réputation positive auprès du public dans le domaine de la biodiversité.

La détermination des opportunités les plus réalisables pour générer des bénéfices substantiels de conservation à long terme dans une zone exigera la prise en compte de nombreux facteurs, y compris les priorités de conservation locales, régionales et nationales, les risques et avantages pour la compagnie, la disponibilité de partenaires locaux, la richesse de la biodiversité dans une zone, le degré de la menace et de la pression des activités humaines sur la biodiversité, la portée ou l'impact prévu du projet, le statut du système de zones protégées du pays hôte et la capacité technique et de gestion du pays hôte en termes de conservation de la biodiversité. Pour être efficace, un investissement dans la conservation de la biodiversité a généralement besoin d'être à long terme. Étant donné que cela peut augmenter les coûts et l'exposition aux risques d'un projet, les choix concernant les opportunités doivent être intégrés dès les premières analyses de risques et avantages financiers, opérationnels et de réputation. Il peut être extrêmement coûteux pour la réputation de la compagnie d'arrêter un projet une fois qu'il a commencé, si celui-ci ne peut pas être soutenu.

Les compagnies devront travailler en collaboration étroite avec les représentants du gouvernement et les autres parties prenantes locales pour évaluer soigneusement la situation économique, environnementale et sociale locale dans la zone d'un projet, afin d'identifier et de développer les programmes et stratégies les plus efficaces pour bénéficier à la conservation de la biodiversité. Par exemple, dans un pays développé et industrialisé, le problème de

la biodiversité pourrait être une insuffisance de l'habitat, et les meilleures opportunités de conservation pourraient consister à rendre à la nature des terres agricoles ou autres. Dans un pays en voie de développement, la principale menace pour la biodiversité pourrait être le braconnage ou le déboisement illégal. Dans ce cas, les opportunités de conservation des plus efficaces pourront porter sur la protection de l'habitat, le soutien de la gestion des parcs ou l'identification d'alternatives sociales et économiques aux activités destructives.

7.1 TYPES DE PROGRAMMES DE CONSERVATION

Il y a de nombreuses façons pour une compagnie d'investir dans des opportunités d'apport bénéfique à la biodiversité à proximité du site d'un projet, ou même au niveau régional ou national, en fonction des besoins et problèmes les plus pressants ayant trait à la conservation de la biodiversité dans la zone (voir le tableau 4). Les possibilités d'investissement comprennent :

- Renforcement des zones protégées :*
 - Soutien des zones protégées existantes :* De telles contributions peuvent être effectuées en établissant un fonds fiduciaire, en apportant des contributions à un fonds existant sous forme de versements annuels directs ou de sommes forfaitaires, ou sous forme de contributions stratégiques en nature, telles que des véhicules de patrouille ou des infrastructures pour les parcs.
 - Soutien à la création de nouvelles zones protégées :* Lorsque des écosystèmes importants et non protégés sont identifiés à proximité du site d'un projet, les compagnies peuvent collaborer avec les parties prenantes locales

pour promouvoir la création par le gouvernement d'une nouvelle addition au système de zones protégées du pays.

- *Gestion d'une concession comme une zone protégée* : Si une concession contient des écosystèmes déterminés comme étant des zones importantes pour la conservation, la partie qui n'est pas nécessaire aux opérations peut être gérée comme une zone protégée officielle ou de fait, soit directement par la compagnie ou en partenariat avec des organismes gouvernementaux, des organismes de conservation ou des communautés locales. Dans certains cas, la biodiversité à l'intérieur des limites de la concession d'une compagnie peut être plus robuste qu'à l'extérieur de ces limites, dans la mesure où la compagnie est capable d'éviter les incursions et activités humaines qui conduisent à une dégradation de l'environnement.

MOBIL À TAMBOPATA, AU PÉROU

En 1996, Mobil a acquis une concession d'exploration de pétrole dans la réserve naturelle de Tambopata Candamo (ZRTC), au Pérou. L'écosystème de 1,5 million d'hectares de forêt tropicale contient plusieurs des écosystèmes les plus vierges et inaltérés de l'Amazonie. En 1998, Mobil a décidé d'arrêter ses activités d'exploration et de quitter la zone. Avant de partir, la compagnie a collaboré avec le gouvernement péruvien et Conservation International pour ajouter la ZRTC au parc national Bahuaja-Sonene existant, doublant la taille du parc pour atteindre 1,1 million d'hectares et conduisant à la création de la réserve nationale de Tambopata et des zones tampon adjacentes.

- *Campagnes pour sauver les espèces en voie de disparition* : Les compagnies peuvent identifier les espèces menacées ou en voie de disparition à proximité du site d'un projet ou dans une autre partie du pays et contribuer aux efforts pour les protéger. Il est important que ces efforts portent non seulement sur la protection des membres de l'espèce, mais aussi des habitats essentiels à leur survie.
- *Soutien aux activités de recherche et analyse scientifiques* : Apporter un soutien à la recherche sur la biodiversité, à la formation scientifique et au partage des informations peut représenter une contribution importante pour la capacité scientifique locale et nationale de protection de la biodiversité.

SHELL AU GABON

Shell Gabon collabore avec la Smithsonian Institution pour accroître les connaissances et améliorer la gestion de la biodiversité au sein du complexe Gamba, au Gabon. Le partenariat comprend des activités de recherche, évaluation et surveillance de la biodiversité, la promotion de relations entre les parties prenantes, les scientifiques et l'industrie du Gabon, une formation technique pour améliorer la capacité d'évaluation de la biodiversité au sein du pays et la dissémination des informations scientifiques générées par les évaluations..

- *Soutien à l'éducation et à la sensibilisation environnementales* : Dans les zones où les connaissances de la biodiversité ou des zones protégées sont faibles, un soutien à des campagnes de sensibilisation et d'éducation publique peut promouvoir la compréhension et le soutien au sein de populations qui étaient peut-être jusque-là hostiles ou indifférentes à la question

BP EN AZERBAÏDJAN

En avril 2001, BP a parrainé une semaine de sensibilisation environnementale pour sensibiliser les jeunes de l'Azerbaïdjan. Mise en œuvre en partenariat avec des organismes environnementaux locaux, la semaine avait pour but de souligner les problèmes environnementaux internationaux du moment et d'encourager les citoyens à prendre davantage de responsabilité vis-à-vis des problèmes environnementaux. Beaucoup d'éminents scientifiques azerbaïdjanais spécialisés dans l'environnement, venant du Laboratoire Environnemental de la mer Caspienne, qui est maintenant opéré par BP, ont enseigné des cours et emmené des enfants en excursions pédagogiques.

- *Partage d'informations sur la biodiversité* : Les compagnies du secteur privé détiennent d'énormes quantités de données sur la biodiversité dans leurs archives – données qui pourraient être très utiles à la communauté scientifique et aux organismes de recherche sur la biodiversité. Beaucoup de ces données sont générées lors de la préparation des EIES et pendant la surveillance de la biodiversité tout au long de la vie d'un projet. La mise à disposition de ces informations pourrait contribuer énormément aux efforts existants et futurs réalisés dans le sens de la compréhension et de la conservation de la biodiversité.

- *Soutien à la création de capacité des organismes gouvernementaux :* Le partage des compétences, les transferts de technologie, la formation et l'éducation peuvent augmenter l'aptitude des représentants du gouvernement à gérer les zones protégées et à concevoir et à mettre en œuvre une législation et des politiques environnementales.
- *Soutien aux servitudes de conservation :* Dans certains pays, une compagnie désireuse d'apporter une contribution bénéfique à la biodiversité peut être en mesure d'acheter les droits d'une concession agricole ou d'exploitation forestière, de fournir un financement pour dédommager le gouvernement et choisir de ne pas exploiter la terre, mais de la gérer pour conserver la biodiversité en partenariat avec des communautés locales, des ONG d'autres parties prenantes.
- *Soutien à l'intégration de la conservation et du développement :* Une collaboration avec les communautés et les responsables du gouvernement sur la conception et la mise en œuvre d'activités de développement économique à l'échelle régionale appropriée (c'est-à-dire, au moyen d'une planification régionale de l'utilisation du territoire) peut aider à promouvoir le développement sans menacer la biodiversité.

CHEVRONTEXACO EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Sur son site d'exploitation pétrolière en coentreprise de Kubutu, sur les plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ChevronTexaco a établi un partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), le gouvernement national, le gouvernement provincial et les propriétaires terriens locaux pour mettre en œuvre le Plan intégré de conservation et de développement de Kikori. L'initiative, qui a commencé en 1994, comprend une importante étude de biodiversité de la région, le développement de projets pilotes d'écoforesterie et d'écotourisme pour réduire les pressions sur la forêt existante, une sensibilisation des communautés aux impacts négatifs d'une déforestation à échelle industrielle et une formation à la conservation pour les responsables du gouvernement et les membres des communautés. La Fondation pour l'initiative de développement communautaire a été lancée en 2001 pour soutenir un développement social et économique durable dans les communautés rurales environnantes, tout en protégeant la biodiversité.

i

CONTRIBUTION BÉNÉFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : PRODUIT PERTINENT DE L'EBI

- ▶ **Opportunities for Benefiting Biodiversity Conservation (Opportunités d'apport bénéfique à la conservation de la biodiversité) :** article de discussion sur la façon dont les compagnies peuvent évaluer les opportunités les plus appropriées pour apporter une contribution bénéfique à la conservation de la biodiversité sur le site d'un projet ou dans les environs. Le document comprend une étude de différents types d'opportunités de conservation et présente des exemples de compagnies qui ont mis en œuvre de tels programmes.

8. CONCLUSION

Assurer que les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz se déroulent d'une manière compatible avec la conservation de la biodiversité et des pratiques commerciales responsables exigera une réévaluation des systèmes de gestion commerciale et des structures décisionnelles, dans le contexte d'une attention croissante portée au concept de développement durable. Ce n'est qu'en intégrant minutieusement des considérations de biodiversité dans les politiques, les systèmes, les opérations et les structures décisionnelles que la biodiversité deviendra un élément habituel des évaluations de risques opérationnels, de la même façon que les questions telles que la sécurité ou le contrôle des émissions sont aujourd'hui des facteurs familiers et acceptés.

L'EBI estime qu'il est de l'intérêt de l'industrie de l'énergie et de la société de travailler continuellement à la réalisation de cette intégration. Chaque compagnie a son propre ensemble de valeurs, principes et politiques, chacune se situe à un point différent sur la voie de l'intégration de la biodiversité à ses systèmes et opérations, et chacune progressera à un rythme différent pour arriver à une prise en considération efficace des questions de biodiversité. Les compagnies opèrent aussi dans différentes parties du monde et rencontrent un large éventail d'approches à la réglementation des impacts environnementaux de l'exploitation du pétrole et du gaz. Par conséquent, chaque compagnie devra adapter ses procédures existantes en se basant sur un processus de priorisation des besoins, ainsi que des risques et avantages potentiels. Ceci comprend les compagnies de l'EBI, pour lesquelles ceci est également encore un « travail en cours ». Chacune démarre d'un point différent pour développer ses politiques ses programmes internes relatifs à la biodiversité. Dans ces conditions, chaque compagnie a des besoins et priorités différents pour aborder les recommandations individuelles ci-dessous, et il est probable qu'aucune ne les mettra toutes en œuvre dans leur intégralité.

La voie menant à cette intégration doit être un effort conjoint entre les compagnies, les organismes de conservation, les gouvernements, les communautés et les autres parties prenantes. Les compagnies d'énergie peuvent mobiliser un capital considérable de compétences, influence et ressources pour la conservation de la biodiversité, mais elles ne peuvent pas prendre à elles seules toutes les mesures nécessaires, et cela ne devrait pas être attendu d'elles. À l'inverse, les compagnies, les gouvernements, les organismes de conservation et les communautés peuvent travailler ensemble pour développer des outils, des ressources, des directives et des études de cas qui encourageront davantage la prise en compte des questions

de conservation de la biodiversité partout où des ressources de pétrole et de gaz sont exploitées.

8.1 RECOMMANDATIONS

Pour encourager les progrès d'intégration de la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz, l'EBI recommande que :

1. Les compagnies et les organismes de conservation considèrent la conservation de la biodiversité comme une partie intégrante d'un développement durable.
2. Les compagnies d'énergie se familiarisent avec la Convention sur la diversité biologique, comprennent ses implications pour leur industrie et contribuent à sa mise en œuvre.
3. Les compagnies d'énergie et les organisations de conservation travaillent ensemble en partenariat pour intégrer la conservation de la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz.
4. Les compagnies d'énergie et les organismes de conservation partagent les informations sur la biodiversité et mettent ces informations à la disposition du public, dans la mesure du possible.
5. La participation des parties prenantes qui comporte des considérations sur la biodiversité commence le plus tôt possible et se poursuit pendant toute la durée de vie du projet. Cette participation est particulièrement importante lors de l'évaluation des impacts, de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des opportunités bénéfiques à la conservation de la biodiversité.
6. Lorsque le développement du projet se poursuit, cela ait lieu, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un plan général de conservation et de développement durable sur une échelle géographique appropriée. Les compagnies d'énergie et les organismes de conservation devront participer avec les autres parties prenantes clés au processus de planification spatiale / régionale d'aménagement du territoire dirigé par le gouvernement pour établir des priorités pour la conservation de la biodiversité et un développement économique durable.

7. Les compagnies d'énergie intègrent des considérations relatives à la biodiversité dans leurs Systèmes de management environnemental.

8. Des processus intégrés d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) soient exécutés pour tout projet majeur de développement. Les impacts potentiels sur la biodiversité devront être complètement évalués et analysés lorsque l'analyse préliminaire et l'étude de portée des impacts, ou des étapes ultérieures d'évaluation, déterminent que le projet peut avoir des impacts significatifs sur la biodiversité. Un processus EIES :

- Commence le plus tôt possible et se poursuit de façon itérative pendant tout le cycle de vie du projet.
- Examine tous les niveaux pertinents de la biodiversité.
- Aborde à la fois les impacts primaires et secondaires en tenant compte des changements écologiques, sociaux et économiques.
- Analyse et apporte une réponse à l'interaction entre les questions environnementales et les questions sociales.

9. Les compagnies respectent l'intégrité des zones protégées. Elles doivent comprendre que, bien que certains gouvernements permettent l'exploitation du pétrole et du gaz dans certaines zones protégées, ceci peut poser des risques significatifs pour la biodiversité. Lorsqu'elles opèrent dans des zones de ce type, les compagnies doivent d'abord prendre des mesures pour éviter les impacts résultant de leurs opérations, puis atténuer ou, le cas échéant, compenser les impacts inévitables.

10. Les compagnies réalisent que des zones à haute valeur de biodiversité existent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Lorsqu'elles envisagent d'opérer dans des zones de ce type, les compagnies doivent évaluer des solutions alternatives en termes de lieux, de routes et de solutions techniques. Si elles choisissent d'opérer dans des zones à haute valeur de biodiversité, les compagnies doivent employer un ensemble complet d'actions de gestion,

comprenant des mesures d'atténuation et de compensation, ainsi que des investissements dans des opportunités bénéfiques à la conservation de la biodiversité.

11. Bien que des indicateurs de biodiversité ne soient pas nécessaires pour chaque projet ou activité, les compagnies développent et utilisent des indicateurs de biodiversité aux niveaux organisationnels appropriés.

12. Les compagnies cherchent des opportunités d'apporter des contributions positives à la conservation.

Ce document et les guides, articles de discussion et ressources qui lui sont associés fournissent des recommandations sur la manière d'effectuer l'intégration des considérations sur la biodiversité aux activités en amont de l'exploitation du pétrole et du gaz. Ces consignes représentent les résultats du travail de l'EBI à ce jour. Les produits n'ont pour l'instant pas été testés au sein des compagnies et organisations participantes, ni sur le terrain. Dans le cadre de ces tests, l'EBI nouera des relations étroites avec le Groupe de travail sur la biodiversité, établi conjointement par deux associations professionnelles de l'industrie mondiale, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP). L'EBI collaborera avec le groupe de travail pour promouvoir et accroître la notoriété de l'EBI et de ses produits, et pour encourager l'utilisation et le perfectionnement de ces produits au sein de l'industrie, afin de faire progresser l'objectif d'intégration de la conservation de la biodiversité dans les systèmes de prise de décisions, d'exploitation et de gestion des sociétés.

GLOSSAIRE

ATTÉNUATION DES IMPACTS : Mesures prises pour éviter, minimiser, réduire, rectifier et/ou compenser les impacts adverses d'un développement.

COENTREPRISE : Un groupe de compagnies qui partagent les coûts et les bénéfices de l'exploration et de la production de pétrole ou de gaz d'une concession.

COMMUNAUTÉ LOCALE : Toute communauté adjacente et/ou affectée par l'exploitation et le transport du pétrole et du gaz.

CONSERVATION : La gestion rationnelle et prudente des ressources biologiques pour obtenir un bénéfice actuel et durable maximum tout en maintenant le potentiel des ressources pour répondre aux besoins des générations futures. La conservation comprend la préservation, la maintenance, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration de l'environnement naturel.

CYCLE DE VIE (INDUSTRIEL) : La séquence complète d'activité ayant trait à une opération industrielle, du début à la fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (souvent abrégé en Biodiversité) : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (Convention de l'ONU sur la diversité biologique, Article 2).

DIVERSITÉ DES ESPÈCES : Le nombre d'espèces sur un site donné.

ÉCOSYSTÈME : Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle dans un endroit spécifique.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE : La zone d'impact environnemental direct d'une opération industrielle sur la terre.

ENDÉMIQUE : Autochtone et restreint à une région géographique particulière. Les espèces fortement endémiques, à savoir celles dont le domaine naturel est très restreint, sont particulièrement vulnérables à l'extinction en cas d'élimination ou de perturbation significative de leur habitat naturel.

ESPÈCE : Un groupe d'organismes qui se reproduisent entre eux et qui, dans des conditions naturelles, ne se reproduisent que rarement, voire jamais, avec des individus d'autres groupes ; la plupart des espèces sont constituées de sous-espèces ou de populations.

ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION : Une espèce qui fait face à un risque très élevé d'extinction à l'état naturel dans un avenir proche.

ESPÈCE EXOTIQUE : Une espèce, une sous-espèce ou un taxon inférieur présent en dehors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) ; comprend les parties, gamètes ou propagules de ladite espèce pouvant survivre et ultérieurement se reproduire.

ESPÈCE NATIVE (espèce indigène) : Une espèce, une sous-espèce ou un taxon inférieur, présent dans son aire de répartition naturelle (passée ou présente) ou de dispersion potentielle (c'est-à-dire dans l'aire de répartition occupée naturellement ou pouvant être occupée sans introduction directe ou indirecte ou intervention de l'homme).

ESPÈCES SAUVAGES : Organismes vivants qui ne sont ni humains, ni domestiqués.

ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

(EIES) : Un processus visant à prévoir et à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet proposé, à évaluer des alternatives et à concevoir des mesures appropriées d'atténuation, de gestion et de surveillance des impacts.

EXPLOITANT : La compagnie qui a le droit d'appliquer ses propres politiques techniques pour mener des programmes d'exploration et de production dans une concession au nom des autres détenteurs d'actions.

EXTINCTION : Un processus irréversible selon lequel une espèce ou une population biologique distincte cesse d'exister.

FRAGMENTATION : Le morcellement d'un habitat, d'un écosystème ou d'un type d'utilisation du sol en parcelles plus petites, souvent isolées, réduisant ainsi le nombre d'espèces que l'habitat, l'écosystème ou le type d'utilisation du sol peut supporter.

GÈNES : Éléments de tous les organismes vivants qui sont porteurs des caractéristiques héréditaires, qui, lorsqu'elles sont exprimées, rendent chaque individu différent de tous les autres.

HABITAT : L'environnement physique et biologique dont dépend une espèce donnée pour sa survie ; le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.

HYDROCARBURES : Composés organiques d'hydrogène et de carbone dont la densité, le point d'ébullition et le point de congélation augmentent lorsque leur masse moléculaire augmente. Bien qu'ils soient composés seulement de deux éléments, les hydrocarbures existent dans une vaste gamme de composés, en raison de la forte affinité de l'atome de carbone pour d'autres atomes et pour lui-même. Le pétrole est un mélange de nombreux hydrocarbures différents.

LEVÉ SISMIQUE : Une méthode d'exploration dans laquelle de puissantes ondes acoustiques de basse fréquence sont générées à la surface ou dans l'eau pour trouver en dessous de la surface des structures rocheuses susceptibles de contenir des hydrocarbures. L'interprétation de l'enregistrement peut révéler d'éventuelles formations porteuses d'hydrocarbures.

OPÉRATIONS EN AMONT : Comprend les activités d'exploration et de production du pétrole et du gaz, ainsi que les activités de traitement du gaz.

PARTICIPATION : Implication active dans le processus de prise de décisions de ceux qui ont un intérêt ou sont affectés par des décisions importantes.

PARTIE PRENANTE : Un individu ou une institution qui peut affecter ou est affecté par une opération. Les parties prenantes comprennent, de façon non limitative, les communautés locales, les groupes de défense d'intérêts, les agences de développement, les gouvernements, les clients, les actionnaires, la direction, les employés et les fournisseurs.

PEUPLE AUTOCHTONE : Aucune définition d'un peuple autochtone n'a été convenue à l'échelle internationale, mais le principe d'auto-identification est communément accepté. Pour ses besoins opérationnels, la Banque mondiale considère comme peuple indigène « les groupes sociaux ayant une identité sociale et culturelle distincte de la société dominante, ce qui les rend plus susceptibles d'être désavantagés au cours du processus de développement ». Ils se distinguent des autres groupes sociaux vulnérables dans la mesure où ils sont reconnus par la loi

internationale et par certains États en tant que sièges de pouvoir autonomes au sein de l'État, et où ils exercent des droits collectifs en tant que groupe.

POLLUTION : La contamination d'un écosystème, en particulier en relation avec des activités humaines.

PUITS DE PRODUCTION : Également appelé « puits d'exploitation ». Un puits foré spécifiquement dans un gisement découvert et évalué préalablement dans le but de produire du pétrole ou du gaz.

RESSOURCES NATURELLES : Ressources produites par la nature, communément subdivisées en ressources non renouvelables, telles que les minéraux et les combustibles fossiles, et en ressources naturelles renouvelables qui propagent ou soutiennent la vie et sont naturellement auto-renouvelables lorsqu'elles sont correctement gérées, y compris les plantes et les animaux, ainsi que le sol et l'eau.

SOCIÉTÉ CIVILE : Le domaine de la participation publique en associations bénévoles, médias de communication, associations professionnelles, syndicats, etc.

SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) : Le système de capacité organisationnelle, plans, procédures, ressources, politiques et normes utilisé par les compagnies d'énergie et d'autres compagnies pour gérer leurs programmes environnementaux.

ZONES HUMIDES : Zones de transition entre des systèmes terrestres et aquatiques, dans lesquelles la nappe phréatique est généralement à la surface ou près de la surface, ou la terre est couverte d'eau peu profonde. En vertu de la convention de Ramsar, les zones humides peuvent comprendre des vasières littorales, des étangs naturels, des marais, des creux de dissolution, des plaines d'inondation, des tourbières, des marécages d'eau douce, des mangroves, des lacs, des rivières et mêmes quelques récifs de corail.

ZONE PROTÉGÉE : Toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation (Convention de l'ONU sur la diversité biologique, Article 2). Une zone de terre ou de mer spécialement consacrée à la protection et à la maintenance de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces (Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées, 1992).

ACRONYMES

CDB : Convention sur la diversité biologique

EBI : Energy and Biodiversity Initiative (Initiative Énergie et Biodiversité)

HSE : Hygiène, sécurité et environnement

EIE : Étude d'impact sur l'environnement

SME : Système de management environnemental

EIES : Évaluation de l'impact environnemental et social

SMHSE : Système de management d'hygiène, sécurité et environnement

SFI : Société financière internationale

IPIECA : Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement

ISO : Organisation internationale de normalisation

BMD : Banque multilatérale de développement

NBSAP : Stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité

ONG : Organisation non gouvernementale

OGP : Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz

OPIC : Overseas Private Investment Corporation (Corporation d'investissements privés outre-mer)

EIS : Évaluation de l'impact social

CMAP : Commission mondiale des aires protégées

ANNEXE A.

COMPAGNIES ET ORGANISATIONS PARTICIPANTES*

BP

Avec une longue histoire dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, de la pétrochimie et, plus récemment des technologies des énergies renouvelables, BP joue un rôle d'avant-garde pour répondre au besoin d'énergie croissant du monde sans endommager l'environnement. Étant l'une des plus grandes compagnies d'énergie au monde, BP consacre au management de l'hygiène, de la santé et de l'environnement (HSE) une place centrale au sein des politiques de l'entreprise. D'autres politiques portent sur la déontologie, les relations, le contrôle et les finances, et les employés. BP emploie plus de 110 000 personnes et a des opérations bien établies en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient, sur la mer Caspienne, en Asie, en Australasie et en Afrique.

BP a pris l'engagement public d'avoir un impact réel, mesurable et positif sur la biodiversité. Les éléments centraux de la stratégie de BP concernant la biodiversité comprennent des opérations responsables, des projets de conservation, une politique publique, des relations extérieures, et un programme de recherche, éducation et sensibilisation.

Représentants de BP : Louise Johnson, Caroline Mitchell et Kathryn Shanks

ChevronTexaco

ChevronTexaco, l'une des plus grandes compagnies d'énergie intégrées au monde, est active dans plus de 180 pays et emploie plus de 50 000 personnes. Nous sommes impliqués dans chaque aspect de l'industrie de l'énergie, de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz jusqu'au transport, au raffinage et à la vente au détail, en passant par la fabrication et la vente de produits chimiques et la production d'électricité. ChevronTexaco s'est engagée à opérer en appliquant les normes les plus strictes de responsabilité civique d'entreprise, qui garantissent le respect de la déontologie, de l'environnement et des communautés résidant sur les lieux où nous travaillons. L'élaboration de partenariats productifs et collaboratifs est une clé de voûte de notre entreprise.

Représentants de ChevronTexaco : Kit Armstrong et Pat O'Brien

Conservation International

Établie en 1987, Conservation International (CI) est une organisation environnementale qui travaille dans plus de 30 pays du monde pour protéger la biodiversité et démontrer que les sociétés humaines peuvent vivre en harmonie avec la nature. CI travaille pour préserver le patrimoine vivant de la Terre, notre biodiversité globale, en concentrant ses efforts sur les centres de diversité, les zones de nature sauvage et les écosystèmes marins clés.

Le Center for Environmental Leadership in Business fournit un nouveau forum pour la collaboration entre le secteur privé et la communauté environnementale. Créé dans le cadre d'un partenariat entre CI et Ford Motor Company, le Centre fonctionne comme une division de CI et est régi par un conseil d'administration distinct formé de dirigeants d'entreprises et de communautés environnementales. Le Centre sollicite le secteur privé partout dans le monde pour apporter des solutions aux problèmes critiques de l'environnement global dans lesquels l'industrie joue un rôle décisif.

Représentants de CI : Marielle Canter, Assheton Carter, Greg Love, Glenn Prickett et Amy Skoczlas

Fauna & Flora International

Founded en 1903, Fauna & Flora International (FFI) est l'organisme établi de conservation internationale le plus vieux au monde. FFI agit pour conserver les espèces et écosystèmes menacés partout dans le monde, fournissant un soutien à plus de 100 initiatives de conservation dans plus de 60 pays. Leur travail englobe la planification stratégique, la création de capacité, la formation, la gestion des espèces en voie de disparition et des zones protégées, ainsi que des recherches scientifiques à l'appui de la conservation de la biodiversité. Le Global Business Partnership de FFI a pour but de travailler avec les grandes multinationales des secteurs commerciaux et industriels qui sont particulièrement concernés par la conservation de la biodiversité.

Représentants de FFI : Martin Hollands et Tim Reed

*Jusqu'en décembre 2001, Enron était également membre de l'Initiative

UICN - Union mondiale pour la nature

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature (UICN) rassemble environ 80 États, 110 organismes gouvernementaux et 750 organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique dans quelques 141 pays. Elle repose sur un réseau de plus de 10 000 scientifiques et experts de 181 pays, organisés en six commissions. L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Un secrétariat central coordonne le Programme de l'UICN. Il est au service des membres de l'Union, à qui il sert de porte-parole sur la scène internationale et fournit les stratégies, les services, les connaissances scientifiques et l'appui technique dont ils ont besoin pour atteindre leurs buts. De plus en plus décentralisées, ses activités sont menées par un réseau de bureaux régionaux et nationaux en pleine expansion, installés principalement dans les pays en développement.

Représentants de l'UICN : Andrea Athanas et Jeff McNeely

The Nature Conservancy

The Nature Conservancy est une importante organisation bénévole internationale dont la mission est de préserver la flore, la faune et les communautés naturelles qui représentent la diversité de la vie sur la Terre en protégeant les espaces terrestres et aquatiques dont ces espèces ont besoin pour survivre. The Nature Conservancy travaille dans les 50 États des États-Unis et dans 30 pays du monde. À ce jour, cette organisation, forte de plus d'un million de membres, est responsable de la protection de plus de 5,6 millions d'hectares aux États-Unis et a aidé à préserver plus de 41 millions d'hectares en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique. Pour plus de renseignements, rendez-nous visite sur Internet à www.nature.org

Représentants de The Nature Conservancy : Nigel Homer et Greg Miller

Groupe de sociétés Royal Dutch/Shell

Les objectifs du Groupe de sociétés Royal Dutch/Shell sont d'exercer des activités responsables et rentables dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l'électricité, des produits chimiques, des ressources renouvelables et d'autres secteurs industriels choisis, et de participer aux activités de recherche et de développement d'autres sources d'énergie. Opérant partout dans le monde, dans plus de 130 pays et avec un personnel de plus de 90 000 personnes, les sociétés Shell se sont engagées à contribuer à un développement durable et à fournir de l'énergie d'une manière de plus en plus propre et socialement responsable.

Représentants de Shell : Sachin Kapila et Richard Sykes

Smithsonian Institution

La Smithsonian Institution a été établie en 1846 avec des fonds légués aux États-Unis par James Smithson. Détenant plus de 140 millions d'artéfacts et spécimens dans sa fiducie pour l'accroissement et la diffusion du savoir, l'Institution est un centre de recherche dédié à l'éducation publique, au service national et à la promotion des arts, des sciences et de l'histoire. Le Smithsonian est composé de seize musées et galeries, du parc zoologique national et de nombreuses installations de recherche aux États-Unis et à l'étranger.

Représentants du Smithsonian : Alfonso Alonso, Jim Comiskey et Francisco Dallmeier

Statoil

Statoil ASA est une compagnie internationale intégrée d'exploitation de pétrole et de gaz dont les activités se situent principalement au niveau de l'exploration et de la production. Elle emploie 16 686 personnes et est active dans 25 pays. Statoil est la plus importante compagnie d'exploitation de pétrole et de gaz sur la plate-forme continentale norvégienne, et ses activités internationales d'exploration et de production se sont progressivement développées au cours des dernières années. Statoil est l'un des premiers exportateurs de pétrole brut au monde, un important fournisseur de gaz naturel pour l'Europe et un des premiers revendeurs scandinaves d'essence et autres produits pétroliers. La compagnie a également des opérations croissantes dans le secteur d'aval en Pologne, dans les États de la Baltique et en Irlande. Statoil a été établie en 1972 en tant que compagnie pétrolière nationale de Norvège, puis a été partiellement privatisée en juin 2001. Elle est cotée en bourse sur les marchés d'Oslo et de New York.

Représentants de Statoil : Steinar Eldøy et Bjørn Kristoffersen

ANNEXE B. HISTOIRE DE L'EBI

L'EBI est née de nombreuses conversations entre Conservation International (CI) et un certain nombre de compagnies d'énergie avec des opérations existantes ou proposées dans des zones reconnues pour leur valeur de biodiversité. CI a réalisé que quelque chose d'unique pouvait être réalisé en réunissant plusieurs compagnies et organismes de conservation dans un même forum pour développer et promouvoir des façons d'intégrer la conservation de la biodiversité dans l'exploitation du pétrole et du gaz.

Initialement, le Center for Environmental Leadership in Business (CELB) de CI a approché des compagnies qui s'étaient déclarées intéressées pour intégrer la conservation de la biodiversité dans leurs opérations, ainsi que des organismes de conservation internationaux qui avaient préalablement travaillé en partenariat avec l'industrie sur le terrain pour améliorer les performances environnementales dans le secteur. Après plus d'un an de discussions préliminaires, les dix membres originaux de l'EBI se sont réunis en janvier 2001 pour convenir d'une structure et d'un plan de travail pour les deux années suivantes. Les membres originaux étaient : BP, ChevronTexaco, Enron, Shell et Statoil représentant l'industrie de l'énergie, et CI, Fauna & Flora International, l'Union mondiale pour la santé (UICN), la Smithsonian Institution et The Nature Conservancy représentant la communauté environnementale. (En décembre 2001, Enron a cessé de faire partie de l'Initiative.)

Les membres de l'EBI se sont réunis huit fois supplémentaires au cours des deux années suivantes pour partager leurs progrès et redéfinir continuellement le cap des travaux de l'Initiative. Plusieurs forums publics, parmi lesquels un atelier de travail des parties prenantes en janvier 2002 à Washington, DC, et des présentations à des conférences et réunions de l'industrie du pétrole et du gaz, ont permis aux membres de l'initiative de partager leurs travaux avec les parties intéressées et de recevoir des commentaires sur la direction de leurs recherches et leurs conclusions.

Pour faciliter leurs activités, les membres de l'EBI se sont divisés en quatre groupes de travail, chacun d'eux se concentrant sur un sujet spécifique ayant trait à l'énergie et à la biodiversité : Analyse de rentabilisation, Pratiques

de conservation de la biodiversité, Sélection de site et Indicateurs. À partir de ces travaux, les membres de l'EBI ont continué à affiner et à revoir leurs travaux, jusqu'à obtention d'un ensemble intégré de produits qui comprend ce document et plusieurs guides, articles de discussion et ressources sur la façon d'intégrer efficacement des considérations de biodiversité dans le développement énergétique.

À partir d'ici, l'EBI entrera dans une nouvelle phase de coopération et de coordination avec l'ensemble de l'industrie énergétique et de la communauté environnementale, afin de tester et d'affiner les produits. Dans le cadre de cette phase, l'EBI nouera des relations étroites avec le Groupe de travail sur la biodiversité, établi conjointement par l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP) pour promouvoir et accroître la notoriété de l'EBI et de ses produits, et pour encourager l'utilisation, les tests et le perfectionnement de ces produits au sein de l'industrie.

Initiative Énergie et Biodiversité

Pour plus d'informations, contactez :
Dr Assheton Stewart Carter
The Center for Environmental
Leadership in Business

Conservation International
1919 M Street, NW, Suite 600
Washington, DC 20036 États-Unis

+1 202 912 1449 Téléphone
+1 202 912 1047 Télécopie
a.carter@celb.org
www.TheEBI.org

